



d

c

h

4035





L'ENTRÉE DE CHARLES IX

A LYON EN 1564





247 III

VITAL DE VALOUS

~~~~~

40

L'ENTRÉE DE CHARLES IX

A Lyon en 1564

~~~~~

TEXTE DE LA RELATION CONTEMPORAINE

ACCOMPAGNÉ DE PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DE FIGURES

Publié par les soins et avec la collaboration

DE

A. STEYERT



LYON

A LA LIBRAIRIE ANCIENNE D'AUGUSTE BRUN

13, rue du Plat, 13.

—
1884

copy for study purposes only - The Warburg Institute Digital Collections



UNIVERSITY OF LONDON
WARBURG INSTITUTE



AVERTISSEMENT

LORSQUE, brisé par la maladie, M. Vital de Valous, dont les Lettres lyonnaises regretteront toujours la perte prématurée, se persuada qu'il ne pourrait jamais reprendre le cours des travaux qui avaient occupé la plus grande partie de sa laborieuse existence, il se prit à m'envoyer les notes et les documents qu'il avait rassemblés en vue de publications projetées.

Dans le premier lot que je reçus ainsi, se trouvèrent les éléments de trois opuscules plus ou moins inachevés, mais formant néanmoins un ensemble bien défini. Je me hâtai de lui répondre que je ne pouvais accepter ni garder pour moi des travaux aussi avancés, mais que mon désir était de les faire paraître sous son nom et avec son aide. Cette offre, il me fut facile de le comprendre, allait au-devant de ses secrets desirs, mais il l'accueillit avec cette réserve délicate qui était un des traits de son caractère. Il me déclara qu'il me remettait ses notes pour en user comme je l'entendrais, sans m'imposer aucune obligation ; au surplus, il déclina toute part de collaboration, qui, me disait-il, lui était devenue absolument impossible.

Fort de cette autorisation, je préparais ces publications aussi activement que pouvait me le permettre l'exercice forcé d'un métier qui n'a rien de littéraire. J'espérais bien obtenir de l'auteur des

explications et des éclaircissements qui m'auraient été une précieuse collaboration. Sa mort inopinée m'en a privé ; c'est aujourd'hui seulement, grâce au concours de l'éditeur ordinaire de notre savant historien, que je puis entreprendre la réalisation de cette entreprise, seul malheureusement, sans l'appui, sans les conseils, sans les lumières de celui qui avait préparé ces travaux et dont l'aide m'était si nécessaire pour les mener à la perfection.

Ces trois opuscules sont :

1° La liste complétée et rectifiée de nos Conseillers de Ville depuis l'établissement de la Commune jusqu'en 1596, époque où le consulat fut limité à quatre échevins présidés par un prévôt des marchands ;

2° La généalogie de la famille de Varey ;

3° La description de l'entrée de Charles IX à Lyon en 1564.

C'est par ce dernier ouvrage que je commence, car il est le plus facile à traiter, quoiqu'il soit resté le moins complet des trois. M. de Valous, en effet, l'avait abandonné depuis longtemps. Il m'écrivait le 13 mai de l'année dernière : « L'Entrée de Charles IX me séduisit à première lecture de la description du Cérémonial, mais la ressemblance avec l'entrée de Henry II en 1548 et le manque de détails de la comptabilité faite trop sommairement, la cherté des gravures indispensables m'ont bientôt éloigné de ce projet. La description est monotone à force d'allégories, etc. »

En réalité, c'était bien plutôt la nécessité d'éliminer les projets les moins urgents qui le décidait à abandonner celui-ci ; ses observations ne m'ont nullement déterminé à m'y conformer, mais, jointes à l'étude des documents recueillis, elles m'ont seulement servi à saisir le plan qu'il aurait suivi.

Le dossier de l'Entrée de Charles IX, tel qu'il m'a été remis comprend : la relation de l'Entrée d'après le recueil de Godefroy ; un extrait du journal de Jouan, relatif à la partie du voyage de Charles IX de Mâcon à Anjou ; la transcription de la comptabilité relative à l'entrée du roi, conservée aux archives municipales ;

enfin des notes tirées des documents recueillis par Godemard, concernant le banquet offert par la ville, le 31 mai 1565, aux ambassadeurs suisses venus à Lyon pour le renouvellement de l'alliance. Cette dernière pièce m'a semblé un hors-d'œuvre qui m'aurait entraîné à des digressions étrangères au sujet principal ; elle aurait été mieux à propos jointe à la notice sur la réception des ambassadeurs Anglais à Lyon, publiée par Lyon-Revue (1).

Je m'en suis donc tenu aux trois autres que j'ai complétées et annotées le mieux que j'ai pu.

Il ne reste des comptes de recette et de dépense de l'entrée de Charles IX qu'un état général dont les pièces justificatives se sont perdues. (2) M. de Valous avait fait copier, aux archives municipales par une main conscienseuse et expérimentée, tout ce qui reste de ces documents. Je les ai insérés p. 58 sous la cote D ; cette transcription est intégrale pour les neuf premiers chapitres. Le copiste a supprimé des six derniers, les formules inutiles.

La relation du voyage de Charles IX, par Abel Jouan, forme une sorte d'introduction et de péroraison de l'Entrée de ce prince à Lyon. Elle la complète si bien que sa place est là toute marquée, quoique ce journal ait été souvent réimprimé. Paradin en a jugé de même, car il l'a analysé et parfois copié servilement dans le XXXIX^e chapitre de son Histoire de Lyon, où il traite : « De la venue du roy Charles neuvieme en la cité de Lyon, avec la royne sa mère (3). » L'extrait, relevé par M. de Valous lui-même, figure aux pièces justificatives à la p. 55 sous la cote C. J'y ai joint quelques notes.

Quant au récit de l'Entrée, il en existe trois reproductions. La plus récente fait partie de la Relation des Entrées solennelles

(1) 30 avril 1883, 4^e année n^o 28 pp. 212 à 220.

(2) M. Natalis Rondot dans un article de la *Revue lyonnaise* (Avril 1884 p. 365) cite un maître tailleur d'images, Pierre Jacquet, comme auteur de statues pour l'entrée de Charles IX. Il en résulterait que les pièces

justificatives de l'entrée, existeraient encore. De minutieuses recherches faites aux archives municipales, n'en ont pas néanmoins amené la découverte. M. Natalis Rondot aurait donc trouvé ce renseignement dans un autre dépôt.

(3) *Pièces justificatives*, A, 1.

de la ville de Lyon, publiée par le consulat en 1752 (pp. 78 à 90.)

La seconde est insérée dans le tome premier (pp. 898 à 907) du Cérémonial françois...recueilly par Théodore Godefroy, conseiller du Roy en ses conseils & mis en lumière par Denys Godefroy, aduocat en Parlement & historiographe du Roy. Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649, 2 volumes in-folio. C'est celle-là que M. de Valous avait copiée.

Mais aucune de ces deux transcriptions n'est complète. Dans celle de Lyon on a retranché toutes les descriptions d'arcs de triomphe et de décorations. Godefroy n'en a reproduit qu'une partie, il a notamment supprimé la plupart des descriptions et des discours en vers français ainsi que la relation des fêtes nautiques que l'édition lyonnaise a rétablie.

Ces deux versions ne sont d'ailleurs que des extraits de la relation originale publiée à Paris, chez Mathurin Bréville, l'année même de l'événement, et, comme tout l'indique, par les soins de l'ordonnateur de la partie artistique et littéraire de la fête. J'ai donc adopté ce texte, et M. de Valous l'aurait reproduit, s'il l'avait consulté. Mais la promptitude de la décision qui lui fit renoncer à cette publication, ne lui laissa pas le temps de s'enquérir des sources auxquelles avait puisé Godefroy, il ne s'arrêta pas même à ouvrir le recueil des Entrées solennelles. Ce sujet, ainsi qu'il me l'écrivait, l'avait bientôt lassé. Pour moi, en reprenant ce projet abandonné, j'ai dû faire comme il aurait fait lui-même. Ainsi, la copie qu'il avait transcrite de sa propre main, d'après Godefroy, reproduit scrupuleusement l'orthographe de cet auteur ; en prenant pour modèle le texte de Bréville, je me suis vu obligé de le transcrire de même sans le moindre changement. Godefroy ne s'était pas conformé complètement à l'orthographe de l'original, quoiqu'on reconnaisse dans sa copie l'intention évidente de rappeler les formes archaïques de son modèle. Le rédacteur des Entrées solennelles s'est montré plus

scrupuleux ; il a cependant opéré quelques modifications. Il a ainsi disjoint de l'adjectif, la particule distinctive du superlatif et supprimé la capitale initiale que, suivant un usage conservé de nos jours par l'orthographe allemande, Bréville attribue à un grand nombre de substantifs :

Je ne m'arrêterai pas davantage à ces variantes. La Relation des Entrées solemnelles est un livre assez commun pour que le lecteur curieux puisse faire lui-même cette analyse comparée, peu importante du reste. Mais l'examen de l'édition originale étudiée au point de vue orthographique, est assez intéressant. Il s'y rencontre d'une page à une autre, des différences qui caractérisent ces tendances de réforme que l'on rencontre dans les livres de cette époque. Ces dissemblances sont même fractionnées de telle sorte qu'on doit y reconnaître l'initiative de compositeurs différents qui ont usé chacun de leur orthographe personnelle. Il faut tenir compte aussi des nombreuses fautes typographiques que j'ai conservées, ne voulant rien changer au texte. D'autres erreurs plus graves proviennent d'altérations dans les inscriptions, qui deviennent ainsi indéchiffrables, grâce aussi à leur rédaction passablement obscure. On reconnaît également, que le manuscrit en passant par la main de l'imprimeur, a subi des transpositions qui ont changé l'ordre indiqué dans le récit. J'ai signalé, autant que possible, ces erreurs, faciles à excuser quand on songe que l'ouvrage a été imprimé loin de Lyon et probablement sans que l'auteur ait pu revoir les épreuves.

Cet auteur serait, viens-je de le dire, l'ordonnateur de la fête, un certain Antoine Giraud, avocat, sur lequel je ne possède et n'ai trouvé dans les notes de M. de Valous, aucun renseignement. Le nom de Giraud est très commun dans nos provinces, plusieurs familles notables l'ont porté ; il y eut dès le ^{xv}^e siècle des conseillers de ville de ce nom. Plus tard, le florentin Louis Cei épousait, selon les généalogistes, Ennemonde de Giraud, d'une noble famille lyonnaise. M. Péricaud, dans son Catalogue

des Lyonnais dignes de mémoire, cite aussi un gentilhomme lyonnais, du nom d'Antoine de Giraud, auteur d'une traduction française du *Pastor fido*, publiée à Paris en 1623, par Cramoisy; il pouvait être fils de notre avocat, eu égard à la similitude du prénom. La particule insolite qui précède son nom ne saurait être alléguée comme une objection: déjà commençait à s'établir alors l'usage anormal d'indiquer la noblesse en ajoutant un de aux noms purement patronymiques.

Quoiqu'il en soit, il est assez naturel d'attribuer la paternité du Discours à l'auteur des allégories, des figurations et des inscriptions qui embellirent la cérémonie officielle, travail pour lequel il reçut une gratification de 153 livres, en 65 écus sol (1). Lui seul, après le Consulat qui l'avait rémunéré, avait le droit de publier cette relation, lui seul en possédait les documents; et, enfin, la date du permis d'imprimer, accordé au parisien Bréville, de trois jours seulement postérieure à l'entrée du roi, prouve que cette rédaction avait été préparée en même temps que les apprêts de la fête s'étaient exécutés, et n'avait pu l'être, par conséquent, que par celui qui les avait créés et organisés. Mais pourquoi l'avocat Giraud choisit-il un éditeur parisien plutôt qu'un lyonnais? C'est là un minime problème qu'il serait curieux d'élucider et qui devrait tenter la sagacité d'un chercheur.

Serait-ce peut-être parce qu'aucun libraire ou imprimeur de Lyon ne voulut se charger de cette publication, soit à cause de la misère du temps, soit parce que l'œuvre de l'avocat Giraud n'avait pas obtenu l'assentiment général? L'opinion exprimée par Rubys, témoin oculaire, semblerait justifier cette dernière interprétation. Il parle d'une manière peu favorable des créations artistiques imaginées à cette occasion et qui, à son avis, ne furent pas trouvées ingénieuses (2); et, à vrai dire, elles sont loin de pouvoir entrer en parallèle avec ce qui avait été réalisé, seize ans auparavant, à l'occasion de l'entrée de Henri II. La conception générale était

(1) Pièces justificatives, D. XII, 8.

(2) Ibid., A, 4.

cependant assez ingénieuse. Reçu à la porte de la ville par les rois de l'ancienne Gaule puis par Apollon et les Muses, le jeune prince rencontrait sur son passage, la Justice, la Piété, la Paix, la Clémence, qui le conduisaient par le temple des Vertus, au palais de l'Honneur, d'où il s'acheminait jusqu'au cloître Saint-Jean pour relever la Religion avec l'aide de la Piété et de la Justice.

Malheureusement l'exécution ne répondit pas à ce que promettait ce programme. Les sujets étaient obscurs et amphigouriques ; les inscriptions d'un goût vulgaire et souvent inintelligibles ; les vers récités par les acteurs, aussi plats et médiocres que possible ; et les allégories, manquant absolument de nouveauté, étaient empruntées même aux marques des libraires du temps.

Enfin la narration dans laquelle Antoine Giraud retraçait le détail de son œuvre, est écrite d'un style vulgaire et prétentieux, lourd, traînard, encombré de répétitions, criblé d'épithètes banales, baroques et hyperboliques jusqu'au grotesque. Le refus des éditeurs lyonnais aurait été très justifié.

Il faut convenir, cependant, que l'infériorité de ce spectacle comparé à celui que l'on avait vu peu d'années auparavant, ne vint pas seulement de la faiblesse de génie de l'inventeur que de la misère du temps, comme l'a avoué Rubys. Cette misère était profonde, en effet, elle régnait partout, elle opprimait les âmes et portait son empreinte hideuse jusque sur les édifices. Il fallut sur le parcours du cortège, ici, déblayer des ruines (1) accumulées par la guerre civile, là, dissimuler sous des branchages, des maisons laissées béantes après les ravages de la peste (2), dont les premières atteintes avaient annoncé déjà la désastreuse catastrophe qui devait suivre ces fêtes passagères.

(1) Depuis la porte de Vaise jusqu'à l'endroit où ce fauxbourg aboutit à la ville (*Pièces justificatives*, D. 15), et aussi au port Chalamont. Ce travail coûta 264 livres 5 sols 5 deniers.

(2) Ces maisons « infestées de peste, » qui furent cachées sous des branches de feuillage, cueillies dans les brotteaux du Rhône, se trouvaient rue de Bourgneuf sur le trajet du cortège. (*Ibid.*, XI, 8).

La misère était aussi dans les caisses publiques. La ville venait à peine d'être délivrée de la tyrannie des envahisseurs qui l'avaient laissée sans la moindre ressource. Au pillage brutal de la soldatesque, les conquérants huguenots avaient fait succéder le pillage plus désastreux encore de leur administration. Tout avait été enlevé, non pas seulement dans les trésors des sacristies, mais jusque dans la bourse de l'assistance publique. La caisse municipale avait été également mise à sec et c'est à peine si le Consulat, en réunissant toutes les ressources, put trouver quelques 1,500 livres pour faire face aux premières dépenses. Mais au bout de dix jours, cette faible somme était épuisée, et, après avoir sans doute essayé de tous les moyens, comme savaient faire les administrateurs de ce temps, il fallut se résoudre à un emprunt onéreux. Un Lucquois, Vincent Arnolfini, avança une somme de 12,000 livres, au taux usuraire de huit pour cent, à partir du 27 mai (1). C'était temps, il ne restait que dix-huit jours pour effectuer les travaux qui, commencés le 15 de ce mois, avaient peu avancé faute d'argent. L'entreprise fut poussée vivement, on fit venir de Genève un peintre étranger pour accélérer les travaux (2) ; et le chiffre des frais principaux qui n'avait atteint qu'une moyenne de 550 livres par semaine dans la première quinzaine, s'éleva à près de 1,400, et encore dut-on travailler jour et nuit, du dimanche 11 au mardi 13 juin que l'entrée eut lieu.

Le devis des dépenses fut d'ailleurs dépassé. Le 17 juillet, huit jours après le départ du roi, le Consulat emprunta de nouveau 2,000 livres sur le crédit de deux d'entre ses membres, au faible intérêt de un et quart pour cent (3). Malgré cela, au règlement du compte, et en ajoutant les 1,141 livres déboursées dès le début, il y eut encore un déficit de 793 livres. Ce défaut d'équilibre paraît avoir été occasionné par des frais imprévus (4)

(1) Pièces justificatives D.

(2) Pièces justificatives, D. XII, 1.

(3) Ibid., D.

(4) Il ne faut pas compter, je pense, parmi les dépenses imprévues les frais d'un dîner

que « Messieurs les Conseillers et Officiers de la ville » s'offrirent libéralement le jour de l'entrée. Les fatigues de cette journée nécessitaient cette restauration. Du reste, ils se traitaient assez bien, car le menu coûta

de réparation pour le logement du roi, à l'archevêché, faites par ordre du gouverneur. On construisit une galerie et un corps de garde, l'escalier fut remis en état, les chambres carrelées, etc.; le tout s'éleva à un total de 17 à 18 cents livres.

L'ensemble des dépenses, qui avait été calculé, comprenait : la partie décorative, le déblaiement et le tapissage des rues, 5,624 livres; le dais sous lequel le roi fut placé, 336 livres; les frais pour le costume des consuls, près de 2,000 livres et pour celui des acteurs, plus de 1,200; les bateaux mis à la disposition du roi et de la reine mère, l'uniforme et les gages des bateliers, près de 1,200 livres; le cadeau d'orfèvrerie présenté au roi, 1,690 livres (1); les vins donnés à divers personnages influents de la cour 1,084 livres, etc. Le total général s'éleva à 16,134 livres 4 sols 1 denier, qui laissa, comme il a été déjà dit, un reliquat à payer de 793 livres 1 sol 1 denier (2).

Plus du tiers de la dépense avait été ainsi appliqué aux décorations et théâtres élevés dans les rues. Huit édicules furent espacés à des distances inégales sur le parcours du cortège, depuis Pierre-Scize jusqu'à la rue de la Bombarde.

Le premier, un grand arc de triomphe, surmonté d'un attique, masquait la façade de la porte de Pierre-Scize. Il figurait les rois fabuleux de la Gaule recevant le jeune monarque, dont l'image, sous les traits du soleil guidant son char, dominait le tout.

Sur la partie du rocher de l'Homme de la Roche, la plus rapprochée de la porte de Bourgneuf, on avait disposé une représentation du Parnasse avec Apollon et les neuf Muses. Apollon

à la ville la somme assez ronde de 15 livres. Le Casati de ce temps-là qui fut chargé de la cuisine municipale était un pâtissier nommé Martin Bourbon (*Ibid*, XII, 5).

(1) La relation ne parle pas de ce cadeau. Peut-être l'auteur l'a-t-il dédaigneusement omis, parce qu'il ne fut pas chargé d'en créer le dessin. C'était une belle pièce d'orfèvrerie représentant un lion accroupi sur une base triangulaire, tenant d'une patte une épée et s'appuyant de l'autre sur un écusson « avec plusieurs devises et enrichissements. » Le

tout était d'or et pesait 7 marcs 5 onces, à 72 écus au marc, de la valeur de 2 livres 11 sols 6 deniers chacun et du poids de 2 deniers 15 grains; et valait 1653 livres, 13 sols 6 deniers, dont 1,413 livres 13 sols 6 deniers pour le métal et 240 livres pour la façon, exécutée par Pierre Duchemin, orfèvre. (*Pièces justif.* D. VII, 1). Cet artiste avait été en 1554 maître de métier, c'est-à-dire électeur au nom de la corporation.

(2) *Pièces justif.* D. — *Passim.*

adressa au roi un long compliment en vers et les neuf Muses, de belles jeunes filles de la ville, chantèrent, avec accompagnement d'instruments, une cantate dont la musique, il faut l'espérer, fut meilleure que la poésie.

Un peu plus loin, au carrefour où aboutit encore la rue de l'Angile et appelé alors le Puits-de-Sel, un grand décor à deux étages montrait différents sujets relatifs à la Justice, et, sous les traits de cette vertu, une belle personne, vêtue de drap d'or et de satin violet, débita quelques vers qui demandaient plus d'énergie que de grâce.

Au Port-Saint-Paul, fut représentée une allégorie de la Piété, figurée par une autre jeune Lyonnaise en robe blanche, et par un tableau où était peint saint Paul menant en lesse le roi enchaîné par la piété, à la suite de l'Apôtre (1).

A Saint-Eloy, aujourd'hui place de la Douane, la Paix paraissait sous la figure d'une jeune fille fort jolie, malgré son costume de satin jaune.

Au Change, sur une estrade, ornée de tableaux allégoriques, était assise une autre jeune fille, plus belle encore que les précédentes s'il faut en croire le narrateur, et dont l'éclat était rehaussé par un riche costume de drap d'or et de satin cramoisi, représentait la Clémence royale (2).

De là le cortège suivit la rue Saint-Jean jusqu'à la place de la Baleine, appelée alors le Grand-Palais, où avait été construit un petit édifice circulaire, le temple de la Vertu, dédié à la reine, derrière lequel se développait en hémicycle, le temple de l'Honneur, consacré au roi, le tout orné d'une masse de figures et d'emblèmes. C'étaient les pièces capitales de la fête, après quoi il ne restait

(1) Ce n'est pas dans cet ordre que la relation énumère ces sujets, mais je crois pouvoir, sans hésitation, les rétablir ainsi, suivant les observations que j'énonce dans les notes. Il paraît certain, comme je viens de le dire, que l'impression faite à Paris, loin des yeux de l'auteur, a entaché son ouvrage de nombreuses fautes typographiques et même de lourdes méprises et de graves transpositions.

(2) Il est à regretter qu'il ne nous reste que la comptabilité sommaire de l'Entrée et que les pièces justificatives se soient perdues. Elles nous auraient révélé les noms des jeunes filles qui avaient été choisies, pour rehausser par le charme de leur beauté, l'éclat de la cérémonie. Il ne serait pas étonnant qu'elles aient appartenu à de fort honnêtes familles. De tels rôles ne répugnaient alors à personne.

que la décoration de la porte du cloître de Saint-Jean, où était peinte la Religion entre les deux figures allégoriques de la devise de Charles IX, la Piété et la Justice.

Ces créations de l'avocat Giraud étaient du reste, pour la plupart, obscures, compliquées, presque indéchiffrables. Mais si elles ne satisfirent pas même le goût assez alambiqué des contemporains, elles durent néanmoins, après avoir été traduites par la main des ouvriers, flatter les yeux des spectateurs, car les deux peintres qui donnèrent un corps aux idées de l'ordonnateur, étaient des hommes de mérite. Celui surtout que le Consulat avait chargé de la conduite de l'œuvre, possédait un talent hors ligne. Je suis persuadé en effet qu'il n'était autre que certain maître anonyme, auteur des plus délicieuses gravures qu'aient produites l'Ecole lyonnaise et que le Petit-Bernard lui-même n'a pas surpassé. Dans les études (1) où j'ai énuméré sommairement ses principales œuvres, je l'ai, faute de connaître son nom, désigné sous celui de Maître à la Capeline. La comptabilité de la ville le nomme maître Thomas, prénom sans doute, sous lequel il était désigné, peut-être parce qu'il était étranger. Son style, tout italien et de la bonne époque, pourrait autoriser cette explication, d'autant plus plausible que le nom de Thomas était fréquent chez les familles qui nous venaient de l'autre côté des Alpes. Mais, sans insister sur ces détails qui demanderaient des développements hors de propos ici, je me contenterai de signaler une particularité qui vient à l'appui de mon hypothèse. La petite figure de Charles IX, gravée sur le frontispice de l'Ordonnance du maréchal de Vieilleville, est de la main du maître à la Capeline; elle a dû être dessinée exprès pour la circonstance, car, malgré l'exiguité de la planche, c'est un portrait que l'on reconnaît très bien, un adolescent de quinze ans tel qu'était le jeune souverain. Le maître anonyme était donc alors chargé de travaux

(1) Restitutions artistiques. Note sur Perrissin, Tortorel et quelques autres artistes lyonnais du XVI^e siècle (Revue du Lyonnais, 1868). — Notes

critiques sur quelques artistes lyonnais, à propos d'un livre de M. Ambroise Firmin-Didot, intitulé : Etude sur Jean Cousin. (Ibid., 1875).

officiels, et rien de plus naturel que de l'identifier avec le peintre choisi par le Consulat.

L'autre artiste n'égalait pas le premier, il n'intervint d'ailleurs qu'à titre auxiliaire. On l'appela, comme il a été dit, de Genève⁽¹⁾ pour aider à nos Lyonnais, débordés par la tâche qui les surchargeait et pour laquelle le temps leur faisait défaut. On ne pouvait, en de telles occurrences, faire un choix plus heureux. Moins correct, moins élégant que maître Thomas, le peintre étranger travaillait avec une rapidité extraordinaire. Dans les comptes de la ville il est nommé maître Pierre Cruche, transcription francisée de son nom tudesque Eskrich. L'identité des deux personnages désignés sous ces noms différents vient d'être mise en doute par M. Stanislas Rondot⁽²⁾, si versé dans la connaissance de nos vieux maîtres. Il s'est basé sur une découverte récente faite par M. le président H. Baudrier⁽³⁾, qui, dans ses savantes recherches, a trouvé que cet artiste se nommait Vase, dit Cruche. Cette particularité intéressante n'est pas un argument contre l'opinion admise, étayée sur le rapprochement des noms de Cruche et d'Eskrich, et surtout sur les preuves fournies par le style identique des dessins signés de ces deux noms.

Quoi qu'il en soit, la manière de Pierre Cruche est suffisamment connue, et, si l'on veut admettre que Thomas est bien le maître à la Capeline que j'ai révélé, il y a déjà longtemps, on peut être certain du mérite artistique des œuvres qui sortirent de leurs mains à cette occasion. Le dessin de Cruche est rude, torturé, mais plein d'énergie, de vigueur, et d'une crânerie qui saisit et s'impose. Quant au peintre que je crois être désigné sous ce

(1) Il est qualifié peintre et brodeur et fut appelé pour faire des croquis et des cartons. Outre son salaire qui doit être compris dans le chapitre I, il reçut une allocation de 40 livres pour ses frais de voyage (*Pièces justificatives*, D. XII, 1).

(2) *Les Artistes et les Maîtres de métiers étrangers ayant travaillé à Lyon.* — *Gazette des Beaux-Arts*, août 1883. Tirage à part, p. 12. Je ferai observer que la qualification de tailleur d'histoires qui lui est donnée par

M. Natalis Rondot, est douteuse malgré la facilité qui accompagne les deux planches signées d'Eskrich.

(3) Depuis que ces lignes ont été écrites, cet éminent magistrat, cet homme si recommandable par l'étendue de son savoir, la dignité de sa vie, la bienveillance et l'aménité de son caractère, nous a été malheureusement enlevé, au moment même où il allait entreprendre de publier le résultat de ses précieuses investigations.

prénom de Thomas, ses œuvres offrent une correction, une grâce, une variété dont l'ensemble, admirablement équilibré, ne connaît pas de types mieux réussis, pas même chez les maîtres de Fontainebleau, pas même chez le Petit-Bernard, pas même chez Jean Cousin. Il y a du Poussin dans telle de ses petites compositions, mais du Poussin tempéré, moins académique, plus humain pour ainsi parler. Cet artiste méconnu fut incontestablement l'un des plus habiles maîtres de l'École française du XVI^e siècle.

On a donc à regretter vivement que les nombreux ouvrages produits par ces deux peintres, à l'occasion de cette fête officielle, n'aient vécu que quelques heures, et que, tout au moins on n'ait pas, comme à propos de l'Entrée d'Henri II, dirigée par Bernard Salomon, publié une relation de celle de Charles IX, avec des gravures dessinées par les artistes qui en avaient exécuté la partie décorative.

Si la venue à Lyon du jeune monarque, qui fut la malheureuse victime des luttes féroces de son temps et d'une politique odieuse dont il était l'instrument, si cet événement n'a pas laissé au point de vue littéraire et artistique, des traces qui puissent captiver l'intérêt des curieux d'épisodes pittoresques, elle a droit d'occuper l'attention de l'historien sous le rapport politique. A cet égard, l'Entrée de Charles IX est un événement plus intéressant, d'une portée plus grave que celle d'aucune autre des cérémonies antérieures du même genre, et qui ne fut égalée que par l'arrivée d'Henri IV dans notre ville en 1595, après la défaite et la capitulation de la Ligue.

Charles ne venait pas, comme ses prédécesseurs, provoquer des fêtes, jouir du spectacle de la prospérité du riche et de l'heureuse insouciance du pauvre ; admirer l'opulence et le luxe d'une des plus belles cités de son royaume ; se mêler aux ébats et à l'allégresse d'un peuple uni dans une même pensée et rêvant les mêmes espérances ; ni même préluder follement, par des bals, des banquets et

des tournois, aux aventureuses expéditions entreprises par la vaillante étourderie française.

Il arrivait, cet enfant, l'esprit chargé de soucis, l'âme troublée par des souvenirs terribles et des appréhensions plus sombres encore. Les fêtes étaient le prétexte, les dangers qui menaçaient l'État étaient l'objet réel ; les arcs de triomphe, les allégories élogieuses, les peintures, les devises aux couleurs éclatantes cachaient des apprêts menaçants, et les cris de joie étouffaient à peine les sourds murmures de colère et de vengeance contre les oppresseurs et les tyrans, qui levaient audacieusement leurs fronts provocateurs jusque devant le souverain.

Le jeune monarque venait d'atteindre sa majorité, l'Édit de Pacification avait été promulgué quelques mois auparavant et laissait aux révoltés de la veille, des armes dont la puissance leur inspirait un espoir qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler. C'est dans ces conditions que le prince entreprit de visiter son royaume. Mais, effrayé par les malheurs publics, dont le contre-coup l'atteignit si fortement, il se sentait entouré de toutes parts d'ennemis cachés jusqu'aux pieds de son trône ; il voyait cette masse d'ambitieux essayant déjà, plus de deux siècles avant le succès de ce gigantesque complot, d'établir la féodalité de la finance sur les ruines de la vieille constitution nationale ; et il partait bien déterminé à ressaisir son sceptre, mais sans soupçonner que l'astucieuse Italienne, à qui il avait le malheur de devoir le jour, était pour le pouvoir royal et pour la République française, un danger aussi grand que les Huguenots.

La ville de Lyon fut certainement, de toutes celles qu'il devait visiter, l'une des plus dignes de sa sollicitude et de sa prévoyance. Après avoir été livrée par la trahison, ravagée par la soldatesque, pillée méthodiquement par ses vainqueurs, elle sortait à peine et non complètement des mains de ses ennemis. Ses tyrans partageaient encore la moitié du pouvoir municipal ; le fourbe qui avait, par ses correspondances hypocrites et menson-

gères, constamment trompé la Cour et favorisé la chute de Lyon, était encore gouverneur de la ville qu'il avait trahie ; et, dans le cortège qui accueillit le roi, les fils de l'opulente aristocratie protestante marchaient côte à côte avec leurs compatriotes qu'ils avaient tenus opprimés pendant quinze mois. Les patriotes attachés aux antiques libertés, ne pouvaient oublier qu'à la faveur d'une nuit de trahison, leur cité, leurs biens et leurs personnes avaient été abandonnés à la merci des lansquenets allemands et de mercenaires recrutés dans tous les pays.

Plus encore que les classes aisées, le menu peuple nourrissait, persistant et vivace dans son cœur, le souvenir des vexations et des violences qu'avaient exercées contre lui, pendant la durée de leur domination passagère, les riches bourgeois huguenots, intolérants et tyranniques.

Il se rappelait les objets de son culte livrés au pillage ; les édifices sacrés, qu'il vénérât, abattus ; les images des saints, dont la vue était pour lui une espérance, brisées et détruites ; les religieux des Ordres mendiants, avec lesquels il vivait fraternellement, qui partageaient volontairement sa pauvreté, et restaient pour le secourir dans les calamités publiques, chassés de leurs cloîtres, maltraités et massacrés. Retenus par l'indigence, les ouvriers n'avaient pu, comme les riches citoyens catholiques, s'enfuir de la ville et se réfugier dans les campagnes voisines ; enchaînés par la pauvreté, ils avaient senti, plus qu'aucuns, peser sur eux le joug du vainqueur. Ils se rappelaient qu'on les avait trainés de force dans les temples de la nouvelle religion, que, pendant ces longs mois de la misère créée par l'occupation, on avait retranché l'aumône à ceux d'entre eux qui avaient refusé d'assister aux prêches, alors que, cependant, l'argent de l'Aumône provenait des libéralités des catholiques. Et tous ces souvenirs irritants, l'impressionnabilité propre aux classes populaires et que ne tempère pas l'éducation, les maintenait et les ravivait.

Aussi le souffle de vengeance et de haine, qui animait la popu-

lation lyonnaise, régnait-il surtout parmi les artisans. L'irritation populaire contre les huguenots se montra si ardente qu'il fallut prendre des mesures exceptionnelles et rigoureuses. Une ordonnance du lieutenant général dans les gouvernements du sud-est, rendue six jours avant l'entrée du roi, défendit sous peine de mort, à tous les ouvriers et gens de métiers de se réunir à l'occasion de cette cérémonie et d'y prendre part (1). Et c'est ainsi, chose remarquable, que, contrairement à l'usage, aucune corporation ne figura dans les rangs du cortège. On avait craint qu'encouragé précisément par la présence du souverain et, se voyant en force, le peuple n'exterminât sous les yeux mêmes du prince, cette poignée d'hommes qui venaient braver insolemment ceux qu'ils avaient tyrannisés sans pitié.

Cette catastrophe fut évitée ; une concorde apparente et commandée sembla unir les bourgeois protestants et catholiques, qui assistèrent mêlés ensemble à la réception officielle. Mais, au fond, les esprits étaient loin d'être apaisés, l'union des deux partis était loin d'être établie. Par ordre, ils marchaient les uns à côté des autres, mais les catholiques avaient arboré à leurs chapeaux des insignes qui les distinguaient (2) ; par ordre, les symboles et les inscriptions, échelonnés le long des rues devaient parler de justice, de piété, de clémence, mais, à travers les invocations à la concorde et à la paix, perçaient les sentiments mal contenus d'animosité et de haine qui agitaient les esprits.

Même en parlant de clémence, le poète officiel avait des accents de colère et de menace. La devise royale, les deux colonnes, Piété et Justice, étroitement enlacées pour soutenir le diadème de l'Empire français, était le canevas sur lequel avait dû se développer le thème des allégories officielles ; mais pour l'ordonnateur de la fête, la Piété c'était l'ancien culte redevenu prépondérant, c'était l'unité religieuse rétablie comme base de l'unité politique et ga-

(1) Pièces justificatives, B.

(2) Pièces justificatives, A. 4.

rantie de l'indivisibilité nationale, suivant la formule déjà séculaire, premier bégaiement de la France moderne à son berceau :

Un Dieu, un Roi ;
Une Foi, une Loi.

Et pour modèle de piété royale, on présentait au prince, Josias, l'implacable exterminateur des prêtres de Baal !

La Justice, c'était la punition de ceux qui avaient mis en péril cette unité et qui voulaient encore la rompre ; c'était pour ceux, qui avaient troublé l'ordre public, ces affreux supplices dont on mettait l'image sous leurs yeux et que des arrêts implacables avaient jadis infligés à ceux qui, comme eux, avaient violé la vierge Eunomia.

Partout s'épalaient des allusions, des peintures menaçantes dont l'inspiration émanait des sentiments de tous, et dont l'écho devait retentir sur les lèvres du souverain, de cet adolescent couronné qui, quelques mois plus tard, à Bordeaux, interrompait le Premier Président au milieu de sa harangue, pour lui dire rudement :

« Je loue ma Justice pour le bon devoir qu'elle a fait, & s'il y a quelqu'un qui tienne encore les armes en la main, j'en ferai telle justice qu'elle sera exemplaire aux autres ! »

Ainsi et même d'un accent plus menaçant, avait parlé l'ordonnateur de la fête lyonnaise :

Tremblez, méchants, tremblez ; car tous les obstinés,
Pour la furté des bons, feront exterminés !

Ces vers terribles ne résonnent-ils pas comme le premier tocsin de la nuit à jamais exécration du 24 août 1572 ?

Sur tout le parcours du cortège ce furent, par la plume et le pinceau, de semblables invitations, de semblables menaces faisant pressentir les sanglantes et criminelles représailles dont le peuple devait, huit ans plus tard, souiller nos annales. Malgré les apparences de paix, de concorde et de modération, les sentiments de

fureur et de vengeance perçaient de toutes parts et l'on pouvait prévoir qu'il suffirait d'une étincelle pour faire éclater la foudre sur la tête des huguenots encore triomphants.

Cependant malgré ces appréhensions et ces colères, malgré les calamités et la misère du temps, ou plutôt à cause de tout cela, le prince fut reçu avec un délire d'enthousiasme. Les espérances que faisait naître sa présence, le dépit qu'elle inspirait aux protestants motivaient ces transports de joie. Les Lyonnais voyaient luire la délivrance et le triomphe. On leur avait interdit de se mêler au cortège, ils se pressaient sur le passage et à la suite du roi et le saluaient de leurs acclamations. Trente ans après on se souvenait encore de cet accueil, et l'on ne savait pour caractériser les vivats prodigués à Henri IV, que rappeler les vive le roi ! poussées en 1564 sur les pas de Charles IX.

Tel est l'intérêt tout spécial que présente la relation de l'Entrée de Charles IX à Lyon en 1564. Si elle fut moins brillante, si le côté pittoresque en fut moins attrayant, si les curieux de descriptions de costumes et d'usages anciens y trouvent moins de renseignements et aussi moins de plaisir que dans celles qui avaient précédé, il faut reconnaître qu'elle l'emporte au point de vue politique et historique ; elle abonde en traits qui peignent et caractérisent cette époque malheureuse ; elle fournit de précieuses notions sur l'état des esprits, et tel détail insignifiant au premier abord, explique, éclaire les événements du temps bien mieux que les plus belles phrases des historiens, les savantes conjectures des érudits et les brillantes théories de la philosophie de l'histoire. C'est pour l'observateur consciencieux, l'historien indépendant de la routine et des idées toutes faites, une précieuse mine dont je n'ai fait qu'indiquer quelques filons.

Cette relation méritait donc d'être tirée de l'oubli injuste où des compilateurs superficiels la laissaient depuis trois cent vingt ans, et plus d'un lecteur, j'en suis sûr, partagera l'étonnement dont j'ai moi-même été saisi, en parcourant le texte intégral de

cette pièce qui ne semblait devoir offrir que des curiosités ou des banalités officielles.

Ces considérations sommaires, jetées au courant de la plume, et quelques notes pour élucider le texte, sont tout ce que je suis en état de dire sur le sujet que M. de Valous avait eu l'intention de traiter. Je me suis appliqué à me conformer autant que possible au plan qu'il avait adopté. J'ai aussi tenu compte d'un passage d'une de ses lettres que j'ai cité ; et là je me suis heurté à une difficulté imprévue. Il y est parlé de « gravures indispensables ; » je n'ai pas compris ce mot sur lequel je voulais lui demander des éclaircissements. Je ne connais aucun dessin ou gravure relatif à l'entrée de Charles IX, et je ne devine pas à quelles sources M. de Valous voulait emprunter ces illustrations dont il m'aurait certainement confié l'exécution.

S'agissait-il de dessiner des costumes ou des épisodes de la cérémonie, de reproduire la vue des lieux ou de restituer les décorations décrites par le narrateur ? Je ne sais, et, dans mon embarras, je me suis cru obligé de tenter toutes ces voies pour illustrer le texte.

J'ai emprunté des vues au plan de Lyon du milieu du XVI^e siècle (1) qui, par sa date et son exactitude, peut être considéré comme contemporain et digne de toute confiance. Le même plan m'a fourni également la représentation d'une scène de joute dont il est précisément parlé dans la relation. Des vignettes empruntées à l'édition originale et à l'Ordonnance du maréchal de Vieille-Ville (2) m'ont procuré la figuration de la fameuse devise de Charles IX et un portrait de ce prince, très caractéristique malgré son exiguité. J'ai tenté aussi de restituer l'image d'un des écussons environnés de guirlandes, mentionnés par le

(1) J'ai supprimé à la vue de la place de la Douane (p. 30) la chapelle Saint-Eloi, antique église paroissiale de Sainte-Marie, parcequ'elle avait été démolie par les calvinistes, deux ans auparavant, en 1562.

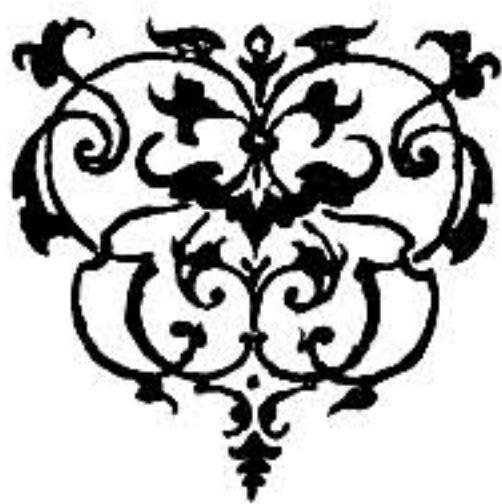
(2) Ce curieux document méritait d'être

publié, je l'ai inséré intégralement dans les pièces justificatives, d'après l'exemplaire unique conservé à la Bibliothèque de la ville, fonds Coste n° 5935. C'est le même dépôt n° 5936, qui a fourni l'original d'après lequel a été reproduit le texte de l'entrée.

discours et que la description minutieuse de la comptabilité permet de reconstituer avec certitude. Enfin, pour donner à cet opuscule un cachet plus local, j'ai dessiné des bandeaux, des lettres ornées et des culs-de-lampe, composés exprès et dans le style de l'ancienne école lyonnaise.

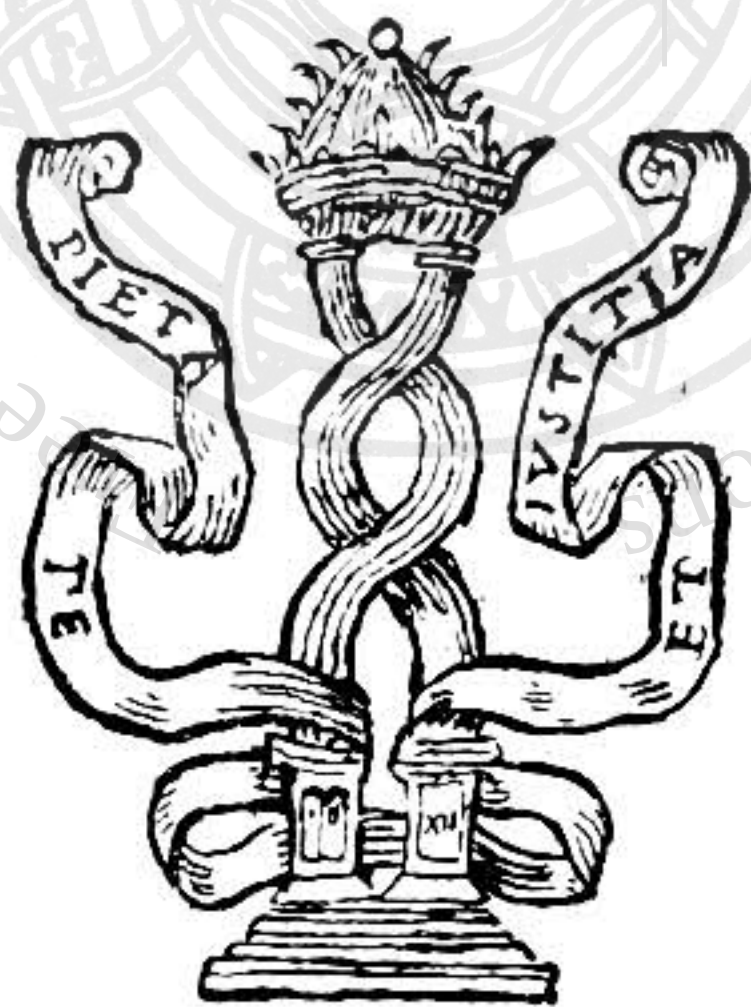
Je ne sais si mes efforts auront atteint le but que je me suis proposé, mais on y reconnaîtra du moins le zèle consciencieux avec lequel je me suis efforcé de suivre les instructions de M. de Valous. Il demeure trop certain que, malgré tous mes soins, il manquera toujours à cette publication le mérite supérieur qu'il aurait su lui donner : le travail approfondi, la vaste érudition, l'originalité des aperçus, la verve du style qui caractérisaient le savant et ingénieux auteur de tant d'ouvrages remarquables.

Les nombreux admirateurs de M. Vital de Valous seront donc quelque peu déçus dans leur attente ; je les prie cependant d'accueillir cet opuscule comme s'il venait, de leur auteur préféré et si digne de l'être ; et cela non pas en égard de ce que j'ai été obligé d'y joindre de mon propre fonds, mais en considération du zèle, peut-être inconsidéré, mais bien sincère que m'a inspiré une vieille et profonde amitié. Leur bienveillante indulgence m'est nécessaire pour publier les autres ouvrages du même auteur, qui me restent encore et où l'on trouvera plus encore que dans celui-ci, la main de notre savant et si regrettable compatriote.



DISCOVRS DE L'ENTRÉE DE TRESIL- lustre, Trespuiſſant, Trefchreſtien & Trefvictorieux Prince Charles de Va- lois neuuième de ce nom Roy de France en ſa trefrenommee & fameuſe ville de Lyon, le trezième iour de Iuin M. D. LXIIII.

*Auec la déclaration des arcx triomphans, & au-
tres magnifiques figures & portraicts.*



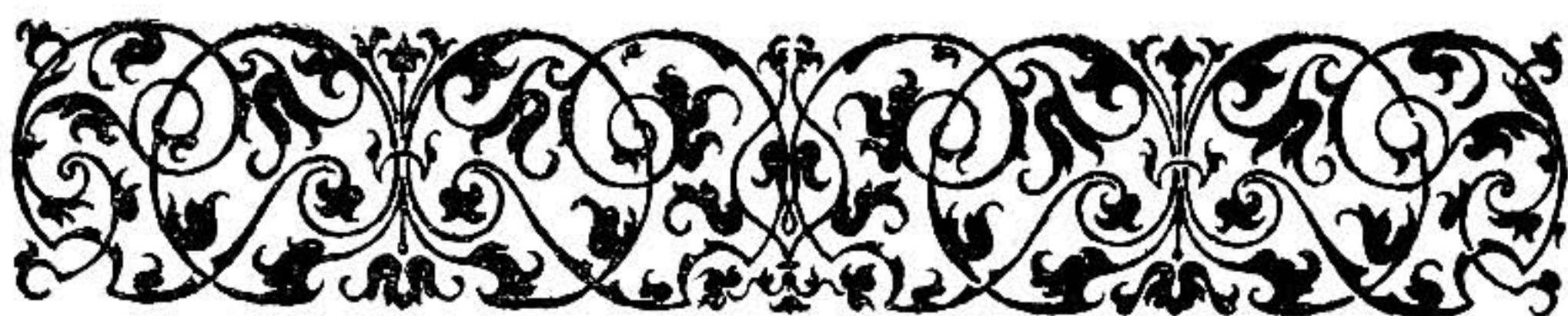
A PARIS

*Pour Mathurin Breuille, demeurant en la rue du
Foin près l'eſcu de Vendosme*

1 5 6 4

Auec Permiſſion





DISCOVRS

DE L'ENTRÉE DV ROY TRES-

Chrestien Charles neufuième en sa Ville de

Lyon, faicte le Mardy xiiij iour de

Iuin 1564.



PRES que le Dieu tout bon & pitoyable eut regardé d'un œil paternel sa France desolée, luy enuoyant repos de ses troubles, calamitez, & guerres ciuiles, qui l'auoyent presque reduite à neant : il suscita vne vertu & magnanimité sage & chenüe, au cœur de nostre Roy treschrestien, pour ranger ses subiectz en ordre politicq, & les conseruer en paix heureuse. Et n'est de merueille si contre la presumptueuse ostentation Dieu par vn Roy adolescent a voulu restaurer les ruïnes d'un Royaume si riche & spacieux qu'est celuy de France : car à cela peut satisfaire l'opinion Poëtique, qui fait les Roys compagnons des Dieux, ayans en leur Royalles personnes engraüée la splendeur & marque naïue de la gloire d'iceux. Et de fait aussi, à parler theologalement, les Roys foyent ils ieunes ou d'aage, mesmement sont appelez Dieux par ce grand Psalmiste, duquel Dieu changea la houlette en sceptre, & le chapeau rural en

diadème royal : car en leurs faces est empreinte & reluit vne maïesté Diuine (1). Et là ou quelque curieux voudroit contester sur l'aage iuuenil : Que n'a fait, ie vous prie, Iosias élué Roy en l'aage de huit ans (2) ? N'a il pas restauré entierement les ruïnes d'Israël, r'estably le seruice diuin en sa pureté, & donné reiglement aux Senateurs de sa iustice ? Iosias quoy ? n'a il pas fait de mesme ? Que donc l'aage n'amointrisse la gloire de mon Roy, par ce que la Diuine faueur qui l'a doué de toutes perfections & bonnes parties fait resplendir en luy (comme en tous autres Monarques) les marques insignes de sa Maïesté glorieuse. D'ailleurs venons à considerer que toute puissance & domination est ordonnée & establie de Dieu, à laquelle il faut obeir, non seulement pour la crainte, ains pour la conscience : d'autant que qui luy resiste, contredit à la volonté Diuine.

Or donnans fin à ceste digression, nostre desseing tend à vous discourir que nostre Roy treschrestien armé de la faueur celeste, & par le pouuoir de celuy qui peut tout, ayant pacifié les deux Armées, s'achemina à sa ville de Paris, de laquelle ayant reiglé & composé l'Estat, fit Entrée avec toute magnificence en sa ville de Rouen : & à son retour pourfuyuant plus outre le propos de Sa Royale délibération, marcha contre sa ville de Troyes (3) en laquelle il fut trefmagnifiquement receu. De là sa Maïesté entra en sa ville de Dijon (4) avec accueil tressumptueux, comme il affiert à sa grandeur : puis issu de ceste ville Royale, il entra à Mâcon (5) : & fut reçu des citoyens & bourgeois

(1) Par scrupule, Godefroy a écrit : Une majesté *comme* diuine.

(2) L'auteur commet ici une lourde bévue, Josias succéda à son père à l'âge de huit ans, mais c'est seulement la douzième année de son règne qu'il entreprit la réforme religieuse dans son royaume. Il avait alors vingt ans, était marié et avait déjà un fils de trois ans qui lui succéda.

(3) Le 23 mars. La relation de son entrée

dans cette ville se trouve dans le recueil de Godefroy, p. 894-897.

(4) Le 15 mai. On trouve dans le même recueil, p. 897-898, une description sommaire de cette entrée.

(5) Le 3 juin. Mais il s'était déjà arrêté à Châlon où il avait célébré, le 1^{er} juin, la Fête-Dieu. C'est à Châlon et non pas à Mâcon, qu'il s'embarqua sur le bateau envoyé par les Lyonnais, comme l'atteste le journal de Jouan, *Pièces justificatives*, C.

d'icelle Cité au mieux qu'il fut possible, selon les reliques des infortunes passez. Successiuent sa Maiesté Treschrestienne selon l'institution & arrest de son propos fortit de Mascon, & pour s'acheminer en sa ville de Lyon, monta sur vn basteau sumptueusement basti & maisonné, ayant en sa poupe vn dragon ailé, à gueule flamboyante, d'ingenieuse structure & edification : sur lequel avec sa Cour Royale il arriua pres de Lyon, & logea en la maison du Seigneur Guillaume Teste, vis à vis de l'Isle (1).

Quelques iours après le Roy trouua bon de voir, sans pompe, sa ville de Lyon, & logea en rue de S. Iean (2). Or le Mardy trezieme iour de Iuin la magnificence de son triomphe preparée, sa Maiesté fut veüe en vn logis appareillé, pour veoir l'ordre des Seigneurs des Nations, Officiers de sa Iustice, Citoyens & Bourgeois de la ville : lesquelz allerent au deuant de sadicte Maiesté Treschrestienne, laquelle ilz saluerent & caresserent avec treshumble reuerence. Et comme ce Monarque trefillustre en sa iuuenile vertu, est proposé pour naïf exemplaire de Royale excellence ; ainsi, selon sa générosité Royale, il les veit d'un œil fort fauorable & gracieux. En somme, toute ceste riche assemblée passée oultre deuant la face du Roy, elle se rangea en ordonnance, & s'acheminant au retour, pour accompagner sa Maiesté, tint l'ordre qui s'ensuyt.

DREMIÈREMENT marcherent les Seigneurs Luquois, avec vne magnificence estimable, & telle qui s'ensuyt : Au deuant d'iceux furent veus six petits Pages mores, fort beaux & de meilleure grâce à nue teste, vestus de surcots ou

(1) Le 9 juin. Abel Jouan fait coucher le roi à l'Isle-Barbe même. *Ibid.*

(2) C'était le lendemain, samedi 10. Le roi soupa chez le maréchal de Vieilleville, à

l'Hôtel du Gouvernement qui était déjà sur la place qui en a conservé le nom, dans la rue S. Jean.

iuppes à l'antique d'un fin fatin cramoisy, diapré de passements d'or, portans chacun vne fort grosse & riche chaine d'or entrelassée au traues du corps. De ce gracieux accoustrement la carreure des espaules finissant en riches fleurons foriettez, sortoy ent manches d'un riche crespé enrichy dor d'une fort bonne grace. Les chausses de ces gentils Mores furent de velours noir à la Gargasque & les Botines fort mignonement chauffées, iusques à demye iambe. Quant aux Seigneurs Luquois, leur pareure fut telle : Ils furent vestuz de casques de fin velours noir, & porterent robes de velours de mesme couleur, marcherent avec grauité louable deux à deux, ayant chacun rang desdits Seigneurs deux laquais portans chausses & pourpoint de fin taffetas blanc, brodez & enrichis de foye incarnate & bleuë.

Après marcherent les Florentins, ayans les plus graues & aagez pourpoints & chausses de fatin violet, enrichys de broderie exquisite, foye & robe de velours noir : & les plus ieunes furent parés de mesme accoustrement, horsmis qu'ils porterent Cappes de velours noir, doublée de taffetas violet. Au devant de chacun rang de ces Seigneurs estably de deux à deux, marcherent deux laquais ayans pourpoints & chausses de fatin blanc diaprés de broderie, de couleur iaune & violette.

Après marcherent les Milanois, vestus de faves & robes courtes de velours noir, enrichies de gros boutons d'Or, ayant chacun vn laquais deuant foy, vestu de fatin bleu, & portant bonnet de velours noir : auquel estoit posé un plumail de la liurée & deuise du Roy.

SVBSEQVEMMENT marcherent en leur ordre accoustumé les seigneurs Allemans, vestus de faves de velours noir, & portans manteaux de fin taffetas noir, bandez de velours de mesme couleur, & chappeaux de velours noir

aussi : ayans leurs laquais vestus d'accoustrement de fatin iaune, floquans de taffetas noir de fort bonne grace.

Puis suyuoit le Grand Preuost, vestu de faye de velours noir, & portant vn manteau de damas noir, bandé de velours de mesme couleur : avec sa compagnie reuestuë des hocquetons de sa deuise.

Après luy le Preuost de la Iustice ordinaire fut veu, avec ses gens.

Marcha en après le Preuost des sergens de la Iustice Royale criminelle, portant riche accoustrement, & ayant les gens de sa compagnie reuestuz de hocquetons bleus, brodez de blanc & incarnat (1) : lesquels furent suyuis des sergens de la Iustice Royale ciuile, portans leurs bastons semez de fleurs de lys d'Or, en champ d'azur.

Et successiuent marcherent messieurs les Officiers & Iusticiers Royaux : En premier lieu les Greffiers de la Seneschaucée, après lesquels vindrent messieurs les Esleuz en leur ordre & rang accoustumé.

En après marcherent monsieur le President du siège Presidial, estably par sa Maiesté en sa ville de Lyon, monsieur le Lieutenant, & monsieur le Conseruateur des priuileges des foires, lesquels furent suyuis de messieurs les conseillers dudit siege Presidial.

La magnificence de ces Seigneurs passée, se presenta la compagnie des Gardes establis par Sa Maiesté treschrestienne en sa ville de Lyon, compagnie petite, mais à la verité d'une gentille grace, portans les vns colets de velours blanc, & les autres de Marroquin de mesme couleur : & chausses & pourpoint de fatin blanc, enrichis de broderie de foye incarnate & bleuë (2).

(1) Le tricolore actuel ; livrée traditionnelle des rois de France depuis la fin du XIII^e siècle.

(2) En leur qualité de gens du roi, ils portaient aussi sa livrée personnelle.

Ceste compagnie passée, vindrent en rang messieurs les Bourgeois, & notables en la cité, après lesquelz marcherent huit trompettes (1) de la Maïesté, lesquelz à la porte de Vaise commencerent à sonner vne fanfare moult melodieuse.

Et après iceulx en moult plaïsante & belle ordonnance marcha le Capitaine des enfans d'honneur de la ville à cheual, portant pourpoint & chausses de satin blanc, colet de velours blanc, & manteau de velours noir. Mais les enfans d'honneur Lyonnois furent diaprés d'une pareure gentile, portans pourpoints & chausses de satin blanc, & cappes de fin velours noir doublées de fin taffetas violet, ayans leurs capuchons enrichis de gros boutons d'Or, leurs bonnets aussi furent de velours noir, enlâçez de gros cordons d'Or & de Perles (2), avec plumarts de la liurée du Roy (3), & leurs laquais vestus de leurs liurées. Et lors que ceste genereuse Compagnie passa, fut degorgé par les gueules d'un grand nombre de canons (4) braquez tant au riuage

(1) Le corps de musique militaire du roi se composait de trompettes, de tambours et de hautbois. Le Consulat donna 15 livres d'étrennes aux premiers, 10 livres aux tambours et autant aux hautbois. Ces chiffres, en admettant que les étrennes aient été proportionnellement égales, ne permettent pas de fixer le nombre exact des tambours et des hautbois, car on ne peut trouver en chiffres ronds, les deux tiers de huit hommes; et la somme de 1 livre 17 sols 6 deniers que toucha chacun des trompettes n'est pas non plus un diviseur exact des 10 livres qui furent données aux tambours et musiciens. Ils étaient ou 5 ou 6; dans le premier cas ils reçurent davantage, et, dans le second, moins que les trompettes.

(2) Le narrateur omet ici une particularité intéressante, que Rubys nous a conservée. Ces jeunes gens marchèrent deux par deux, un catholique avec un protestant, mais les premiers, tenant à être distingués et à témoigner de leur foi, avaient à leurs bonnets des croix de pierreries ou de perles. (*Pièces justificatives*, A 4.) Cet accord des enfans de la ville de marcher ensemble, protestants et catholiques, n'avait pas été arrêté sans beaucoup de difficultés. Il ne fut conclu qu'une dizaine de jours avant la cérémonie, puisque l'on voit le consulat expédier hâtivement un courrier à Villefranche pour informer de cet

arrangement le maréchal de Vieille-Ville allant au-devant du roi qui approchait (*Pièces justificatives*, D. XII, 4), et, par conséquent, entre le 6 et le 9 juin.

(3) Bleu, blanc, rouge, comme on vient de le voir par le costume des archers du Prévôt et des soldats de la compagnie royale des gardes de la ville. Louis XII avait adopté le rouge et le jaune, François I^{er} y avait ajouté le blanc. Il paraît que Charles IX était revenu à la livrée ancienne que l'alliance de Philippe le Bel avec Jeanne de Navarre avait fait imaginer par la combinaison des couleurs des écus de France et de Navarre, unies par le blanc couleur de la nation.

(4) Ces pièces furent servies par trente-deux artilleurs sous le commandement du capitaine Georges Renouard, lieutenant du capitaine commandant de la ville, et qui reçurent 67 livres 12 sols, non compris 76 livres qui avaient été avancées par le capitaine; ce qui fait 147 livres 12 sols pour les frais des salves d'artillerie; auxquels il faut ajouter 23 livres 18 sols à un charron, ses ouvriers, 17 manœuvres et 2 chevaux pour amener les canons (de l'arsenal de la Rigaudière sans doute) au boulevard S. Jean et les mettre en batterie. Le train de l'artillerie est une institution toute moderne (*Pièces justificatives*, D. XIV).

du riche et superbe bastillon de S. Iean que dans la forteresse d'iceluy, vn bruyt d'allegresse grande, lequel fut respondu par les pieces posées au Chasteau de Pierre fise d'une fort bonne grace, de forte qu'il sembloit que la terre & l'eau resonantes s'esjouyffoient avec le Ciel gracieux de la venue d'un Roy tant excellent : la Maïesté duquel fut plusieursfois saluée d'une & d'autre part par les mesmes canons.

Après iceux marcha le Capitaine en chef de la ville de Lyon, vestu de pourpoint de satin blanc, colet & chausses de velours blanc, & manteau de velours noir (1) : & après iceluy messieurs les Eschevins de ladicte ville, vestus de robes de satin noir, faves de velours noir, & pourpoints & chausses de satin bleu (2) & suyvis de plusieurs notables & anciens d'icelle Cité.

Vindrent subsequemment Monsieur le Senechal de Lyon (3), Monsieur le Comte de Bennes (4), & plusieurs autres illustres Seigneurs.

Successiuement marcherent les Ambassadeurs des Roys, Princes & Potentats estranges, avec lesquelz furent veuz deux Euesques.

Après marcherent les cent Gentilshommes de la maison

(1) C'était François Sala, et il lui avait été attribué une somme de soixante livres pour subvenir aux frais de son costume ; son lieutenant, le capitaine Georges Renouard, qui ne figura pas ici, étant occupé à diriger le tir de l'artillerie, comme il vient d'être dit, reçut la même somme pour le même objet. (*Ibid.*, VI, 1).

(2) Le Consulat de cette année, dont les listes imprimées donnent inexactement et incomplètement les noms, se composait de Nicolas de Chaponay, sieur de Feysin, François Grollier, secrétaire du Roi, Pierre Sève, Jean Henry, Léonard Pournas, Claude Laurencin, sieur de Riverie, Jacques de Tourvéon, sieur du Vivier, Jean Besmes, Claude Raverie, François Guerrier, sieur de Combelande, Antoine Perrin et Jean Malézieu. Il fut alloué

à chacun d'entre eux, 525 livres pour frais de costume (*Ibid.*).

(3) Cette charge était exercée par Guillaume de Gadagne, seigneur de Bouthéon, baron de Verdun, etc.

(4) C'était un gentilhomme piémontais, nommé Jean-Louis Coste, comte de Penne (Bena, petite ville près de Cherasco et de Mondovì en Piémont). Il avait échangé cette terre en 1561 avec le duc de Savoie contre les seigneuries du Pont-de-Velle et de Chatillon-en-Bresse, qui furent, à cette occasion, érigées en comté. Il fut en France, capitaine de cinquante lances et décoré du collier de l'Ordre. Charles IX, de passage à Mâcon, en venant à Lyon, l'avait honoré de sa visite. (*Pièces justificatives*, C).

Royale, lesquelz furent fuyuis de quatre Herauts d'Armes reueftus de Coftes d'armes de velours violet, rehauffé de riches fleurs de Lys d'Or.

Après iceux vindrent en rang deux Officiers de la maifon de fa Maiefté, portant chacun une groffe mafle d'or fort riche & fumptueufe.

Vindrent en après meffieurs les Mareschaux de France, monfieur le Comte de Sault (1), Lieutenant pour fa Maiefté au gouuernement de Lionnois, fous monfieur le Duc de Nemours : & meffieurs les autres Cheualiers de l'ordre de fadiète Maiefté, diaprez de fort riche pierrerie, avec leurs coliers de l'ordre riches à merueilles.

A la fuite de fi excellente compagnie marcha monfieur le grand Efcuyer, paré d'un riche accouftrement, & monté fur un cheual beau à merueilles, caparaffonné de fin velours violet, femé de fleurs de Lys d'Or fans nombre.

Vint en après monfeigneur le Conneftable, marchant feul, orné d'une pierrerie efmerueillablement riche & precieufe, portant le Glaive Royal nu deuant Sa Maiefté.

Après iceluy marcha le Roy trefchretien non moins illuſtré de perfections & vertus, que de port Royal, & pareure excellente : car fa Maiefté fut veſtue d'un accouſtrement de fin velours verd (ſigne euident de fa floriffante & iuuenile vertu) tout enrichi de broderie de fil d'Or &

(1) François d'Agoult, comte de Sault. C'est lui qui, par ſa complicité avec les Proteſtants dont il étoit le partisan ſecret, leur avoit permis de ſ'emparer de la ville par ſurprise. On ne devine pas à quels ſentiments obéiſſent ceux de nos hiftoriens qui prétendent purger ſa mémoire de cette accuſation. Ils citent, à l'appui de leur appréciation, ſa correfpondance avec la Cour ; mais ces documents, bien loin de l'abſoudre, achèvent de le condamner : on y voit la preuve de l'hypocrifie avec laquelle, abusant

de la faveur dont il jouiſſait auprès de Charles IX, il ne cessa de le tromper. Il avoit repris ſon titre de lieutenant du gouvernement de Lyon en vertu de l'édit de pacification, (*Pièces juſtif.* A 2) et il fallut une démarche des trois ordres de la ville pour obtenir la révocation de ce traître. Il avoit déjà levé le masque, mais après la perte de ſon gouvernement, il ſe jeta ouvertement dans les rangs des Proteſtants parmi lesquelſ il ſe fit tuer, en 1567, à la bataille de Saint-Denis.

d'Argent, diapree de mainte pierre precieuse d'exquise valeur, portant chapeau à la Royale de mesme parure, enrichy d'un plumail blanc & verd, & les botines fort exquisés & riches.

Sa Maïesté treschrestienne fut fuyue de Monseigneur le Duc d'Orleans (1), Prince parfaitement beau, & promettant un espoir de toutes les illustres & bonnes parties domestiques au sang Royal de France, vestu d'un accoustrement de velours cramoyfi rouge, à bandes de broderie de fil d'Or & d'Argent, diapree de pierres precieuses, les chausses & chapeau de mesme parure.

Ce prince Royal fut fuyui du Roy de Nauarre, paré d'un accoustrement de velours cramoyfi rouge, broché d'Or, & rehaussé de broderie d'Or, ayant chausses & chapeau de mesme estoffe.

Après ce ieune Roy doué d'une beauté & grace admirable (2), marcha Monseigneur le Reuerendissime Cardinal de Bourbon, après luy Monseigneur le Prince de la Rochefur-Yon, monsieur de Montpensier, Monsieur le Duc de Nemours, Monsieur le Duc d'Aumalle, fuyuis d'un nombre infiny de grands Seigneurs & Gentilshommes (3) dont le recit ne seruiroit icy que d'ennuyeux discours, & facheuse lecture.

(1) C'était le prince qui régna plus tard sous le nom de Henri III; il se nommait Edouard, et, depuis la mort de Louis, second fils d'Henri II, il lui succéda au titre de duc d'Orléans qu'il quitta, par la suite, pour prendre celui d'Anjou, porté par son frère puîné.

(2) Cet éloge fait supposer que les observations du narrateur ne sont pas des flatteries banales. Henri IV, en effet, ainsi qu'on peut en juger par les portraits faits dans sa jeunesse et qui restent encore, était d'une figure remarquablement belle, comme l'ont été tous ses descendants, sauf de très rares exceptions.

(3) C'est à ces gentilshommes « seigneurs de la fuytte du Roy » ou du moins à ceux qui étaient « amys de la ville » que le Consulat fit don de 47 pièces de vin. Ce cadeau

coûta 740 livres 19 sols 2 deniers, plus 193 liv. 5 sols 10 deniers pour louage de caves, etc., total 934 l. 5 s. (*Pièces justificatives*, D, VIII, 1, 2). Ces libéralités ne parurent pas suffisantes ou peut-être le fait s'en étant ébruité, nos magistrats municipaux jugèrent prudent de gratifier aussi les gentilshommes qu'ils n'avaient pas comptés comme amis de la ville, mais qui ne demandaient qu'à en être au même prix. Toujours est-il qu'après le départ du Roi, les dons de vins s'accrurent de l'achat de 8 poinçons contenant en tout 30 ânées, à 3 livres l'année (*Ibid.*, VIII, 3). L'année ou charge d'un âne était une mesure lyonnaise valant un peu moins d'un hectolitre. Elle contenait 88 pots de Lyon ou 100 pintes de Paris, soit 93 litres 21 centilitres.

A l'arrièregarde vint la compagnie des Archiers de la garde de sa Maïesté (1), en fort belle ordonnance, après lesquels furunt vne multitude de peuple admirable (2).

Sa Maïesté donc en tel ordre marcha iusques à la porte de Vaise (3), en laquelle apparut vn portail d'excellent artifice, dont le discours s'enfuit.

Le portail de Vaise fut construit à double estage, soustenu par quatre colonnes (assauoir deux à dextre, & deux a fenestre) d'Albastre, enlaffées de rameaux d'Oliue, au sou-bassement des deux posées au costé dextre, furent portraicts deux vieillards à dextre & fenestre, tenans chacun vn liure ouuert és mains, & au milieu d'iceux en lenfonceure du carré, vn Philosophe compassant vne Sphère qu'il tenoit en main, & à ses pieds furent gifans plusieurs liures. Au fenestre

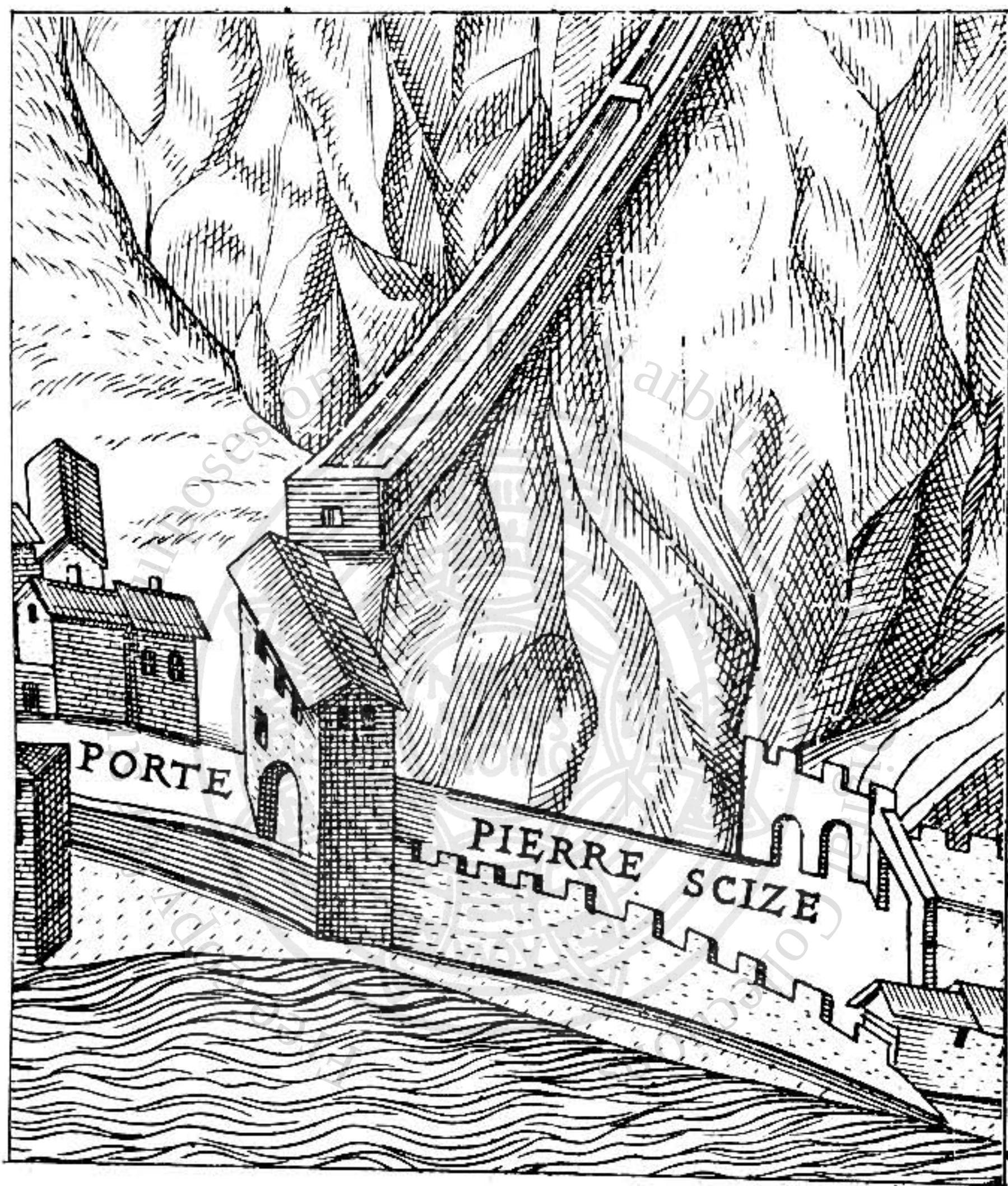
(1) Il s'agit des Gardes écossaises auxquelles le Consulat fit distribuer 14 livres 8 sols d'étrennes. Il fut donné d'autre part la même somme aux archers de la porte, 26 liv. 6 sols à ceux du prévôt de l'Hôtel. Indépendamment des soldats, la ville gratifia également les fourriers de la maison du roi de 24 livres; les huissiers du Conseil privé de 15 livres et les huissiers de la Chambre de la reine de 4 livres 16 sols (*Pièces justificatives*, D. XII, 6).

(2) Le service d'ordre fut dirigé par l'ancien voyer de la ville, lequel, à la prière du Consulat, avait réglé l'ordre de l'entrée, fait marcher les habitants et les étrangers au-devant du roi et rempli toutes les fonctions de maître de cérémonies (*Pièces justificatives* D., VI, 2). Il fut compris pour 60 livres dans l'allocation pour frais de costume, qui fut accordée aux officiers de la ville (*Ibid.*, 1), et l'importance du rôle qui lui fut attribué fit oublier le voyer en exercice, qui lui avait succédé. Celui-ci réclama et reçut la même somme de 60 livres (*Ibid.*, 2).

(3) Trois portes différentes ont été ainsi nommées. L'une était située dans la partie de la rue du Chapeau-Rouge, comprise entre la place du Marché et la rue Saint-Pierre, à peu près à la hauteur de la mairie, commandant ainsi les deux routes de Paris par le Bourbonnais et la Bourgogne en deçà du ruisseau de Charavay, cette ancienne limite de la ville. Elle fut démolie en 1747. La seconde, construite en 1580 pour clore la nouvelle enceinte bastionnée, était située à 60 mètres en amont du pont actuel de Serin. Elle a été appelée aussi porte du Pont-Levis, des Deux-Amants, de l'Avancée et du Lion,

à cause des armes de la ville qui y avaient été sculptées avec celles de France et la devise : *Un Dieu, une Foi, un roi, une loi*. La troisième est celle de Pierre-Scize. De ces trois portes, la seconde doit être éliminée, puisqu'elle est postérieure au règne de Charles IX. Pour décider entre les deux autres, il faudrait savoir en quel endroit du faubourg le Roi reçut les hommages des habitants; si ce fut à la Claire, par exemple, il aurait dû, comme le fit Henri IV, entrer par la première porte de Vaise. Mais ce dut être au logis du Mouton : c'était en cet endroit qu'il avait débarqué à son arrivée, c'est là que, suivant l'usage, se faisait la cérémonie des réceptions. Ainsi l'avait fait Henri II, ainsi le fit plus tard Louis XIII. Dans ces conditions, le cortège gagnait directement la Grande rue de Vaise, et, évitant la porte du faubourg, rencontrait pour première entrée de la ville, celle de Pierre-Scize, qui a été, le plus souvent, désignée sous le nom de Porte-de-Vaise. On la trouva nommée ainsi en 1389, 1595, 1625, 1694, 1700, et jusqu'en 1803, année de sa démolition. C'est sous ce titre que J.-J. de Boissieu en a publié la gravure. La question n'est donc pas douteuse. Entre toutes les reproductions de ce monument, j'ai préféré celle du plan de 1550 qui est contemporaine et qui représente cette porte sans les modifications qu'elle subit plus tard. La gravure de J.-J. de Boissieu, très belle, a le défaut d'encadrer le sujet principal dans un paysage tout de fantaisie qui lui enlève son intérêt historique. Il faut remarquer aussi que l'artiste, ayant négligé de graver à rebours, a produit un dessin renversé.

soubassement d'une & d'autre part apparurent deux Philosophes de maintien grave, portans chacun un livre sous leurs aisselles ; & au creux de cette base un autre philosophe faisant ostentation des mains, & plusieurs livres à ses pieds.



LA PORTE DITE DE VAISE. — Cette vue de même que les huit suivantes, est empruntée au grand plan de Lyon en 25 feuilles dressé vers 1550 à 1560, et dont le *fac-simile* a été publié par la Société de topographie.

Quant à l'état des colonnes, elles furent d'ouvrage Ionique, exquisément elabourees, & de l'estoffe cy dessus discou-rüe, ayans leur enrichissement de Base, Chapiteau, Arquitraue, Frize & Corniche fort bien coloré, & de relief : & en l'enfonceure ou derriere de celles du costé dextre fut por-

trait en sa niche Francus (1) armé, portant sa couronne en main, & au dessus de son chef en une table d'attente, furent écrites ces paroles :

Francus Hectoreus Franciam dixit,
Carolus inuiolatus iuste fouet
Franciam.

Au dessus de ceste enfonceure, & en sa Niche, fut portraite l'effigie de Galathes (2), portant sa Couronne en main fenestre, & un Arc desbendé en la dextre : & au dessus de luy fut ce dicton écrit :

R. Galathes Hercules fit nomen
Carolus ix. foelicitatem dat Galliæ.

En l'enfonceure des deux colonnes du costé fenestre plus prochaine du soubassement en sa Niche fut portrait vn Roy portant couronne en main (3), & au dessus de son chef en table d'attente fut écrit ce dicton :

R. RHEMVS Rhemenfes creat,
Carolus Sacrosanct. pios amat Gall.

Au dessus d'icelle & en sa Niche fut portrait vn autre Roy tenant sa Couronne en main fenestre, & la dextre sur son estomach, tenant contenance de personne admiratiue (4),

(1) Francus, fils d'Hector, premier roi des Franks, suivant l'histoire fantaisiste des érudits du moyen âge.

(2) Hercule, vainqueur de Géryon, étant passé en Gaule, y fonda la fameuse Alise en Auxois et gagna le cœur de la princesse Galathée qui avait jusque-là repoussé tous les prétendants. Il l'épousa, et leur fils Galathes fut le 9^e roi des Celtes. C'est du moins

ce que maître Giraud croyait sans hésitation avec ses doctes contemporains.

(3) Rhemus, fondateur de Rheims et 20^e roi des Celtes, d'après les mêmes autorités.

(4) Belgus, 12^e roi des Celtes, suivant la science du moyen âge, et qui donna son nom à la Belgique.

& au dessus de son chef furent escrites en table d'attente les paroles dont la teneur s'enfuit :

R. Belgius Belgicam onerat,
Carolus ix. honorat Gall.

La vouste ou arc du portail fut soustenue par deux petits pilliers quarrez enrichis, & en l'arc dudit portail seruant de premier estage, furent portraits deux personnages vestus de Togues royales à couleur d'Escarlade rouge, le rebras d'un taffetas royal semé de fleurs de Lys d'Or en champ d'Azur. Ils furent representez comme assis, & presentans chapeaux d'Olive l'un à l'autre. Celuy qui occupoit le costé dextre sembloit d'age moyen, & auoit son manteau Royal semé de Nauires d'Argent; mais celuy qui tenoit le rang fenestre, estoit ia chenu & plein d'ans, touteffois vigoureux : & auoit sa Togue semée de Lyons d'Argent (1); au milieu d'eux fut posée vne table d'attente enrichie de feuilles d'Oliue, en laquelle estoient escrits ces vers :

*Quel miracle voicy en mon portail s'incline
Chacun de ces vieux Roys admirans ta grandeur,
Charles du Ciel venu d'une race divine,
Pour le monde doner & remplir de bon-heur.
Des plus celestes biens Dieu t'a fait le donneur,
La fleur de tes ans rend celle du Lys heureuse :
Car ta mere est Vertu, toy du monde l'Honneur,
Je reçois ce thresor : O que ie suis ioyeuse.*

Au dessus de ceste table d'attente fut portrait vn enfant ailé, presentant d'une & d'autre main chapeaux d'Olive, &

(1) Il est facile de reconnaître à ces deux costumes les armoiries de Paris (*de gueules au navire d'argent*) et de Lyon (*de gueules au lion d'argent*), les chefs de ces deux blasons étant figurés ingénieusement par le rebras des manteaux, bleus semés de fleurs de lys. Ces deux personnages représentaient en effet deux rois fabuleux de la Gaule,

Paris et Lugdus, fondateurs de Paris et de Lyon. Le premier avait été peint avec des traits plus jeunes, parce que d'après la chronologie admise alors, ce prince, 15^e roi des Celtes, avait fondé Paris 215 ans après la fondation de Lyon, bâti par Lugdus, 11^e roi gaulois 1602 ans avant Jésus-Christ, soit 851 ans avant la fondation de Rome!

aux deux anglets espargnez par le courbement des deux personnages susdits furent portraits d'une & d'autre par deux Anges surmarchans trophées d'armes, & tenans chacun un flambeau renversé contre-bas, & rameaux d'Olive.

Au milieu de l'estage de dessus, fut représentée à front fenestre Piété, vêtue en Nymphé, portant en main un cœur embrasé, & flamboyant; & à dextre Justice, tenant son glaive en main de la dextre, de laquelle pendoyent deux Balances. Au milieu de ces deux vierges ont été posées deux colonnes, l'une d'Or & l'autre d'Argent, fondées sur leurs soubassements carrez, & enrichis de mouleures, entez sur le corps de Discorde, représentée par une vieille hideuse, accablée, & rechinante une horrible grimace : au reste, revêtue à la rustique, & ayant le col entortillé d'un Serpent. Aux replis de sa robe fut écrit :

Discordia victa.

Quant aux deux Colonnes, elles finissoient en leur carré géométrique (1), & au dessus fut posée une Couronne Impériale (2) & apparut aussi un Escriteau de telle teneur :

Pietate, & Iustitia.

A côté dextre dudit second estage, enrichi de ses Pillas-

(1) Cette figure n'avait pas été adoptée sans intention : le cube était alors l'emblème de la perfection parceque, comme on disait alors, il est *ubique rectus*.

(2) La représentation de cette devise se voit sur le frontispice de cet opuscule, reproduite en *fac-simile* d'après l'édition originale. On distingue sur le piédestal de la colonne Piété les tables de la Loi de Moïse et sur celle de la Justice, le chiffre XII. C'est un surcroît d'éclaircissement de l'allégorie ; la Piété c'est la loi religieuse symbolisée par le Décalogue ; la Justice c'est la loi civile caractérisée par la loi des XII Tables déjà célèbre et sur laquelle les Jurisconsultes érudits de ce temps publiaient des Commentaires. La devise emblématique

de Charles IX eut beaucoup de succès auprès des contemporains parce qu'elle est très ingénieuse et qu'elle répondait aux aspirations de l'époque ; elle est restée des plus connues et du sens emblématique le plus facile à saisir ; elle n'en a pas moins dérouté l'intelligence de M. Monfalcon et a occasionné l'une des plus amusantes bévues dont est remplie son *Histoire monumentale*. Trouvant l'emblème royal peint, par déférence, sur les syndicats, il s'est imaginé que c'était un dessin satirique par lesquels le Consulat lyonnais avait voulu témoigner que la Piété et la Justice étaient, sous le gouvernement de Charles IX, altérées, tordues!!

tres, Arquitraue, Frise, & Corniche, apparut dans sa Niche vn Roy ostant la Couronne de son chef à demy, & à ses pieds un Toreau. Au dessus d'iceluy fut posé dans sa Niche, vn autre Roy, tenant sa Couronne en main fenestre, & un Escarre en la dextre.

Au fenestre costé du mesme estage fut représenté vn Roy ostant à demy sa Couronne de son chef : tenant vn enfant par la main, lequel il caressoit. Celuy qui fut posé au dessus de luy, portoit sa Couronne en main fenestre : & en la dextre vn liure.

Au frontispice fut veu vn Roy radieux, monté sur vn char trainé par quatre cheuaux ysnels, au dessus de luy vn escripteau de telle teneur (1) :

Soli Carolo. O. M. P.

Au dessus du frontispice, & amortissement du second estage, enrichy de pentes de fruitages entrelassans les armes Royales, & descendans d'une & d'autre part, & dont estoient enlaffez les Escussions qui furent mis au dessous, furent posées au lieu plus haut & eminent les Armoiries du Roy, nostre Sire, a fenestre plus bas celles de Madame la Royne sa mere, & à dextre celles de Monseigneur le Duc d'Orleans (2).

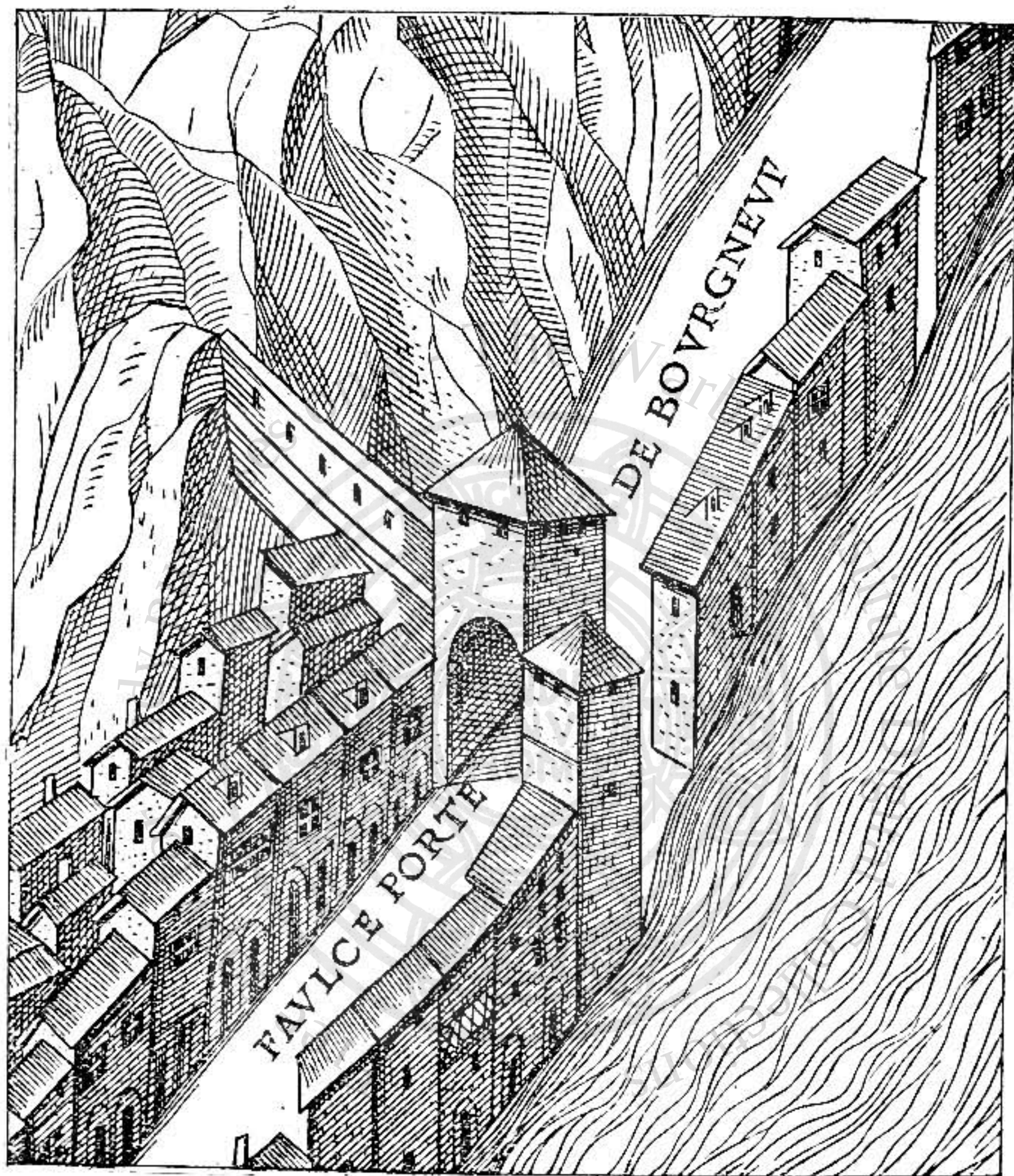
Ce spectacle, à la vérité, recommandable & d'industrie ingenieuse fut assez longuement contemplé par le Roy, lequel en fin marchant outre entra dans la porte de Vaïse, en laquelle il trouua Messieurs les Escheuins de Lyon reues-

(1) Cette allusion flatteuse, par laquelle le roi était représenté sous les traits d'Apolon soleil, donne occasion de rappeler que, bien avant Louis XIV et depuis Charles VII, le soleil fut adopté pour emblème par plusieurs de nos rois.

(2) Il faut bien remarquer qu'au rebours des héraldistes, l'auteur entend toujours par

senestre et dextre les côtés gauche et droit du spectateur qui, en blason, sont la droite et la gauche. C'est ainsi que là les armes de la Reine-mère étaient au côté le plus honorable, à dextre, la gauche pour le spectateur; et celles du duc d'Orléans au second rang à senestre, à droite suivant le rédacteur.

tus comme cy dessus nous auons déduit : lesquels ayans trèshumblement salué Sa Maïesté avec reuerence condigne, luy presenterent vn poesle de fin drap d'or frizé, excellemment riche, fait en Oualle, ayant six colonnes Royalles



LE ROCHER ET LA PORTE DE BOURGNEUF.

femees de fleurs de Lys d'Or en champ d'Azur, & au dessus vn Dome foustenu aussi de six colonnes (1) : sous lequel

(1) Ce dais, dans lequel entrèrent 13 aunes un sixième de toile d'or achetée d'Alexandre et Louis Caponi, au prix de 6 écus l'aune (*Pièces justificatives*, D., v, 3), avait été confectionné par Mathurin Geys, contrepointier qui eut 63 livres 15 sols pour la façon et la fourniture de la soie à coudre (*Ibid.*, v, 4). Il était orné de cinq écussons, un grand et quatre petits, aux armes de France, entourés du collier de Saint Michel, le tout en

broderie, exécutée au prix de 75 livres, par un brodeur de Trévoux, Balthazar Porte (*Ibid.*, 1). Le prix total dépassa 536 livres 5 sols (*Ibid.*), non compris du taffetas pour doublure sans doute et des glands d'or et de soie (*Ibid.*, XIII, 3). Six officiers de la ville furent chargés de le porter et reçurent 15 livres pour se costumer honnêtement (*Ibid.*, VI, 3).

ce Roy treschrestien marcha iufques au Roc composé par l'artifice de nature, assis près de la porte de Bourg-neuf, & là fut construit vn Theatre spacieux, moult forietté en place, lequel eut le deuant de son foubasement basti à la rustique. Au pourpris de dessus fort ample, apparut vne prairie delectable, & au milieu d'icelle la fontaine de Parnasse, iettant eau plantureuse. En icelle prairie fut veu Apollo (1) tout reuestu (à l'antique) d'accoustrement de fatin blanc, enrichy d'or, couronné de Laurier, & tenant vne Lyre en main & lequel faisant trèshumble reuerence à Sa Maiesté, luy profera vne harangue diserte, exprimée par les vers suyans :

APOLLON AV ROY

*Prince que ie cognoy plus que moy reluisant,
Plus que moy fleurissant, plus de biens produisant,
Plus grand & plus parfaict, en ta ieunesse blonde,
Que moy, qui après toy suis lumiere du monde :
Moy qui suis Apollon, à qui rien n'est couuert,
A qui de ton destin le secret est ouuert,
Et qui de toy auant auois la cognoissance
Que de sang immortel ta grandeur eust naissance :
Croy moy Roy, que i'auois long temps adiuiné
Que lors que France auroit un Charles couronné
Qui le nombre parfaict des filles de memoire
Atteindroit de ce nom : accomplie la gloire
Seroit lors des François. Car accompli ce Prince
Heureuse dessouz luy rendroit toute Province,
Et trois & trois fois grand il seroit surnommé :
Et par tout l'Vniuers sur tous Roys renomné.*

(1) Le comptable de la ville l'a désigné par erreur comme ayant joué le personnage de Mercure. Son costume dut couter très cher car ses chausses seules « d'estamet blanc doublées de taffetas » furent payées 9 livres 18 sols (*Pièces justificatives*, D. XIII, 2). Les frais de la façon des costumes des quinze personnages, dont deux hommes, qui figu-

rèrent sur les théâtres, montèrent à 45 livres payées à François Chavannes, Julien Guérin et Julien Pichault, maîtres tailleurs (*Ibid.*, 1). Quant aux étoffes on ne peut en évaluer le prix, car il est compris dans la somme de 1107 livres, faisant le total du prix de toutes les étoffes achetées par la ville à cette occasion (*Ibid.*, 3).

*Il auroit sur le front telle Maïesté peinte
 Que du premier abord le vice en auroit crainte,
 S'enfuyant deuant luy : si que le banissant
 Ceux qui le receuroient il seroit punissant.
 Par luy le siecle d'Or en France tourneroit,
 Et avec luy tousiours il y seiourneroit.
 Ainsi de toy iadis ma parole prophette
 (Roy Charles) predisoit, qui est ores parfaite,
 Car neuuieme du Nom, mes neuf sœurs tu comprends,
 Le mieux d'elles aymé, les sciences apprends,
 Et font de l'Aage d'or les richesses cognues
 Par Iustice & ses Sœurs pour toy du Ciel uenues,
 Lesquelles dans Lyon tu verras reuerées
 Et pour te recevoir & aymer preparees :
 Non toutesfois avec si plaisant appareil,
 Que merite le Roy qui n'a point son pareil.
 Beau & grand tes subiects l'auoyent bien sceu choisir
 Mais de l'acheuer tel ils n'ont eu le loisir.
 Iamais peuple ne fut en paisible Cité
 Son Prince tant aymant, d'aise tant incité,
 Pour le veoir & l'auoir comme le Lyonnois
 Deuot à l'obeir. Car (comme ie cognois)
 Ainsi iamais du Ciel Prince ne descendit,
 Qui tant que toy heureux tout son siecle rendist :
 Sus donc, Mes doctes Sœurs, ce Prince saluez,
 La grandeur avec moy chantez : & le louez.*

Et apres ceste eloquence procedee de la bouche d'Apollon,
 les neuf Muses, d'excellente beauté, richement vestues
 & de diuerse sorte selon la disposition Poëtique, à laquelle
 (pour euiter prolixité d'ennuyeuse narration vous plaïse
 auoir recours), assises sur diuers sieges en vn Theatre basti
 en perspectiue, s'esleuant mignonnement en degrez de
 Porphire iusques au sommet du Roc naturel : commencerent
 à fredonner de fort bonne grace leurs instrumens musicaux
 diuers : & à cette melodie s'adioingnit vne autre harmonie
 de Musiciens (1), posez en la concauité dudit Theatre supe-

(1) Le compte de la ville trop sommaire
 n'indique pas le nombre des musiciens, mais
 il nous apprend le nom du chef d'orchestre,
 Philibert Jambedefert. Il ne spécifie pas non

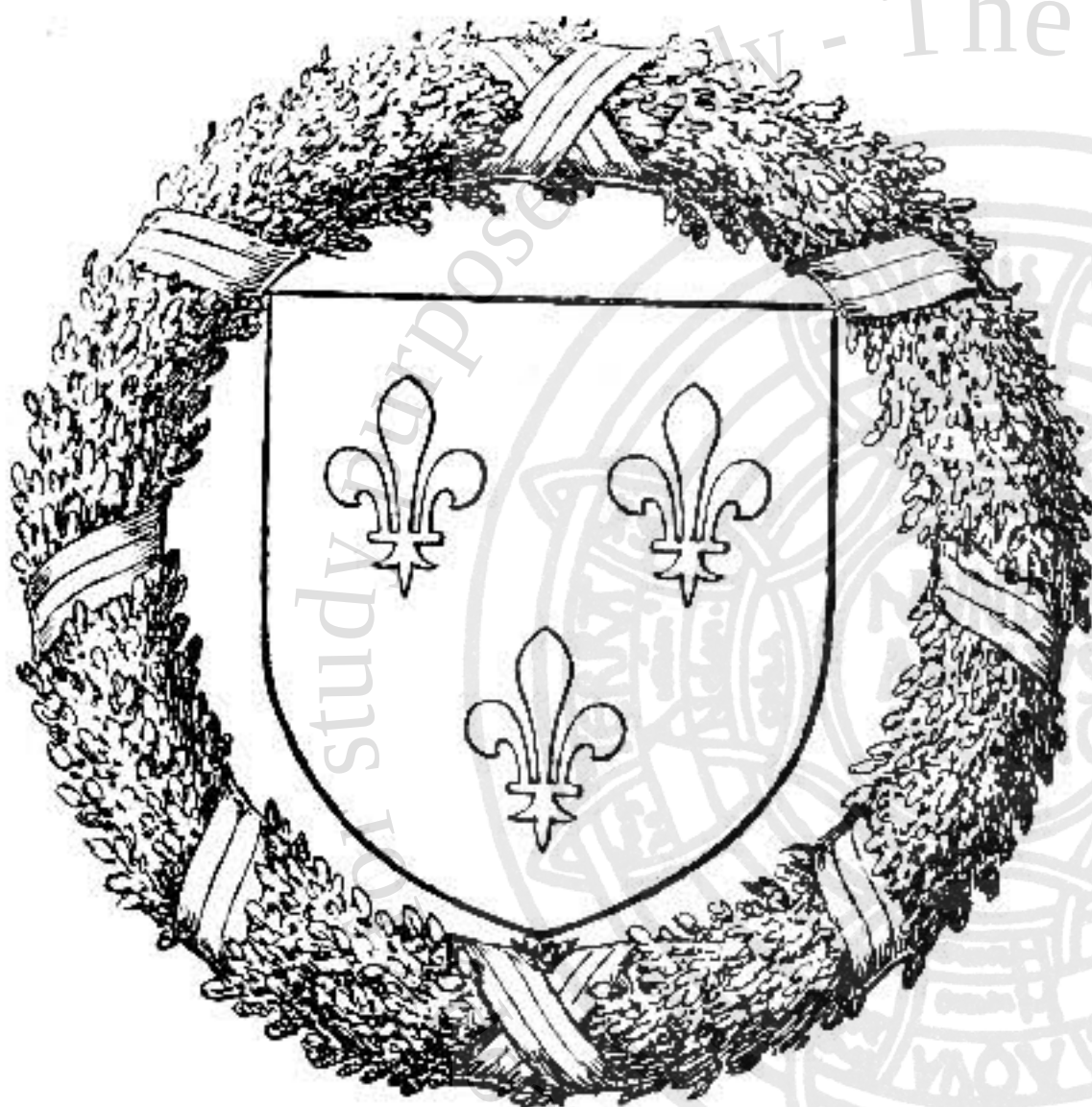
plus la nature des instruments ; mais établit
 une distinction entre les musiciens et les
 joueurs d'instruments, ce qui est à signaler
 Outre cette harmonie vocale et instrumentale,

rieur, lesquels dégorgeans voix melodieuses, chanterent en musique excellente (1) le cantique suiuant :

*Chante du siècle d'Or les Diuines douceurs,
Lyon très-generoux, chante l'heur des Gaulois,
Francs de crainte des Loups les Agneaux seront seurs
Car en sainte bonté la Paix fera les Lois.*

*Cy-après tu vaudras mieux que tu ne valois,
Riche d'un ieune Roy ià de mœurs tout chenu :
Dy donc le receuant : O Charles de Valoys,
Mon Prince, ô Siècle d'Or, tu sois le bien venu.*

Iceluy cantique finy, les mesmes Musiciens en diuerfes



sortes d'instrumens es-
pandirent vn son mer-
ueilleusement delectable
qui donna grand plaisir
à l'oreille de sa Maiesté.

Ce spectacle agreable
consideré assez bonne
piece, sa Maiesté passant
outre entra en la rue de
Bourg-neuf, laquelle fut

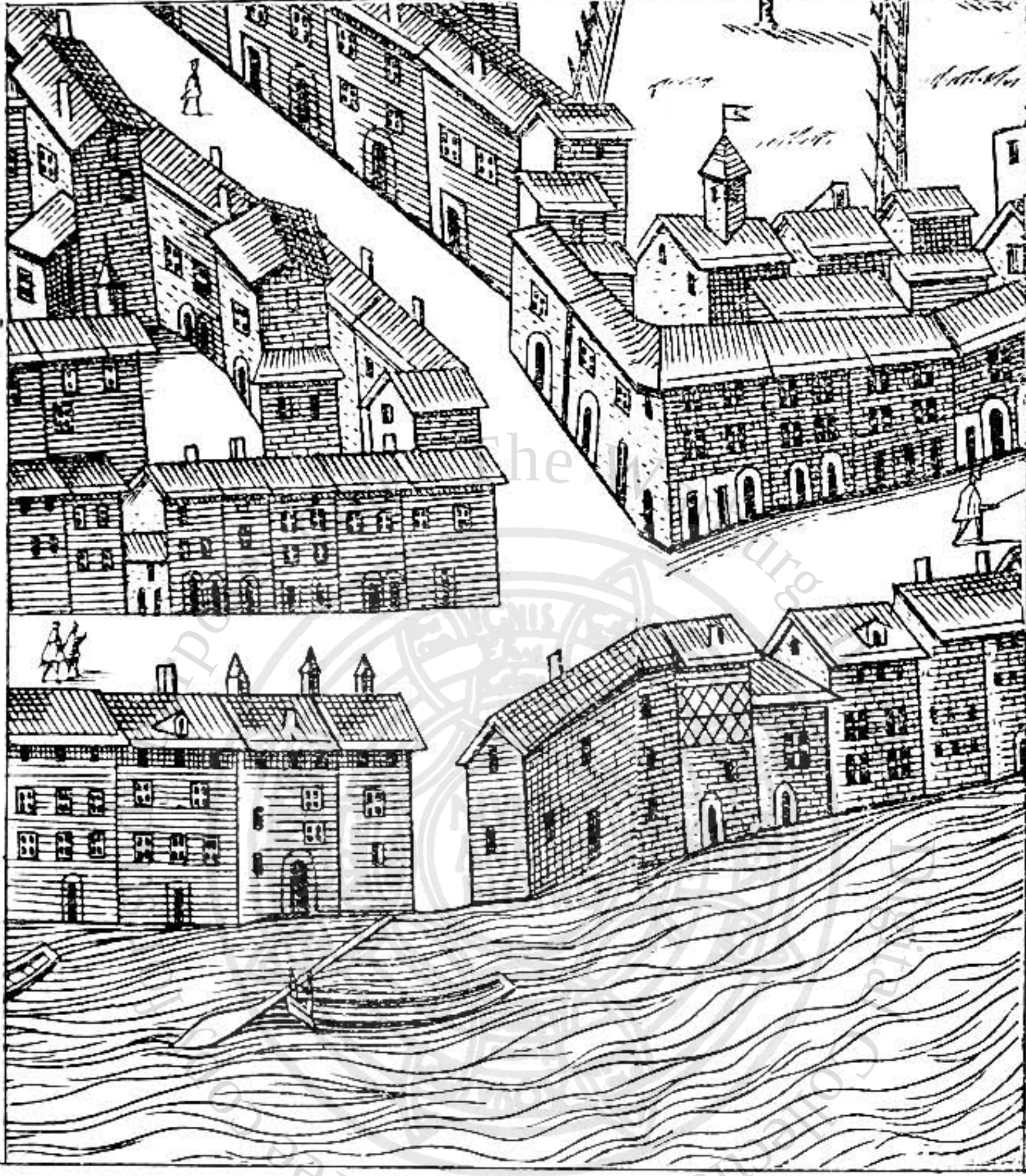
toute couuerte de fines Futaines blanches pour contre-
garder sa Maiesté de la chaleur (2), & es cordes qui ser-

la ville fit venir du dehors sept trompettes. Le Forez est spécialement désigné comme les ayant fournis ; quant à la ville elle en était dépourvue ; on ne trouve mentionné dans la comptabilité que le trompette de la ville Barmond Bussière, à qui on alloua 11 liv. pour s'habiller et un fanion de taffetas aux armes de la ville pour attacher à sa trompette (*Pièces justificatives*, D, vi, 4). Les trompettes étrangers reçurent chacun 5 livres pour leurs salaires et leurs frais de voyage (*Ibid.*, xii, 3) et Jambedefert et ses gens la somme de 65 livres (*Ibid.*, 2).

(1) Il n'est pas extraordinaire que l'on ait pu former un chœur d'excellentes chanteuses parmi les jeunes filles de la ville même d'une condition modeste. Le goût et la pratique de la musique étaient alors très répandus à Lyon, à tel point qu'on l'enseignait aux enfants recueillis par l'hospice de l'Aumône générale.

(2) On y employa 4,400 aunes de toile blanche, louée à un nommé Jean Darut, au prix de 12 deniers l'aune, soit 220 livres (*Pièces justificatives*, D. vi, 9). Or comme la distance entre la place de l'Homme de la Roche et la rue de la Bombarde où se trouvait la Porte Froc, est d'environ 1,200 mètres, il en résulte qu'il fallut trois aunes deux tiers de toile par mètre. Le tendage fut confié à Benoit Ponchon, emballleur, auquel il fut payé 62 livres 16 sols 8 deniers, y compris la fourniture des cordages, clous et crosses (*Ibid.*, 4), on paya de plus 13 liv. 1 s. à une nommée Fleurie Roux et à d'autres ouvrières qui durent coudre ces toiles en certains endroits. Outre cette attention que l'on eut de garantir du soleil, le cortège royal, on prit soin également de sabler les rues. Il n'en coûta pas moins de 47 livres 3 sols pour cela (*Ibid.*, iii).

uoyent de soustenement ausdites Futaines, pendoyent de bonne grace & en abondances les Escussions & Armoiries, & deuises (1) de sadite Maiesté : d'une part les Armoiries



LE CARREFOUR DU Puits du Sel.

de France, & de l'autre les deux colonnes entrelacées & couronnées avec la devise, *Pietate & Iustitia*. Et durèrent

(1) Chacun de ces écussons était entouré d'une guirlande de buis autour de laquelle s'enroulaient des bandes de papier tricolore à la livrée du roi. Ils étaient au nombre de 1250 et suspendus de distance en distance, probablement en trois rangs à deux toises et demie d'intervalle, les faces tournées alternativement de manière à mêler les devises et les armoiries. Cette disposition, la plus vraisemblable, car ces ornements ne pouvaient guère être ni plus ni moins rapprochés et on y trouve exactement le nombre de 1200, les 50 autres ayant dû être utilisés sur les places. Une note de l'Entrée de Charles VIII nous apprend que ces sortes

d'*infiorati* aériens étaient une mode nous venant d'Italie (*Entrées solennelles*, p. 77). Le dessin de la page précédente en donne une idée exacte. On avait employé sept bateaux de buis pour ces guirlandes qui coûtèrent 12 livres pour le buis et 26 pour la façon (*Pièces justificat.*, D. XI, 6 et 3). Les écussons et les bandes de papier tricolore furent fournis par un dominotier Jacques Coste au prix total de 119 liv. à 18 deniers pièce l'écusson et 15 liv. 5 sols pour les journées de ceux qui les accrochèrent (*Ibid.*, 1 et 2), au moyen d'un millier de crochets qui coûtèrent 5 livres (*Ibid.*, 7).

ces tentes en mesme enrichissement, iusques au Portail de Saint Iean, apellé Porte froc.

Le Roy donc en fin paruint au milieu de la Rue de Bourgneuf dit le puits de la Sal, & là fut edifié vn Theatre esleué à quatre pillastres carrez à mode d'ouurage Corinthien, à double estage, au bas & soubassement duquel furent portraits troys Roys vestus à la Royale antique, effrayez, & aduifans vn Sénateur ou Philosophe flechy sur vn genoil, & ayant le bras fenestre appuyé sur vn coïssin de velours vert, qui leur monstroït vn liure escrit. Au derriere d'iceluy fut portrait un homme escorché, portant sa peau sur ses espaules, de regard fort hydeux, & au dessus de ceste figure fut escrit ce qui s'enfuit (1) :

Carolus ix. Dicæo Draco & Sisannes
ob violatam Eunomiam poenas
luunt.

Au dextre costé du mesme soubassement fut portrait Cerberus representé par un animal monstrueux, ayant peau de Leopard, deux testes de chien & vne de Leopard tout circuy de flammes infernales. Au fenestre, furent empreintes les trois Furies infernales, environnees de flammes, chacune desquelles portoit un flambeau ardent, ayant ses cheveux composez de serpens entortillez, & à l'endroit des parties naturelles, vn large surceint de serpens entrelassez. Au fonds & enchasseure dudit Theatre, & au premier estage d'iceluy, fut portraite la Perspectiue d'un Palais sumptueux, qui donnoit grande admiration aux spectateurs, tant naïue

(1) Il y a dans cette peinture un mélange de légendes et d'allégories. Eunomie, comme son nom l'indique, symbolise le bon ordre,

l'ordre public; Sisannes, littéralement zizanie, c'est le désordre, la discorde.

elle se monstroit : & en cest estage apparut vne Vierge parfaitement belle, reuestue d'un Surcot de drap d'Or, & d'une cotte de satin violet enrichy & recamé de large broderie d'Argent, à franges de même estoffe ayant son attour de teste fort riche, diapré d'Or & de pierreries, façonné à mode de Nymphe. Icelle représentoit IVSTICE, se soustenant droite, & portant le glaive nud en main dextre, & en la fenestre vne reigle d'Or. Icelle Vierge d'une fort bonne grace salua le Roy, puis avec un gent maintien prononça ces vers (1),

*Roy comblé de bon heur pour enrichir ton aage,
Roy plus que Salomon en ta ieunesse sage,
Souz lequel ie devois du Ciel icy tourner,
Pour le monde avec toy regir & gouverner,
Suiuie de mes sœurs, Piété, Paix, Clemence :
Observer ie feray tes saintes Lois en France,
Si que sera puny de tant & tant d'exces
Qu'a fait à tes subiects ceste Hydre de Proces.
Ie m'esbranle desia, mon espee iappreste.
Bien qu'il en ait plusieurs pour la rendre sans teste,
Et pour mettre en ta main mon espee trefiuste.
Regnant sur tous d'un bras equitable & robuste.
Tremblez meschans tremblez, car tous les obstinez
Pour la seurté des bons seront exterminiez.*

En la Niche du costé de ce Teatre fut peint un personnage robuste, despouillé iusques au bas de la poitrine, lequel estoit fouetté par deux enfans à poignées de verges, & qui

(1) Le ton de ce discours et surtout les deux derniers vers qui le terminent, font supposer que la jeune personne chargée de les réciter, devait, pour être dans son rôle, offrir des traits énergiques, une prestance imposante, une beauté à la fois élégante, et fière. Il ne pouvait être permis à la première fillette venue, aussi jolie fût-elle, de brandir une épée, de promettre aide et protection à un roi et de menacer les méchants d'extermination. Pour cela il fallait un personnage doué de qualités physiques et morales peu communes. Il est à remarquer aussi que des quatre jeunes filles qui repré-

sentaient les vertus sur les théâtres, celle-ci fut la seule qui prit la parole, tandis que les deux hommes prononcèrent chacun leur harangue. Serait-il à croire que ces charmantes personnes, toutes plus jolies les unes que les autres, fussent incapables de réciter la moindre tirade, et en fussent réduites à jouer le rôle de la belle et la bête. Maître Giraud aurait dû s'expliquer à ce propos et ne pas laisser planer sur leur mémoire des soupçons injurieux. Il serait fâcheux de penser que la patrie de Louise Labbé et de Clémence de Bourges, n'ait pu, en 1564, trouver quatre jeunes filles à la fois jolies et intelligentes.

apparoissoit moult nauré par les coups orbes desdites verges (1). Au dessus de son chef ce dicton fut escrit :

Carolus, qualis in authores mali, hîc
Phalisci pueri signant.

Au coste dextre, fut représenté en sa Niche vn Philosophe assis, ayant vne chaine pendue au col, laquelle s'estendoit iusques au col d'une petite statue portant vn flambeau, laquelle effigie il tenoit en sa dextre, l'œilladant ententivement. Iceluy Philosophe estouppoit son oreille du doigt indice de sa main senestre (2), & au dessus du siege de ce grave personnage furent portraits plusieurs liures dans la Niche agencez par ordre, & à ses pieds plusieurs espars aussi. Au dessus de son chef en Table d'Attente fut escrit ce qui s'ensuyt :

Carolus ix. iustis Ægyptios vult
Iudices

Or au second & plus hault estage soustenu de quatre petites colonnes, fut portrait vn siege Iudicial couuert de la peau d'un vieillard escorché duquel le chef paroissoit en bas vn peu releué, aisé à voir, si qu'il sembloit presque soustenu de la peau de ses deux mains : D'ailleurs fut portrait vn Roy, monstrant a vn Sénateur vn (3) Philosophe

(1) C'est l'anecdote bien connue du maître d'école de Faléries, venant livrer ses élèves aux Romains et que Camille fit garrotter et ramener dans la ville, battu de verges par ces mêmes enfants.

(2) Les juges égyptiens dont cette peinture représentait l'image, avaient, chez les anciens, un renom exceptionnel d'intégrité. L'image qui est décrite ici avait été peinte d'après les notions que l'on en avait et de manière à les caractériser. L'archidicaste qui présidait les tribunaux portait au cou une figure de la Vérité suspendue à une chaîne d'or ;

c'est ce que l'artiste voulut rendre par la statuette tenant un flambeau. Quant au geste de se boucher les oreilles qu'il donna à son personnage, c'était une allusion à un règlement, dont la sagesse ne saurait trop être approuvée et qui interdisait les plaidoyers oraux ; l'éloquence des avocats était reconnue comme pernicieuse et tous les procès n'étaient jugés que sur des mémoires écrits, usage qui mériterait bien d'être renouvelé.

(3) L'original porte ainsi *vn*, mais il faudrait *ou*.

ce Tribunal avec signe de grande ostentation. Et au dessus furent escrites en vn tableau les paroles dont la teneur s'enfuyt (1) :

Rex Cambises Othani sic patris tui
Sifannis iniusti pellis hîc est, fede
Iudex penœ memor

Et puis après fut escrit ce qui s'enfuit :

Carolus ix piis & iustis.

Et au dessous ces vers :

Carolus ad poena piger est, ad præmia velox.
Quique dolet quoties cogitur esse ferox.

Au dessus de ce tabernacle fut dressé vn Arquitraue, Frise, & Corniche d'elegante façon & beauté.

A costé dextre d'iceluy fut portrait vn Empereur couronné de Laurier, donnant du doigt dans l'œil d'un Sénateur, ou Philosophe (2), & au dessous fut écrite ceste sentence (3) :

Carolus N. A. Alexander Seuerus
Imperator est, caue tibi Iudex à
digito.

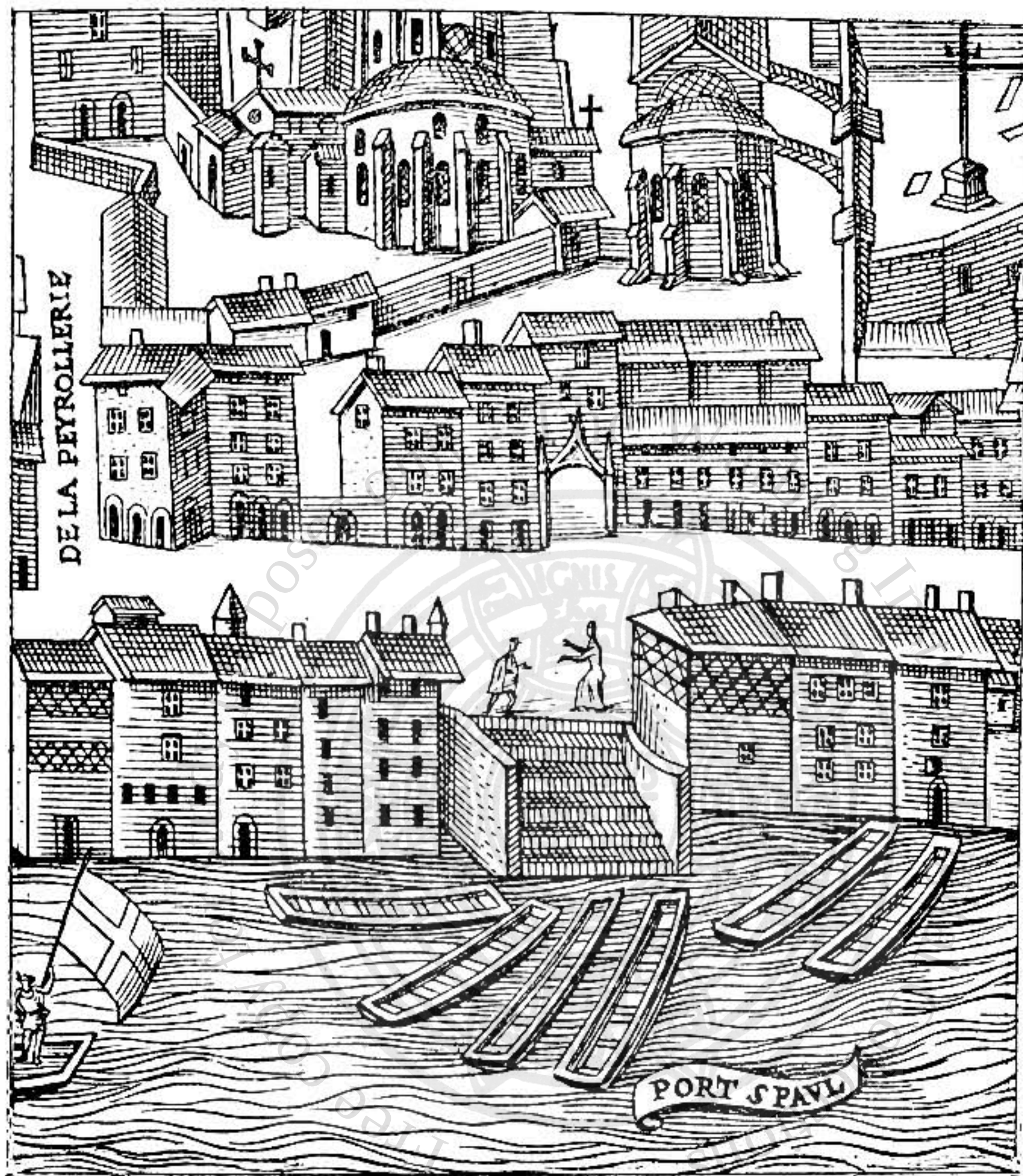
(1) L'histoire de Cambyse faisant écorcher vif un juge prévaricateur et forçant le fils à rester assis sur le siège couvert de la peau de son père, est un fait bien connu. Mais les noms indiqués dans l'inscription sont imaginaires. Othanes, par exemple, est ce noble persan qui contribua à faire découvrir la supercherie du faux Smerdis.

(2) Cette figure était destinée à rappeler un des traits particulier du caractère d'Alexandre Sévère. Il avait une telle aver-

sion pour les juges prévaricateurs qu'à leur vue, il était pris de vomissements de bile, et ne pouvait retenir certains mouvements involontaires des doigts, tels qu'il semblait vouloir leur arracher les yeux.

(3) Il m'a paru inutile de transcrire le texte des diverses inscriptions assez faciles à comprendre. Il ne sera peut-être pas inutile cependant de faire remarquer ici que N signifie *nonus* et A *alter*.

Au fenestre costé fut représenté vn Roy ayant vn œil arraché, tenant sa main sur l'espaule d'un iouuenceau de bonne grace, accoustré à l'antique, & borgne (1) & au



LE PORT SAINT-PAUL.

dessus de leurs chefs, vne Table d'attente contenant ces mots :

Carolus Zaleuco melior, iustus Legislator, piusque pater.

(1) On sait que le fils du législateur Zéleucus s'étant rendu coupable d'un crime contre lequel celui-ci avait décrété la perte de la vue, son père pour mettre d'accord

les sentiments paternels avec ses devoirs de juge, se fit crever à lui-même un œil pour que son fils n'en perdît qu'un.

Poursuiuant en après sa Maiesté treschrestienne, le progres de son Entree, elle arriua au Port de S. Paul auquel fut basti vn Theatre à double estage soustenu de quatre colonnes, le premier estage ayant au droit milieu vn tableau, auquel fut portrait vn monarque de belle stature couronné d'un chapeau d'Oliue, assis sur son throne Royal esleué sur quatre degrez, & tenant vn Globe Spherique couuert de sa main dextre (1). Çà & là furent rangez les soldats & guerriers de sa compagnie, tous portans rameaux d'Oliue, & vn au milieu d'iceux ployant le genoil, & receuant de la main dudit monarque vn escriteau dont la teneur s'enfuit :

Edictum vt describeretur vniuersus orbis

Et au deffous de ce dicton fut posé vn escrit, disant :

Carolus se suorum orbi dedicauit,
sibi eripuit.

Dans ce tabernacle fut posée une vierge d'elegante beauté, vestue de Satin jaune, & ayant son accoustrement semé de mains (2) peintes au naturel, & son attour bien riche, & à mode de Nymphe, diapré de carquans, perles & pierres precieuses d'exquise valeur. Icelle tenoit en main dextre vn rameau d'Oliue, & en la fenestre le Caducee de Mercure.

Au costé dextre de ce tabernacle fut portrait vne Nymphe belle à merueilles, ferrant sa bouche du doigt indice de sa fenestre, & surmarchant vn vieillard hydeux & rechigné,

(1) C'est une allusion et une comparaison de Charles IX à Auguste pacificateur qui, ayant fait fermer le temple de Janus, ordonna un recensement général de l'Empire.

(2) Il doit y avoir quelque confusion entre le sujet décrit ici et celui dont il est question plus loin. En effet, c'est bien la Paix qui était figurée là; mais les mains sont plutôt un emblème de la douceur, suivant la

parole évangélique : *Beati mites quoniam possidebunt terram* (Matth., v. 4), à moins que l'auteur, empruntant l'allusion aux Psaumes, ait commenté à sa façon ce verset : *Mansueti autem hereditabunt terram et delectabuntur in multitudine pacis* (Psalm., xxxvi, 11). Le rapprochement cependant ne serait guère justifié.

duquel elle perçoit la langue avec vn poinçon, au deffous duquel fut escrit :

Volo facere, male dicere nequeo,

Au fenestre fut representé vn Philosophe pres d'un Chateau ruiné, montrant du doigt indice de sa main dextre un Oyseau de proye qui auolle vers luy, & tenant en sa fenestre un petit oyfellet (1). Au dessus d'iceluy fut escrit ce qui s'enfuit :

Xenocrates. Non oportet supplicem prodere.

Au deffous fut escrit :

Carolus ad homines pacificus magis.

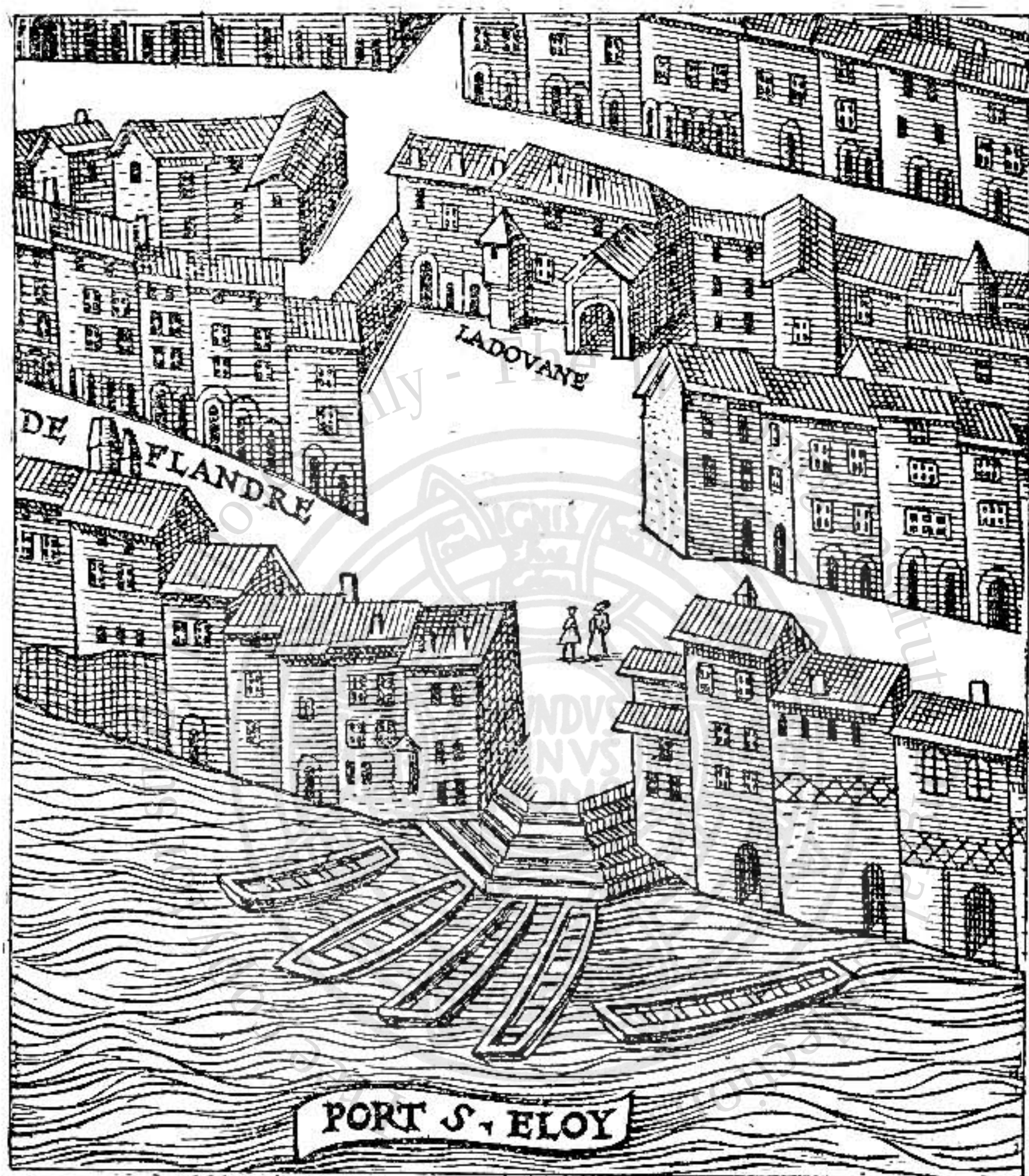
Après que le Roy eut delecté ses yeux en cet obiect, il passa outre iusques au port de saint Eloy, en la place duquel se presenta un Theatre esleué, soustenu par quatre colonnes. En l'enfonceure ou profondeur d'iceluy fut posé un Tableau grand, auquel fut portrait un ieune Roy couronné, fredonnant mignonnement un Leuth, & surmarchant un vieillard disgracié qui tenoit assez rechinément un Leuth duquel il rompoit les cordes : faisant, au reste, piteuse grimace. Près du monarque melodieux fut posée une ruche d'Abeilles couronnée, desquelles Abeilles l'une yssue, s'enuoloit vers luy (2). Dans ledit Theatre fut assise une vierge, douée de

(1) On raconte que le philosophe Xénocrates abrita sous son manteau un petit oiseau qui, poursuivi par un épervier, était venu se réfugier vers lui. Ce personnage de même que l'emblème des mains et l'allégorie de la calomnie vaincue qui précède, conviennent aussi à la clémence et non à la paix.

(2) Les abeilles avaient ici un double sens ; elles étaient pour les Anciens un présage à la fois de puissance, de royauté et, en même

temps, de talent poétique et d'éloquence persuasive. Plusieurs légendes autorisaient cette opinion. Les abeilles déposèrent leur miel sur les lèvres de Hiéron enfant. Il en serait arrivé de même à Platon, à Pindare et aussi à saint Ambroise. Cette flatteuse allégorie n'était pas d'ailleurs hors de propos à l'égard de Charles IX ; on sait qu'il était heureusement doué et son quatrain à Ronsard est resté un modèle d'élégance, de délicatesse et de goût.

la splendeur d'une beauté admirable, portant riche attour de Nymphe, & de beauté inexplicable, au reste, vestue de Surcot de drap d'Or, & d'une Cotte de Satin cramoisy semé



LA PL. CE DE LA DOUANE.

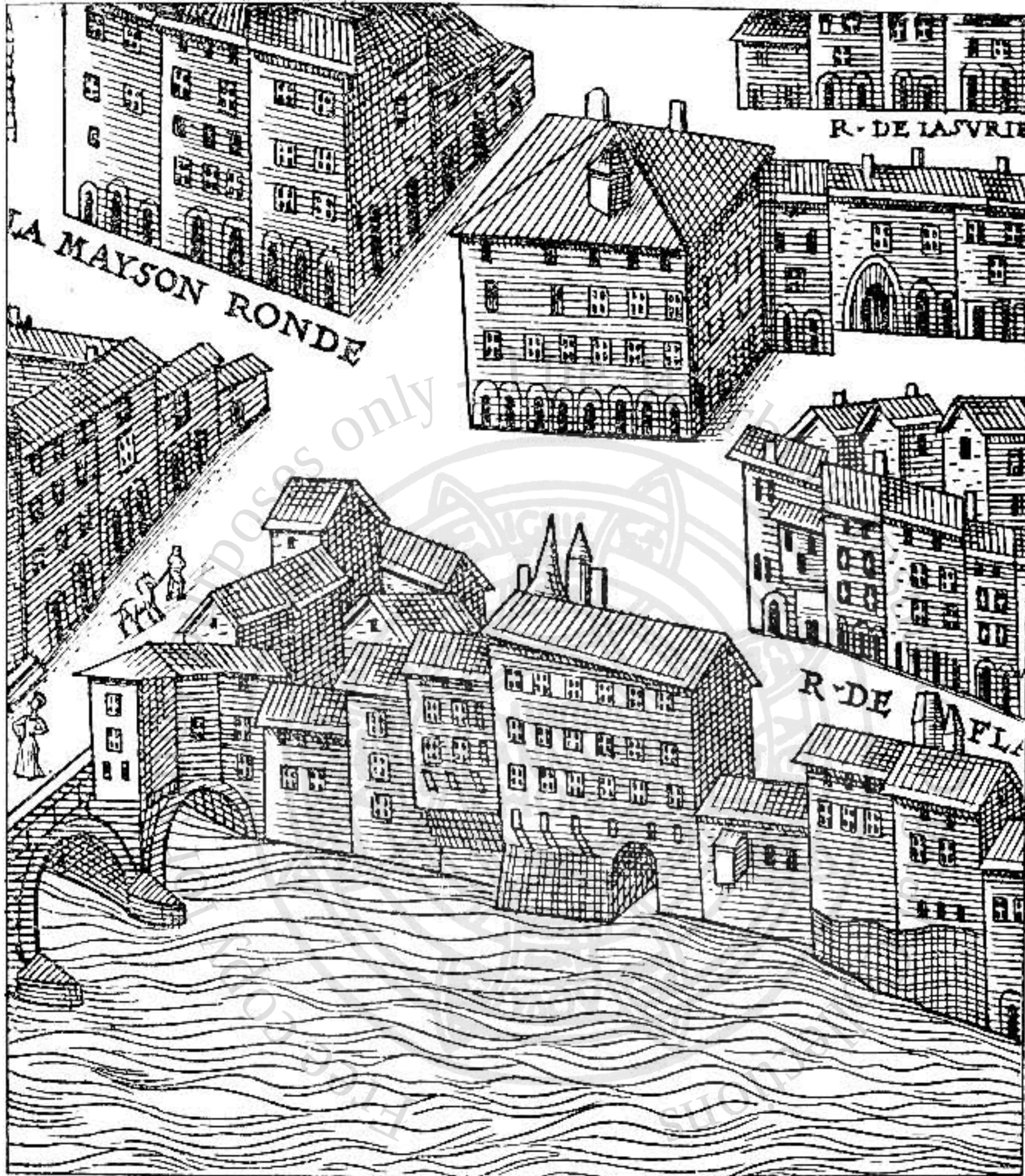
de colombes crestées d'Argent portraites au vif, seant en chaire richement tapissée, & portant en sa dextre le Lys Royal (1).

Sa Maïesté ayant eu le contement de ce spectacle, s'achemina outre, iusques a la place du Change, laquelle luy presenta vn Theatre moult estimable, à deux estages, esleué sur

(1) La colombe est l'emblème de la douceur, le lys royal complète l'image

qui ainsi désigne évidemment la Clémence royale.

son foubasement de bonne grace, & soustenu par quatre colonnes avec ses Pillastres, & en l'enfonceure d'iceluy fut veu portrait vn vieillard accroupy, ayant son pied attaché



LA PLACE DU CHANGE.

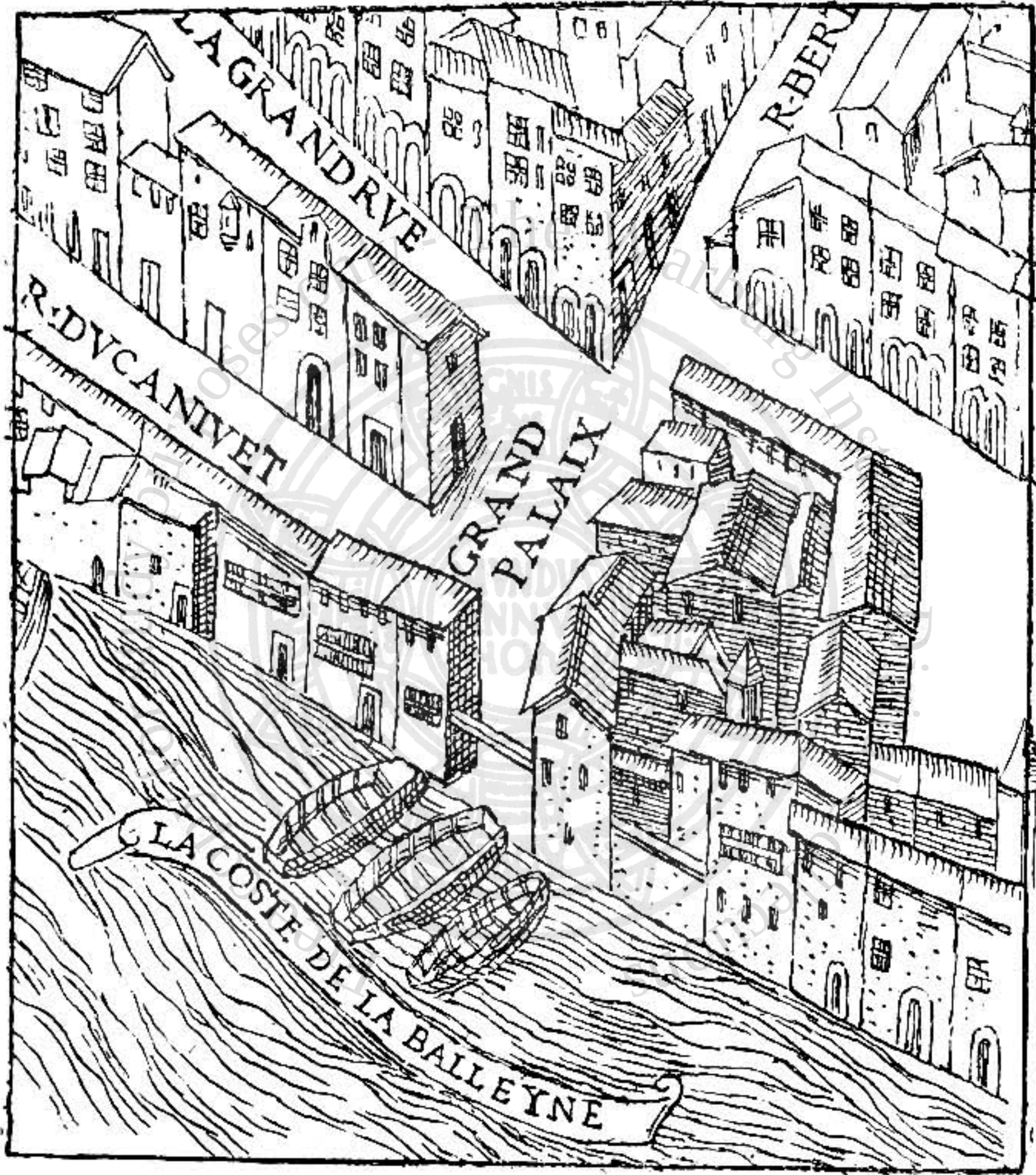
d'une Lesse, & esleuant sa face vers vn personnage vestu à mode d'Apostre representant Saint Paul (1). Ceste Lesse estoit tenue par l'Apostre figuré, qui aussi le contemploit, & autour d'iceluy plusieurs hommes & femmes accoustrez à l'Antique. Au deffous fut escrit ce qui s'ensuit :

(1) Il doit certainement y avoir ici une transposition, car ce sujet où saint Paul était mis en scène a dû naturellement figurer au Port-Saint-Paul. Cette appréciation est d'autant plus vraisemblable que, dans le discours prononcé par la Justice, celle-ci an-

nonce qu'elle est suivie de ses sœurs Piété, Paix, Clémence, annoncées dans cet ordre ; et précisément l'allégorie représentée ici s'applique à la Piété, désignée par la palme que tenait la jeune fille et par le roi que sa piété enchainait à la suite de saint Paul.

Carolus piifs. D. Paulum Zelo fequitur

Dedans ce Tabernacle fut posée vne fille attournee richement (1), & vestue de satin blanc, qui tenoit en main vne Palme verdoyante.



LA PLACE DU GRAND PALAIS.

Ce Theatre assez bonne piece de temps aduifé, le Roy pourfuiuit & marcha iusques au grand Palais, ou se de-

(1) On peut s'étonner que le narrateur ne dise rien de la beauté de cette dernière. Il n'est pas possible qu'on n'eut pu trouver plus de douze jolies filles dans Lyon, la ville de Vénus, comme on la nommait, la cité célèbre par ses belles femmes, qui attireraient et retenaient par leurs charmes, les rois et les princes. Il est plutôt à supposer

que l'avocat Giraud après avoir célébré la beauté *excellente* des unes, *parfaite* de l'autre, *élégante* de celle-là, *admirable* et *splendide* de celle-ci, et avoir même poussé les élans de son enthousiasme jusqu'à la déclarer *inexplicable*, se sera, malgré sa faconde, trouvé à bout d'épithètes et muet en présence de cette dernière splendeur.

couurit le Temple des Vertus, fondé sur un roc, & soutenu de dix (1) Piliastres, basti en forme ronde & Spherique, illustré au dessus de son petit Dome, dans lequel estoit posé vn flambeau : & le diaprement du dehors de ce Temple fut disposé comme s'enfuyt :

En la porte d'iceluy fut portrait vn Rusticq tenant en main dextre le manche d'un hoyau recourbé, & en la fenestre vne targe faite en Oualle, en champ d'Azur. En iceluy fut peinte vne teste de Toreau, enrichie à mode de Trophée d'instrumens rustiques, auquel se descouuroient deux faux, vn rasteau & vne faucille inclinez en bas : & vn hoyau, vne besse & vne fourche à trois dents, s'esleuants au dessus. Sa devise fut telle :

Procul este prophani.

Au costé dextre en l'hémisphère, en l'une des Niches fut portraite vne Nymphé tenant en ses bras vn Cigne, & surmarchant vn Dogue (2) au dessous duquel fut écrit :

Invidus.

La seconde en sa Niche tenoit en main dextre vn Oyseau assez petit & sa fenestre étendue, surmarchant vn Lyon (3) : lequel au dessous de soy, portoit pour devise :

Iracundus.

(1) Il faut lire vraisemblablement huit et non dix. Il est évident que ce temple était octogone, comme le prouve irréfutablement l'énumération des figures placées dans les entrecolonnements. Cependant, il pouvait y avoir dix piliers, en admettant que le portail fit saillie et fut supporté par deux colonnes, dégagées en avant de celles qui soutenaient la circonférence du Temple.

(2) Le chien est en effet jaloux, envieux. Quant au cigne, s'il est l'emblème de la bienveillance, ce doit être uniquement en vertu du proverbe latin qui désignait un homme bienveillant en disant qu'il marquait

tout le monde d'un trait blanc, *omnes linea alba notat*; et aussi par suite d'un calembourg qui de la blancheur, *candor*, du plumage du cigne, concluait à sa candeur morale, comme on peut lire sur la marque d'un libraire qui avait un cigne, avec cette légende : *Albus intus et in cute*.

(3) La colère du lion a été célébrée par tous les anciens poètes, depuis Hésiode jusqu'à Théocrite, depuis Horace jusqu'à Lucrèce. Ce symbole est donc assez justifié, mais je ne saurais dire quel oiseau, si ce n'est la colombe, on avait représenté pour caractériser la douceur.

La troiefme en fa Niche auoit fa main efleuee fur fa teſte, & fa feneftre eſtendue : ſurmarchant vn Afne (1), au deſſous duquel eſtoit eſcrit :

Iners.

Au feneftre coſté (2) en fa Niche fut portraite vne Dame de parure modeſte & maintien honorable, tenant vn Aigneau, & ſurmarchant vn Loup (3), ayant pour deuife :

Faſtuque tumens.

Au rang plus prochain en fa Niche fut repreſentee vne Nymphe ieune & moult belle, eſpandant diuerſes fleurs & fruiſts d'un cornet d'abondance, ſurmarchant vn Griffon (4) ayant pour deuife :

Auri auidus.

La fixieme apparut Nymphe gentille, & d'honorable maintien, portant ſur ſon poing deux Torterelles, & foulant de ſes pieds vne Cheure (5), ayant pour dicton :

Amator.

La ſeptieme & derniere fut vne Nymphe portraite en fa

(1) L'emblème de l'âne est vulgairement connu, mais il devait être bien difficile de reconnaître la diligence par les gestes que le peintre avait donnés à la représentation de cette vertu.

(2) A partir de la porte, où se trouvait l'inscription *Procul eſte prophani*. Cette remarque est essentielle comme nous le verrons tout-à-l'heure.

(3) J'ignore d'après quelle interprétation le loup figurait ici comme emblème de l'orgueil. L'agneau était plutôt le symbole de la simplicité et de la soumission que celui de l'humilité.

(4) La libéralité triomphe de l'avarice, personnifiée par le griffon. Ce mauvais renom attribué à cet animal fantastique, venait d'une croyance recueillie par de graves auteurs de l'antiquité, qui admettaient que les mines d'or des contrées lointaines étaient gardées par des griffons et qu'ils en recueillaient le métal. D'autres écrivains attribuaient cette singulière exploitation à des fourmis de taille colossale.

(5) La chèvre et la tourterelle, emblèmes l'une de la luxure, l'autre de la chasteté, sont des symboles bien connus.

Niche, tenant en main dextre vn Lefard, ayant sous ses pieds vn Porceau (1), duquel la deuise fut (2) :

Vinofus.

Au deffous de la Corniche dudit Dome furent posees les Armoiries de la Royne mere, & au deffus d'icelle fut veue la Statue d'une femme de relief, faconnee au vif, en bosse ronde, grande comme le naturel, appuyee sur vn bras, & ayant vne cuiffe esleuee en se recourbant. Aupres d'elle fut posé vn Paon, qui est l'Animal consacré à Iuno, & sus icelle fut couché à plat vn Hercules qui tetoit sa mamelle dextre (3). Au deffus en son Hemisphere apparut vousté l'Arc celeste nommé Iris, vmbrageant ce deliceux embrasement. A la porte d'iceluy Temple fut estably un Iouuenceau vêtu de riche parure, lequel presenta les Clefs de la Cité & du Temple Saint (4) au Roy Treschrestien, avec maintien d'une grace fort agreable : & vne Harangue moult eloquente & diserte :

Derriere ce Temple des Vertus fut edifiee vne Galerie sumptueuse, donnant acces au Temple d'Honneur, haut & eminent fondé sur vn Roc, ayant en son portail vn Lyon

(1) Personne ne dénierait au pourceau le droit de personnifier la gourmandise immonde et grossière. Le lézard symbolise ici la tempérance, parce qu'on croyait qu'il vivait seulement d'air. L'ordonnateur de la fête aurait pu y joindre la cigale qui, en ce temps-là, passait pour ne vivre que de rosée.

(2) Si l'on se rend bien compte de l'ordre indiqué, on remarque que, par suite de la disposition circulaire de l'édifice, ce mot se trouve entre *Iners* et *Amator* et à l'opposé de l'inscription de la façade. Cela étant observé, il faut lire ces huit devises en commençant à droite pour finir par celle de la porte, et l'on constate qu'elles forment deux alexandrins composant une phrase, comme voici :

*Invidus, Iracundus, Iners, Vinofus, Amator,
Auri avidus, Fastuque tumens, Procul este pro-*
[phani.]

(3) Cet étrange sujet voulait faire comprendre que Catherine de Médicis, nouvelle Junon, avait nourri un autre Hercule pour

exterminer les monstres. Les monstres d'alors c'était, pour les Lyonnais catholiques, les Huguenots ; les Huguenots, hydre aux têtes sans cesse renaissantes malgré leurs défaites, taureaux furieux, sangliers dévastateurs, lions féroces comme celui de Némée, chevaux farouches auxquels d'autres Diomèdes sacrifiaient des hécatombes humaines, oiseaux sortis des marécages de la Germanie, exhalaisons empestées s'élevant des immondices fétides de l'hérésie. C'est ainsi que les doctes durent interpréter l'allégorie exposée à leurs yeux. Les plus perspicaces pouvaient aussi prévoir que l'allégorie serait complètement réalisée, et que Junon susciterait à son nourrisson des Eurysthée et des travaux sans nombre où il devait finir par succomber.

(4) Ces clefs étaient d'argent et l'une d'elles était dorée. Elles avaient été faites par Claude Dufour, orfèvre, à qui elles furent payées 37 livres. (*Pièces justificatives*, D. VII, 2.)

assis en repos, exquisément élaboré, & représenté au naturel : & autour de la figure d'iceluy façonnée en forme Ouale, fut écrite vne devise en telle teneur :

Virtutis hîc præmium.

Et au dessous en vn consolateur de foubasement, fut écrit ce mot :

Custodio.

Le costé dextre & le fenestre du devant de ce Temple magnifique furent enrichis de plusieurs Tables d'Attente de diuerfes couleurs, les vnes plus amples, & les autres moins. Et au premier rang de ces Tables, s'en presenta vne, en laquelle fut portrait vn Roy assis sus vn Trophée d'Armes, tenant en main dextre vn Serpent, lequel il aduisoit fermement, & au dessus de luy vn Aigle couronné (1). Au dessus du bord carré qui enuironnoit ceste Table, fut écrit :

Prudenti.

Et au dessous.

Carolo.

Au second rang fut veu en vne Table d'attente le Caducée de Mercure couronné, vn Vaisseau ardent à costé fenestre, & vn autre plein d'Eau, à la dextre (2). Furent veuz aussi

(1) Le serpent, emblème de la Prudence, se trouve jusque dans le texte évangélique. L'aigle complète l'idée en exprimant, par l'une de ses attributions symboliques, que la prudence du roi assurera la prospérité de son empire. Notre célèbre libraire, Guillaume Rouville, avait adopté pour sa marque, un emblème analogue et qui a dû servir de modèle à cette allégorie. C'est un aigle, les ailes déployées, planant au-dessus de deux serpents, avec cette légende : *Virtute et for-*

tund, abbréviation de celle de Gryphe : *Virtute duce comite fortunâ*. L'emblème de Rouville signifie que la vertu de prudence conduit au succès, à la prospérité et à la fortune.

(2) Cette composition exprime d'une manière assez ingénieuse, que la Paix caractérisée par le Caducée, unit les choses les plus antipathiques, les plus opposées, comme le sont les deux éléments désignés par les deux vases, l'un plein d'eau, l'autre de feu.

d'une part Elefans sortir & croistre, & de l'autre se perdre & descroistre : Et au dessus fut escrit :

Pacifico.

Et au dessous,

Carolo.

Au troisieme fut portraite en Table d'Attente vne Cigogne entre deux Cornets d'abondance, du milieu desquelz s'esleuoit d'une part vn Rameau de Palme s'inclinant a dextre, & de l'autre vn Rameau de Laurier s'inclinant à fenestre (1). Au bord de dessus fut escrit :

Pio.

Et au dessous,

Carolo.

Au quatriefme rang sus vn foubaslement fut portraite vne Espee foustenant vnes Balances, & sur le costé dextre de la croisee desdites Balances, fut portrait vn Serpent & sur le fenestre vn Aignau : & au derriere vn Plat (2). Au bord de dessus fut escrit :

Les éléphants grandissant et diminuant sont le complément et aussi la morale de cette allégorie. Ils traduisent le dicton de Salluste : *Concordiæ res parvæ crescunt, discordiæ maximæ dilabuntur*. Cette peinture n'était pas d'ailleurs de l'invention d'Antoine Giraud ; il n'avait fait que copier la marque du libraire parisien, Pierre Regnault, qui lui a fourni tous les détails de cette composition. On y voit de quelle manière originale et naïve l'artiste parisien a rendu le mot de Salluste. Il a représenté des éléphants dont la moitié du corps, ici antérieure, là postérieure, se termine par une fourmi ; c'est-à-dire que, par la concorde, les fourmis, les plus petits des animaux, deviennent des éléphants, qui sont les plus gros, et que, par la discorde, au contraire, les éléphants deviennent des fourmis.

(1) La piété filiale de la cigogne, qui nourrit et porte sur son dos ses parents

âgés, a été souvent célébrée par les peintres et les poètes. Les livres classiques de la maison Delalain offraient, de nos jours encore, cet emblème traditionnel. Le palmier est aussi un des symboles de la piété et le laurier celui de la justice. On voit ces deux rameaux accompagner la devise de Charles IX sur beaucoup de reproductions qui en furent faites de ce temps.

(2) Il y a une erreur dans le texte de ces deux mots : *Pacifico* se trouve déjà et *Carolo* doit remplacer *Clementi*. Mais est-ce bien ce dernier mot qui devrait être ici ? Ne faudrait-il pas mieux écrire *Iusto* ? La balance semble l'indiquer. L'ensemble du sujet paraît analogue à une allégorie souvent figurée par les artistes du xvi^e siècle, et signifie que la prudence (le serpent) et la simplicité, (agneau ou colombe) constituent la perfection, caractérisée ici par la justice.

Pacifico.

Et en celuy de deffouz :

Clementi.

En l'Arquitraue fut posé vn Tableau contenant plusieurs caracteres hieroglyphiques, d'obscure intelligence, & riches à merueilles : avec ses Pillastres, Base & Chapiteaux.

Au frontispice furent posees les Armoiries du Roy, & au dessus du Temple esleuee la statue de Hercules toute de relief, en grande bosse ronde estoffee, & coloree au naturel : tenant le bout & extremite de sa Masse inclinee à terre, & en sa main dextre vn Serpent.

Ce spectacle assez consideré, sa Maiesté treschrestienne passa outre iusques au Portail de Saint Iean, lequel fut soustenu de quatre colonnes ; assauoir deux à dextre, & deux à fenestre, de fin (1) marbre, blanc à bosse ronde, entrelassees de Rameaux d'Oliue, avec leurs basses, & Chapiteaux fort bien enrichis, & de belle mesure : lesquelles soustenoyent vn auancement plus que leur portail, auquel estoit leur Arquitraue, Frize & Corniche fort belles, & enrichies d'Or & d'Azur : En l'enfonceure de dedans, au derriere des colomnes, & pour l'enrichissement des pillastres, y eut vne Crotesque à mode d'Antique, dont le fonds estoit d'un fin Azur, & le relief en mode d'orfeurerie, avec la deuise du Roy Treschrestien.

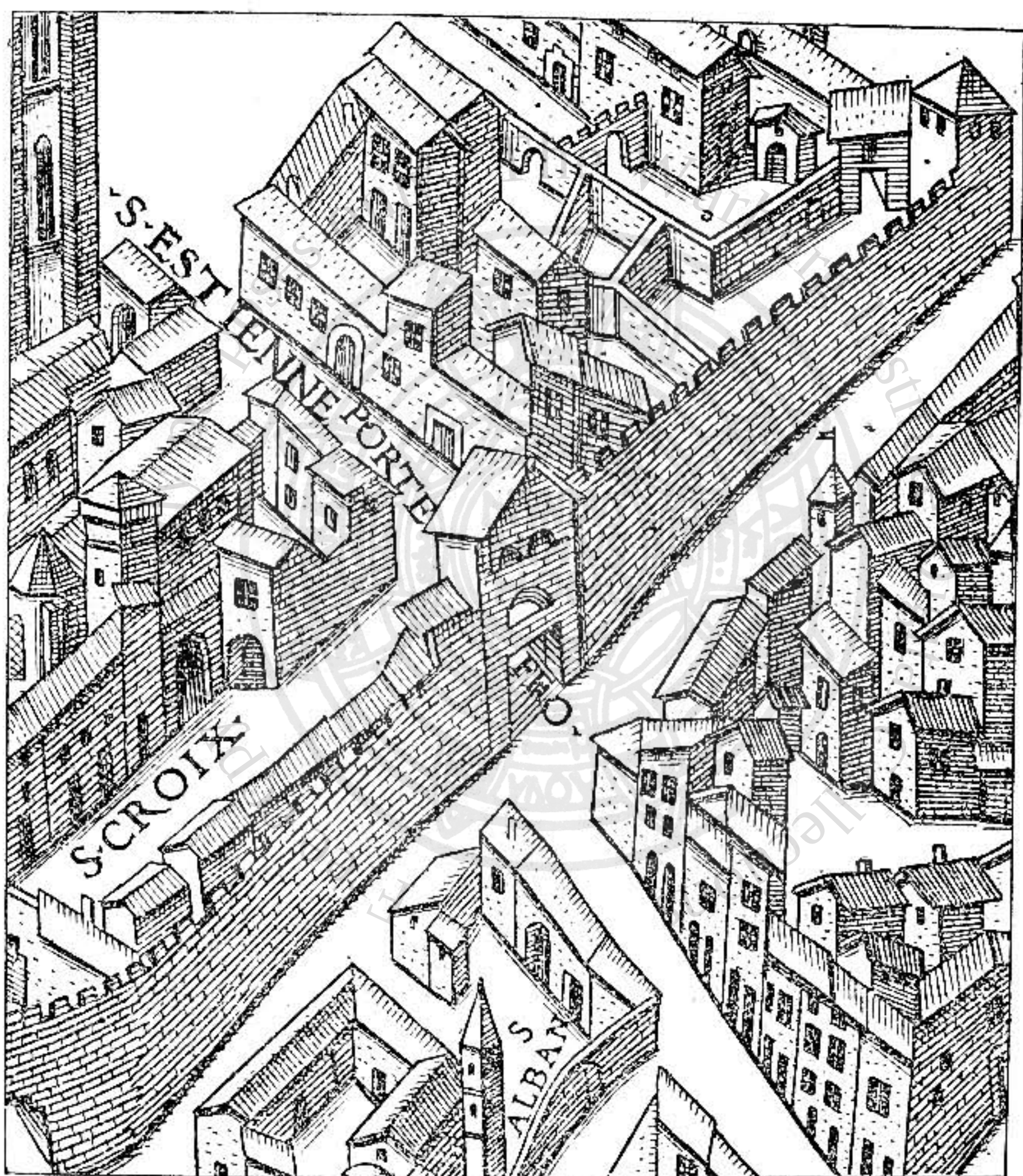
Au dessus de la Corniche de l'auancement estoit supporté vn Arquitraue, frize, & Corniche d'iceluy fort grand, & enrichy, trauerfant la moytié dudit Portail ; & aux deux

(1) N'aurait-il pas fallu écrire *feint* marbre. Ce n'était certainement pas du marbre réel non plus que de l'albâtre, etc., mais seulement du bois peint en marbre,

albâtre, etc. Peut-être aussi *fin* marbre blanc, doit-il s'entendre en ce sens que cette imitation représentait du marbre fin.

costez de la frize trauerfante, furent portraites les Armoiries de Messieurs les Comtes de Saint Iean, & au milieu de ladite frize posée vne Table d'attente: en laquelle furent escrits les vers suyants :

Quod furgat toto rediuiua Ecclesia Regno,
Hoc Pietate tua, Iustitiâ que facis.



PORTE FROC. — Entrée du Cloître de Saint-Jean.

Au costé dextre dudit Portail fut portrait, Pieté en sa Niche, tenant en main dextre vn Calice, & vne Hostie dessus : & vn cœur flamboyant à l'estomach, & du costé fenestre apparut Iustice vestue en Nymphé, portant son

espee, en main dextre, & ses balances en fenestre, le tout enrichy avec leurs Niches & Pillastrs selon l'ordre Ionique.

Au frontispice fut portrait vn Roy qui tendoit les deux mains, & releuoit vne femme representant *Religion* : & *Pieté*, & *Iustice* d'une & d'autre part, qui luy tendoient les mains, & au deffouz fut posé cet Escriteau :

Carolo ix Gall. Regi, Opt. Principi,
Ecclesia Lugd. P.

Au deffus & amortissement dudit Frontispice furent posées les Armoiries du Roy nostre Sire, celles de la Royne mere à flanc fenestre, & à dextre : celles de Monseigneur le Duc d'Orleans.

Au dedans de la vouste dudit Portail furent posees à costé fenestre les Armoiries du Roy nostre Sire, & au dextre vis à vis, celles de Monseigneur le Duc d'Orléans, & au bout & extremité de ladite vouste celles de Madame la Royne mere à fenestre, & celles de Monseigneur le Duc d'Anjou (1) à dextre. En l'entredeux des Escussions du costé dextre, furent escrites en Table d'Attente ces paroles (2) :

D. D. EDVET. HER.

Et au deffous ces vers,

Gallica quàm magnis sint Regna innixa colonis,
Produnt hoec oculis stemmenta bina tuis.

(1) Nous avons vu plus haut le futur Henri III qualifié duc d'Orléans, alors qu'il est ordinairement connu sous le titre de duc d'Anjou. Il n'en était pas encore ainsi en 1564 et il importe de remarquer que le duc d'Anjou était alors François-Hercule, quatrième et dernier fils d'Henri II appelé plus tard duc d'Alençon.

(2) Cette inscription abrégative doit se lire ainsi : *Duces Eduardus et Hercules*. Elle montre que le distique qui suit est un hommage aux ducs d'Orléans et d'Anjou, frères puînés du roi, qualifiés ici soutiens de la couronne.

Au flanc fenestre en Table d'attente fut escrit ce qui s'ensuit :

R. Catharinæ Regis M.

Et au deffous ces vers,

Quòd uigeant domito Pax & Concordia bello,
Debent confiliis secula nostra tuis.

Ce spectacle de beauté non vulgaire fut ententiuement contemplé par le Roy Treschrestien, lequel en fin s'achemina iusques au Temple de Saint Iean, au Portail duquel au lieu plus haut & eminent, & en la pointe du frontispice furent posees les Armoiries de sa Maiesté, & plus bas celles de Madame la Royne sa mere, & encor au deffous d'icelles, les Armoiries de Monsieur le Duc d'Orleans à fenestre, & celles de Monseigneur le Duc d'Aniou à flanc dextre.

Plus bas furent posees celles de Monseigneur le Duc de Nemours Lieutenant pour sa Maiesté au pays du Lyonnois à fenestre, & celles de Monseigneur le Marechal de Vieilleville à dextre (1).

Au portail bas, & au pilier qui separe les deux portes de la grande entrée dudit Temple furent posees les Armoiries Royales, soustenues par deux Anges : & au bas fut mise la deuise suyuant : *Vn Dieu, vn Roy, vne Foy* (2). Au deffous

(1) Il est à propos de remarquer ici l'absence des armes du comte de Sault, tandis que celles du maréchal figurent en face du blason du gouverneur. Le maréchal ne venait pourtant en ordre hiérarchique qu'après le comte qui était le lieutenant immédiat du duc de Nemours. Cette exclusion intentionnelle était motivée par l'attitude de François d'Agoult lors de la prise de Lyon, et ce détail minime en apparence est un argument qui témoigne de la culpabilité du gouverneur. Remarquons qu'il possédait encore sa charge de lieutenant du

gouverneur, qu'il l'exerçait (*Pièces justificatives*, D. xv) et qu'il faisait partie du cortège ; si sa complicité n'avait pas été un fait prouvé et de notoriété publique, on n'aurait pas souffert qu'un tel affront lui fût ainsi infligé. Ajoutons en outre que sa démission lui fut imposée à la demande des trois ordres de la ville.

(2) Ces mots qui étaient gravés sur la porte de Bourgneuf et que le narrateur contemporain de l'Entrée d'Henri II a cru être « l'ancienne devise de la Ville » (*Entrée solennelles*, p. 39) avaient une autre origine

d'icelles fut establie vne Table d'Attente, en laquelle furent empraints ces Caractères :

Carol. ix Gall. Reg. C.

Et au deffous les vers suiuaunts.

Ne plures Leges quàm Reges Gallia haberet
Ecce duœ Leges Lex fit vt una, facis.

Au flanc fenestre fut posée vne Table d'attente, & en icelle escrit ce qui s'ensuit.

Catharinæ M. Reginæ pacificæ.

Et au deffous furent escrits les vers suiuaunts.

Tu vitam Regi partu. tu sceptra dedisti
Confilio : populis das pietate fidem.

Au costé dextre en Table d'attente fut enpraint ce qui s'ensuit (1).

E. DVARET. R. FERA.

Connue dès la fin du x^ve siècle, c'était une devise nationale, expression de cette aspiration vers l'unité, dont on trouve fréquemment la trace dans nos Annales anciennes, mais qui se manifestèrent surtout à la suite de la guerre de Cent ans, dont les terribles secousses réveillèrent si complètement la nation française. Unité de gouvernement, unité d'institutions, unité de lois civiles, unité de doctrines religieuses, tel était le programme des nouvelles générations. L'unité religieuse, élément si essentiel de l'unité politique et de la concorde des citoyens, tenait en France le premier rang. Le premier serment que prêtaient nos rois à leur sacre, était de maintenir cette unité, et de fait, la loi religieuse, étant alors la base de la loi politique et de la loi sociale, il était absolument nécessaire de la sauvegarder. C'est conformément à cette doctrine que la Ligue, en adoptant cette vieille devise, combattit pour l'unité nationale et força le roi, tout victorieux qu'il fut, de se soumettre à la loi

fondamentale de son royaume. Les mystères représentés à l'entrée de Charles IX à Lyon, furent la première expression de ce sentiment de l'opinion, qui devait malheureusement se manifester autrement que par des emblèmes, des sentences et des vers.

(1) Il est assez difficile de rétablir le texte de ces abréviations. Le dernier mot, *Fera*, fait songer à l'archevêque de Lyon, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, mais le commencement de l'inscription ne peut s'y rapporter. D'ailleurs le dystique qui suit s'applique évidemment aux deux frères de Charles IX, désignés comme les deux astres les plus brillants après le soleil et la lune, qui symbolisent le roi et la reine-mère. On peut donc admettre des erreurs typographiques et rétablir ce texte ainsi : EDVAR. ET FRANC. *Eduardus et Franciscus*. François était en effet le nom de baptême du duc d'Anjou, loué plus haut sous son surnom païen d'Hercule.

Et au deffous les vers fuiuans.

Post Solem & Lunam. si quis duo fidera Cœlo
Adferat, his nequeunt splendidiora dari.

Au Paruis de l'Eglise Archiepiscopale la Maiefté du Roy Treschrestien fut receue en toute humilité de Messieurs les Comtes, avec les ceremonies accoustumees puis sadite Maiefté introduite en ladite Eglise furent rendues graces au Dieu Tout-puissant, la faueur duquel fut imploree pour la conseruation de sa prosperité. De là le Roy s'achemina à la maison Archiepiscopale, au Portail de laquelle furent veuës les Armoiries de sa Maieftté, & au deffous celles de Madame la Royne mere, & de Monseigneur le Reuerendissime Cardinal de Ferrare : & fut receu avec telle magnificence que sa grandeur merite.

Ayant assez suffisamment (comme il nous semble) traité le discours du Triomphe terrestre, honorant la venuë de nostre Roy Treschrestien, la raison veut bien que nous parlions de ce qui se passa sur la Saone delicieuse, à l'exaltation de l'excellence de sa Maieftté. Pour ce nostre Histoire publie que sur ce fleuve gracieux fut edifiee vne Galiotte de grandeur insigne, faite à mode de Galeace, ayant sa prouë fort enrichie, & aussi sa poupe construite par une frise depeinte, & au dessus des Ballustres composees à mode de Galeries, pour le siege du Pilot qui gouuernoit l'Artimon d'icelle. Aupres de ladite Pouppe couuerte d'un fin taffetas blanc & bleu, fut posé vn riche guidon, & tout le corps dudit vaisseau couuert de plusieurs Banderolles de fin Taffetas violet & incarnat. Au corpz de ladite grande Galiotte furent establis plusieurs Bancs avec leurs Rames fort bien composees propices au navigage (1), & icelles munies de Galiots fort

(1) On ne trouve pas, dans la comptabilité de l'Entrée, les frais relatifs à ce bateau, parce que, comme il a été vu, il avait été préparé longtemps avant et envoyé à Châlon

dès la fin de mai; les renseignements à cet égard doivent exister dans des pièces antérieures.

adextres, vestus de fin Drap rouge (1), avec leurs Nochers, Pilots & Conducteurs accorts (2).

Encor pour accroissement de magnificence, fut veuë ondoyer sur le mesme fleuve une Galiotte de moindre calybre (3), excellentement belle, composée à mode de Galeace, vouée à Madame la Royne, mere du Roy tres-chrestien, ayant sa Pouppe edifiée par une frise depeinte, & au dessus des Ballustres composees à mode de Galeries, couverte de fin Taffetas blanc & bleu, & en icelle le siege du Pilot qui conduisoit ce Vaisseau (4). Au milieu dudit Vaisseau fut veuë une Salle edifiée en faillie du corps de ce Basteau, environ un pied pour le support & soubassement d'icelle.

Au dessus furent basties à flanc dextre cinq Niches pour fenestrages, & autant au fenestre; avec leurs Pillastrs, Chappiteau, Arquitraue, Consolateur & Corniche : desquelles l'Arc estoit entrerompu par une Frise, Arquitraue, petite Frise, & Corniche : le tout petit, dispersant ladite

(1) Cette indication épargne une erreur que suggère un article de la comptabilité où il est question de drap rouge, bleu et noir, acheté pour les mariniers des trois bateaux, y compris celui de la reine (*Pièces justif.*, D. ix, 4); ce qui pouvait faire supposer là une livrée combinée aux couleurs du roi et de sa mère, comme on en trouve des exemples, entre autres, à l'entrée de Henri II, en 1548, où l'on vit des livrées de noir, blanc et vert « convenant, dit le narrateur, aux couleurs du roi et de la reine. » (*Entrées solennelles*, p. 53.) Mais dès lors qu'il est établi que les bateliers du roi étaient vêtus de rouge, et, d'autre part, que ceux de la reine-mère portaient (*Pièces justif.*, D. ix, 3) des bonnets blancs et noirs, la confusion n'est plus possible. Depuis son veuvage, Catherine de Médicis avait donc abandonné le vert et pris le noir pour couleur. De cette façon, elle se trouvait avoir précisément la même livrée que son mari, Henri II, avait portée en l'honneur de la belle veuve, Diane de Valentinois, sa maîtresse.

(2) La façon de cet habillement, y compris les souliers, coûta 61 livres 6 sols 9 deniers (*Pièces justificatives*, D. ix, 2); 148 aunes

de drap rouge, blanc et noir pour eux et pour les neuf bateliers de la reine furent payées 229 livres 8 sols (*Ibid.* 4). Le nombre des mariniers des deux grands bateaux aurait été de 48, plus deux patrons; si l'on calcule d'après le salaire de 10 sols par jour. En effet, sur les 744 livres qui furent allouées à ces deux équipages pour 28 journées (*Ibid.* x, 1 et 2), si l'on en déduit 56 pour les gages des patrons, il en reste 688 qui donnent 24 livres par journée, soit 48 journées à 10 sols par homme.

(3) Ce bateau avait été acheté 40 livres le 25 mai, d'un nommé Antoine Bourianne, de Tarascon. (*Pièces justificatives*, D. ix, 1.) Le détail des réparations pour le mettre en état, est vraisemblablement compris dans les comptes généraux des charpentiers.

(4) Il se nommait Pierre Frèrejean, nom qui est encore porté par une famille notable de notre ville, quoique rien ne prouve qu'elle descende de ce patron. Il servit pendant vingt-quatre jours, depuis le 17 juin avec huit mariniers aux gages d'une livre par jour pour lui et de 10 sols pour chaque marinier. (*Pièces justificatives*, D. x, 3 et 4.)

fenestre qui s'entrouvroit à gré, avec l'Arc de la Niche estoffe de voirre blanc.

Dans le corps du mesme Vaisseau fut veu vn Portail de chacun costé fondé sur un soubassement, & aussi pour ornement d'iceluy furent posees deux petites Niches avec leurs traversiers susdits : au reste, composee en mesme ordre, & diapré de mesme Architecture & ornature, tant en dedans qu'en dehors.

Au dessus du Portail regardant la Prouë fut veu un frontispice avec son Arquitraue, Frise & Corniche fort enrichie & dedans ledit frontispice escrit ce qui s'ensuit :

R. Virtuti Catharinæ

Sus l'autre Portail, de mesme.

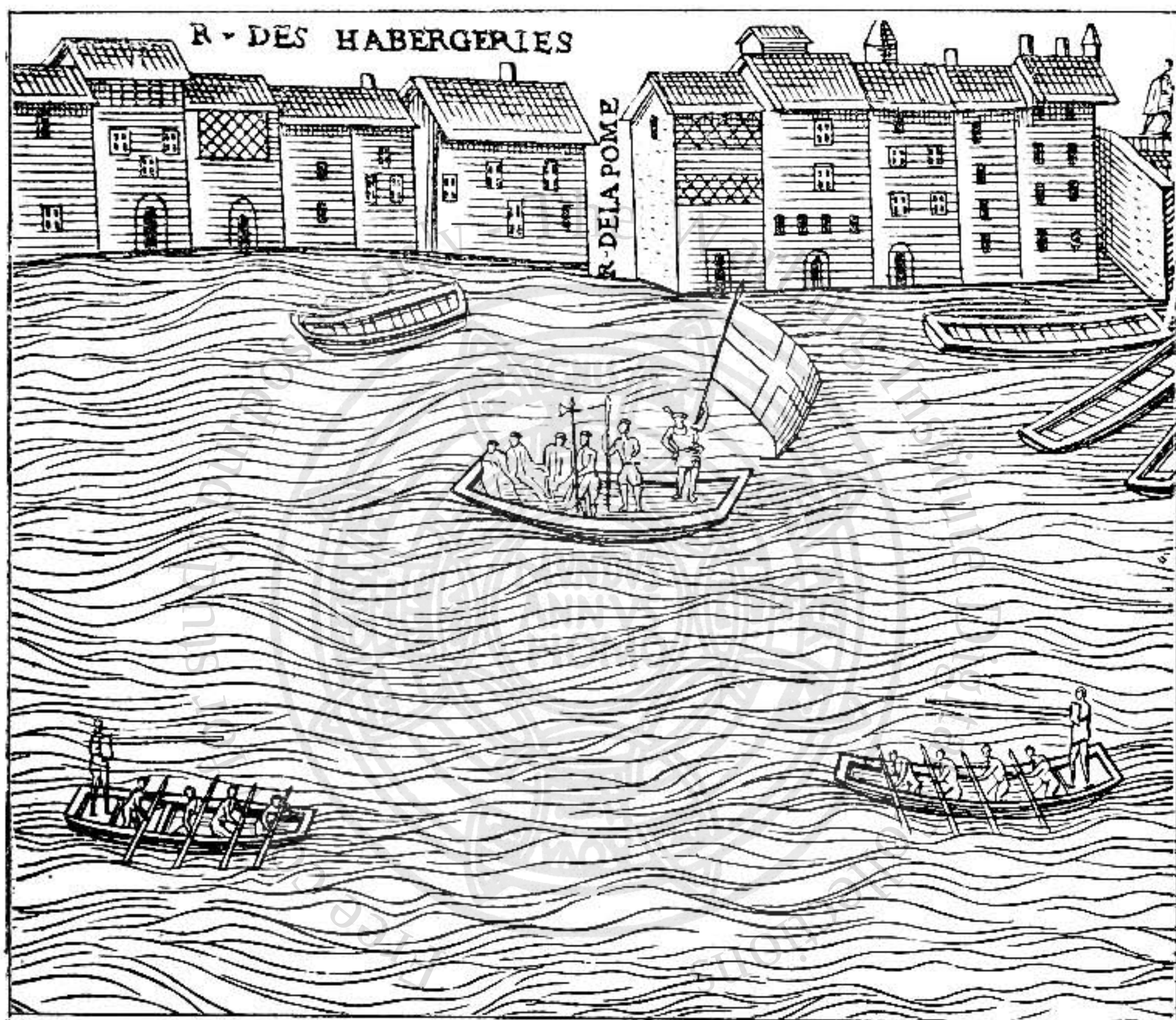
Et au dedans de ladite Salle furent establis & ordonnez cinq sieges de chacun costé, ayans pour appuis leurs Conso- lateurs. Au dessus desdits Pillastrs & Niche en dedans, fut veuë une Frise en champ Bleu, à l'entour de laquelle commençant au Portail de la Proue furent escrits ces vers :

*Si de foy, & en foy à qui forme Nature
Au comble de son mieux nom tresgrand est donné,
Charles Roy si parfaict, fils de Roïne tant pure :
De vertu Catharine (1) honneur au Monde est né.
Au Monde l'Aage d'or Charles a retourné,
Charles l'honneur du Monde est de la Vertu né.*

Pour la couverture de ladite Salle fut édifiée une vouste enrichie au dedans de compartimens assavoir de roses eslevées d'Or & d'Argent en champ d'Azur : & le Toict fut couvert de fin Estain argenté, vernissé, & peint à mode d'Escailles pour conservation dudit vaisseau. En la proue de

(1) Il y a ici un calembourg franco-grec | comme on le sait, de καθαρος; pur.
dans le goût de ce temps-là. Catherine vient,

cette Galeotte fut esleevee de relief à bosse ronde une Lyonne moitié Poisson, faisant le bout de ladite Proue, embrassant icelle de ses pattes : & tant du flanc de Proue que de Poupe ordonnez les bancs des Galiots avec leurs rames dextrement agencees. Encor fut veu un autre vaisseau grand & fort bien compassé au Calybre de son Architecture fait à mode de



Joutes sur la Saône vers 1550.

Galeace. Dans ces vaisseaux tant durant l'entrée de sa Maiesté, que depuis (1) furent faits plusieurs passetemps, & en iceux sadite Maiesté avec sa suite Royale souvent s'est recreee sur l'eschine de la Saone sommeillante, voyant sur le soir une infinité de fuses desloger accortement, & esle-

(1) Les deux grands bateaux servirent du 30 mai au 26 juin (*Pièces justificatives*, D. x, 1 et 2); celui de la reine du 17 juin au 11 juillet, deux jours après le départ du roi (*Ibid.* 3 et 4), ce qui tend à prouver qu'elle ne

suivit pas son fils dans sa tournée en Dauphiné, mais qu'elle se rendit directement par eau à Vienne pour le rejoindre plus tard à Roussillon où il arriva lui-même un mois après le 14 août. (*Pièces justificatives*, C.)

uees en l'air, perdre leur force avec un bruit de tresbonne grace. Pareillement fur un autre grand nombre de Barques furent veus les Gens de Rivière joustans avec leurs Escus & Lances marinières (1) qui donnerent fort agreable delectation aux yeux de sa Maiefté.

Voila donc (Amys Lecteurs) ce que nous auons peu recueillir de la magnificence de l'Entree Royale en sa Ville de Lyon, vous suppliant prendre en gré nostre Labeur & diligence. A Dieu.

Est permis à Mathurin Breuille Libraire faire imprimer ce present Discours de l'Entree du Roy en sa ville de Lyon. Fait le sezieme iour de Iung 1564.

DE LANGES.

FIN

(1) Cet exercice curieux dont l'usage se pratique encore, est représenté sur le plan de Lyon au xvi^e siècle, de peu d'années antérieur à la venue de Charles IX. C'est

donc une figuration contemporaine qui a sa place toute marquée ici pour illustrer ce passage de la relation.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

Extraits des historiens lyonnais contemporains.

Paradin : *Mémoires de l'histoire de Lyon* 1573.

DE la venue du Roy Charles neuvieme, en la cité de Lyon, avec la Royne sa mere.

Le Roy Charles neuvieme, en son nouuel aage & aduenement estant conseillé de se faire veoir & connoistre par son peuple, apres la pacification des premiers troubles entreprit de visiter son royaume. En ceste deliberation partit de Paris ville capitale, & siege des roys, le vingt quatriesme iour de ianuiier, l'an mil cinq cens soixante quatre, accompagné de la royne sa mere, & plusieurs Princes & seigneurs, & passant par le pais de Champagne, entra en son pais de Bourgongne, de Langres, vint à Dijon de là à Seures, puis à Chalon : auquel lieu, de la part de messieurs les Conseillers, Escheuins, citoyens, & habitans de la cité de Lyon, vint par le contremont de la riuere de Saone, vn beau basteau, en equipage & ornement à la royale, & digne d'un si grand Roy, pour porter, & conduire sa maiesté iusques en leur cité...

Le Vendredi ensuyuant, se r'embarqua en son Basteau de Lyon, & vint coucher à l'Isle, abbaye iadis, & maintenant college de chanoynes seculiers, lieu honoré de la librairie de l'Empereur Charlemagne...

Puis le mardy treizieme de Iuin, l'an mil cinq cens soixante quatre, fit son entree en ladite cité de Lyon, qui fut fort belle : & se peut faire jugement de la beauté, & magnificence d'icelle, par la grandeur, richesse & noblesse de la ville & des citoyens. Sa maiesté apres avoir esté dedans Lyon en grande alegresse l'espace de seize iours, alla disner & soupper

à Beau-regard : auquel lieu monseigneur le duc d'Anjou frere charnel de sa maïeste se trouua, & retournerent ce iour coucher à Lyon. Aucuns iours enfuyans, l'on donna le plaïfir à sa maïesté, de plusieurs esbattemens, festins & ioyeusetez apprestees tant en la cité, comme en certaines belles maisons, & chasteaux és enuïrons de la ville, comme Beau-regard, le Peron, & autres.

Chapitre XXXIX pp. 378 379.

2

Rubys : *Histoire véritable de la ville de Lyon*, 1604.

Car il faut noter, que par l'Edict de la Paix estoit porté entre autres choses, que ceux qui estoient Gouverneurs des Prouinces & des villes lors que les troubles suruindrent, reuiendroyent en leurs Gouvernemens, au moyen dequoy monsieur de Sauls estoit de retour à Lyon, où il trenchoit du Lieutenant du Roy, & ayant osté son masque, n'alloit plus à la Messe, ains faisoit profession du Calvinisme. Monsieur le Marechal... renvoya pour la seconde fois vers les vns & les autres, (les bourgeois catholiques & les chanoines de Saint-Jean qui s'étaient enfuis) & leur fit dire, que pendant qu'il seroit à Lyon, le sieur de Sauls n'y auroit point de commandement, attendu sa qualité de Marechal de France, & qu'il leur promettoit de n'en point bouger iusques à la venue du Roy.

Chapitre LVIII p. 399.

3

L'année suivante 1564, sur le renouveau du Printemps, se commença à decouvrir quelque apparence de peste dans la ville, mais on n'en faisoit pas compte, & y en auoit mesmes qui disoyent que c'estoyent les Protestants qui faisoient courir ce bruit, pour destourner le Roy de venir à Lyon : mais l'on vit bien depuis le contraire.

Ibid. p. 401.

4

Le Roy Charles IX, vint à Lyon, & y fit son entree le Mardy 13 de Iuin l'an 1564. La dicte entree se ressentit de la pauureté & misere du temps, & ne fut ny sumptueuse en habits, ny ingenieuse en apparat de Theatres & Perspectives. Les enfans de la ville y marcharent meslez deux à deux, d'un Catholique, & d'un Protestant. Les Catholiques pour se faire recognoistre, auoyent des Croix, qui de pierreries, & qui de perles à leurs bonnets.

Ibid. chapitre LIX, page 402.

ORDONNANCE DE PAR
LE ROY ET MONSEIGNEVR DE
Vielleuille Marefchal de France Lieutenant pour
fa Maiefté en Lyonnois, Dauphiné, Prouence, &c.

Par laquelle il eft fait commandement aux
Maiftres & compagnons des mestiers de ceste
ville, de ne faire aucuns aprefts ou despence pour
le iour de l'entrée de fa Magefté: à peine de la vie.



A LYON

PAR BENOIST RIGAVD

1564

Auec Permiſſion

De par le Roy
ET MONSEIGNEUR

de Vielleuille Marechal de Fran-

ce, Lieutenant general pour

sa Maiesté : en Lyonnois

| Dauphiné, Prouen-

ce, &c.



Il est fait expres commande-
ment aux maistres des mes-
tiers de ceste ville, les gens
desdits mestiers, & tous autres
artisans compagnons, & valetz
de boutiques, residents en ladite ville, de ne faire
aucuns aprefts de quelque inuention ou despence
qu'ils soyent pour se presenter le iour de l'entrée
du Roy ensemble estant l'intention dudit Seigneur
qu'ils ne viennent ce iour là deuant de sa maiesté.
Suyuant laquelle leur est estroitement defendu de
se trouer en troupes par les rues ledit iour de
l'entrée, n'y de porter aucunes armes soit espée
ou dague. Et ce sur peine de la vie & d'en estre

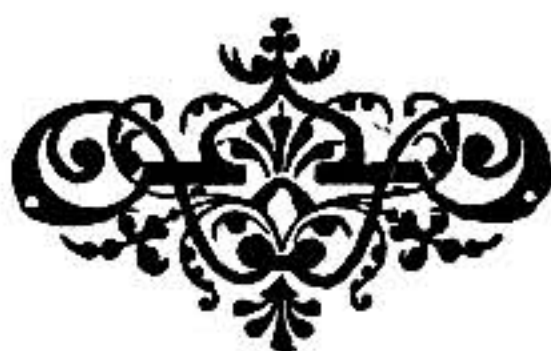
puni sur le champ. Mais est fait commandement ausdits maistres des mestiers se contenir & faire contenir lestdits compagnons & artisans paisiblement pour ledit iour sur les peines cy dessus tant aux vns que aux autres indifferemment au cas qu'il advienne de leur cousté aucun desordre ou tumulte. Fait à Lyon le septieme iour de Iuin mil cinq cens soixante quatre.

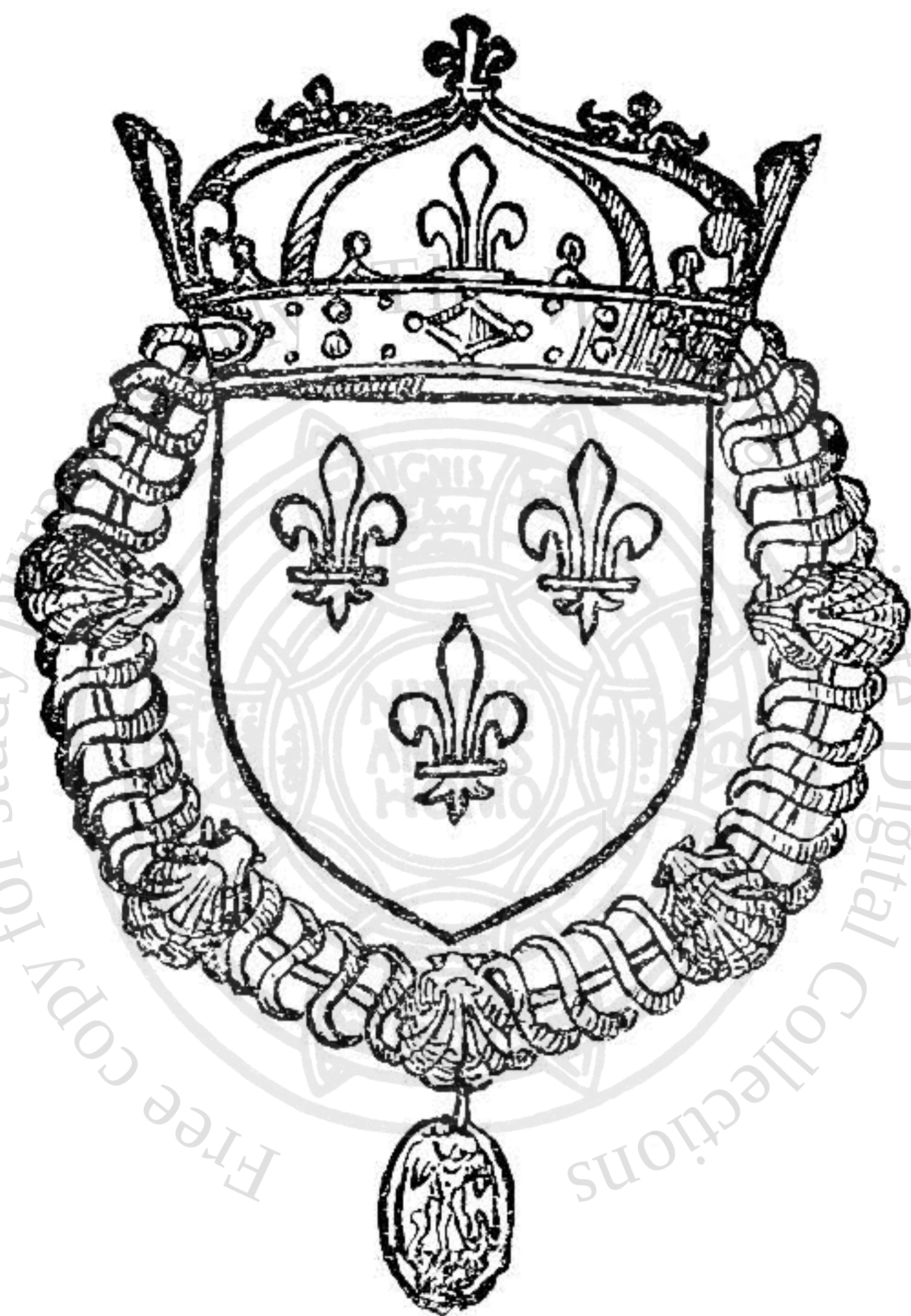
VIELLEVILLE

DE NEUVVILLE

La presente ordonnance cy dessus escrite à esté cryee leue & publiee, A haute voix, cry public & son de trompe : Par tous & vn chacun les carrefours & places publiques de ceste ville. A fin que du contenu en icelle nul n'en puyffe pretendre cause d'ignorance. Fait par moy Antoine de Vaux, clerck & commis de Maistre Iean Bruyeres crieur public & iuré du Roy nostre Sire, en la ville de Lyon : ce iourdhuy septiesme Iuin 1564.

Antoine de Vaux.





C

RECUEIL & discours du voyage du Roy Charles IX..... fait & recueilly par Abel Jouan l'un des serviteurs de S. M. (1). — Paris pour Jean Bonfons 1566 avec privilege du Roy, pet. in-8 de 79 fo.

(Le Roy coucha à Chalon le 31 mai mardi).

La dicte ville (Châlon) est la dernière place de Bourgogne, auquel lieu le Roy sejourna deux jours et y feist la feste-Dieu qui estoit le premier jour de juin, puis en partit le samedi troiesme jour dudit mois, & s'embarqua sur la Sone en un beau batteau que Messieurs de Lyon lui avoyent envoyé, & alla coucher à Mascon, belle ville, evesché où il fist son entree.

Le Roy estant de sejour audit lieu, alla dîner & soupper au Pont de Velle qui est une belle petite ville en Bresse qui appartient au comte de Besne (2) puis apres souper le Roy retourna coucher à Mascon, qui estoit le mardi sixiesme jour dudit mois.

Pour ce jour II lieues.

Auquel lieu le Roy sejourna cinq jours puis en partit le vendredy neufviesme jour dudit mois & se rembarqua en son dit batteau sur la riviere de Sone pour aller coucher à l'isle (3) qui est une abbaye au meillieu de ladicte riviere pres Lyon.

Pour ce jour XI lieues.

(1) Le curieux journal de ce « sommier en la cuisine de bouche » du roi, car c'est la qualité que le privilège donne à Abel Jouan, a été reproduit intégralement par d'Aubais dans le tome 1^{er}, partie première des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (Paris 1759, in-4°). Paradin l'avait analysé ; M. Pericaud en a inséré dans ses *Notes et Documents* tout ce qui concerne l'arrivée et le séjour de Charles IX à Lyon, M. V. de Valous, après en avoir d'abord relevé un sommaire, en vue de la publication qu'il projetait, se ravisa par la suite et jugea à propos de reproduire en entier les passages intéressants du voyage de Charles IX à Lyon, en prenant bien avant son arrivée et prolongeant l'extrait un peu au delà, pour qu'il fut plus utile et plus compréhensible. Il copia donc l'original avec

un soin scrupuleux en notant même la pagination. Je n'avais qu'à me conformer à cette judicieuse décision et j'insère dans les *Pièces justificatives*, ce document qui explique et complète la relation de l'entrée.

(2) Actuellement Pont-de-Veyle, chef-lieu de canton du département de l'Ain. Cette petite place, qui n'avait été qu'une simple chatellenie, venait d'être érigée en Comté, avec Chatillon-les-Dombes, par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, en faveur de Jean-Louis Coste, comte de Bena en Piémont que ce gentilhomme céda au duc en échange des deux terres ci-dessus.

(3) L'île-Barbe, très ancienne abbaye de Bénédictins, sécularisée en 1551 et qui avait été deux ans auparavant complètement sacagée par les Huguenots.

Et le samedi dixiesme jour le Roy s'en revint par eau pour aller souper à Lyon au logis de M. le mareschal de Vieille-ville (1), puis retourna coucher à l'isle.

II lieues.

Le dimanche unzième jour dudit mois dîna & soupa audit lieu & coucha à Lyon.

I lieue.

Le lundy douzième jour, tout le jour à Lyon. Le mardi treizième jour de juin le Roy après dîner passa la riviere de la Sone, pour aller faire son entree en ladicte ville, qui fut fort belle, qui est belle, grande & forte ville, archevesché, qui est le primat de France, la riviere de la Sone passe par le milieu de ladicte ville & va tomber dedans le Rofne un peu au deffoubz la ville. Le Roy sejourant aud. lieu en partit le jeudy vingneuvième jour de juin, pour aller dîner & souper à Beauregard (2), belle petite maison, auquel lieu le Roy trouva son frère monsieur d'Anjou. Cedit jour le Roy retourna coucher à Lyon.

Pour ce jour IIII lieues.

Et le jeudy quatrième jour de juillet ensuyvant le Roy alla dîner à Miribel qui est un bean village & chasteau sur le chemin de Geneve, pour aller au devant du Duc & Duchesse de Savoye, qui audit lieu le vinrent trouver en fort belle compagnie, & s'en allèrent tous ensemble coucher à Lyon.

Pour ce jour IIII lieues.

Le Roy faisant séjour à Lyon alla le sixiesme jour dud. mois dîner à Beauregard & souper au Peron (3) qui est un fort beau chasteau & coucher à Lyon.

Pour ce jour IIII lieues.

Auquel lieu le Roy fait la feste de la Saint Jean Baptiste.

Et audit lieu luy fut envoyé l'Ordre d'Angleterre par un grand sei-

(1) François de Scepeaux sire de Vieille-ville, l'un des hommes les plus braves et en même temps le plus sage et le plus honnête de son temps.

(2) Château au Sud-Ouest de Saint-Genis-Laval, qui appartenait à un opulent Florentin, Thomas de Gadagne.

(3) Aujourd'hui hospice dépendant des hôpitaux de Lyon, situé à Oullins; ce château venait d'être acheté d'Antoine de Gondy, par un autre Florentin Albisse del Bene et Lucrece Cavalcanti sa femme. On comprend que la reine mère devait accueillir avec empressement les invitations de ses compatriotes.

gneur du pays, pour renouveler l'alliance ensemble. Le Roy lui avoit pareillement envoyé la sienne par le seigneur de Gonnor. Le Roy sejourna audict lieu de Lyon vingt cinq jours, durant lesquels prenoit plaisir à s'esprouver sur la riviere apres souper, & a faire sonner les morelques qu'il faisoit bon veoir. Audict lieu de Lyon advint une si grande mortalité de peste, que jamais l'on veit, puis le Roy partit de ces lieux le dimanche neufviesme jour de juillet (1) pour aller passer par dessus le pont du Rofne, qui est le commencement du Dauphiné & alla dîner au Pont de Cherry (2) pauvre village & coucher à Cremieux (3) petite ville.

Pour ce jour VI lieues.

Auquel lieu le Roy sejourna sept jours puis en partit le dimanche feiziesme jour dud. moys pour aller dîner à Erioux (4) beau & grand village & coucher à Septème (5) petite ville sur une montaigne.

Pour ce jour V lieues.

Le lundy dixseptiesme jour dîna à la Coste d'Aray (6) pauvre village & coucha à Roussillon (7) belle petite ville & chasteau.

Pour ce jour VII lieues.

Auquel lieu le Roy sejourna vingt & neuf jours, puis en partit le mardy quinzième jour d'août ensuyvant jour de la Nostre Dame pour aller dîner à Anjou (8) beau village & chasteau & coucher à Jarcieux (9) petit village & chasteau.

Pour ce jour III lieues.

(1) J'ai supposé que Catherine de Médicis ne suivit pas son fils dans le détour qu'il fit jusqu'à Cremieux (ci-dessus p. 46, note 1). Quoique la comptabilité n'exprime pas ce fait, il semble être la seule explication plausible du service du bateau de la reine continué deux jours après le départ du roi. Puisque ce fut la peste qui provoqua le départ de la Cour, il n'est guère permis de croire que la reine fût restée à Lyon, tandis qu'en admettant que, fatiguée par le voyage et les fêtes; elle eût voulu prendre quelque repos, il devient très vraisemblable qu'elle se fit mener jusqu'à Vienne dans son bateau qui remonta à Lyon le lendemain. C'était le temps nécessaire pour l'aller et le retour. L'élégante « barquette de Vienne, » qui, il y a quelque années, faisait encore le service entre les deux villes, mettait cinq heures pour aller de Lyon à Vienne et douze heures pour revenir.

(2) Pont-de-Chéray, Pont-Chéry, suivant la prononciation locale, est aujourd'hui une petite commune du canton de Crémieu,

dont l'importance venait autrefois uniquement du pont qui lui a donné ce nom, et qui desservait l'un des embranchements de l'antique compendium du Val d'Aoste.

(3) Actuellement chef-lieu de canton du département de l'Isère.

(4) Heyrieux, chef-lieu de canton.

(5) Septème, commune du canton de Vienne.

(6) Les Côtes-d'Are, commune du canton de Vienne.

(7) Roussillon, ancienne baronnie du Dauphiné; aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Isère. C'est pendant son séjour en cet endroit, que, le 14 août, Charles IX rendit la fameuse ordonnance qui imposa l'usage de commencer l'année au 1^{er} janvier et non à Pâques, fête dont la mobilité rendait l'année irrégulière et pouvait occasionner de graves méprises.

(8) Anjou ou Anjo, commune du canton de Roussillon.

(9) Jarcieu, commune du canton de Beaurepaire, département de l'Isère.

D

Comptabilité de l'entrée de Charles IX.

Archives de la ville de Lyon. CC. 1112 f^o 5

RECEPTE des deniers prins à charge pour fournyr aux fraiz de l'entrée du Roy Charles IX^e à présent regnant, à sa joyeuse & nouvelle venue en ladicte ville au moys de juing M V^e LXIII.

De sieur Vincent Arnolphiny, Lucquoys, la somme de douze mil livres tourn. prins de luy à charge par messieurs les conseillers-eschevyns de ladicte ville pour fournyr aux fraiz de ladicte entrée, pour ung an, commençant le XXVII^e may M V^e LXIII, jour que lesdicts deniers ont estez receuz au change & intérestz de huit pour cent pour ladicte année, de laquelle somme lesdicts sieurs conseillers se sont obligez, ensemble du change payable dans ledict temps, cy. . . . XII^m l.

De Guillaume Meynard, deux mil livres prins de luy à change pour la responce & crédit de frs Pierre Sève & Claude Raverie, à l'intérestz de ung & ung quart pour cent, le XVII^e juillet M V^e LXIII, jusques aux payemens prouchains de la foyre Pasques précédent pour d'icelle. faire parachever de payer les fraiz de ladicte entrée, cy. . . . II^m l

Ibid f^{os} 35 et suiv.

FRAIS de l'entrée du Roy, nostre Sire, Charles IX^e, à sa joyeuse & nouvelle venue en la ville de Lyon, ou moys de juing M V^e LXIII, lesdictz frais dressés par chappitres cy-après.

I

ET PREMIÈREMENT

LES journées des ouvriers, tant peyntres, menuysiers, charpentiers, ferreurs, tacquiers & autres ouvriers qui ont servy à faire & dresser les eschaffaulx, théatres & autres préparatives pour ladicte entrée, aussi achapt de matières & estouffes nécessaires, dressez

par rolles, par chacune sepmaine, signez & arrestez par messeigrs les conseillers-eschevyns de ladicte ville, en la présence desquelz se fait le payement par le menu contenu esdicts rolles.

I

A maistre Thomas, maistre-peintre & conducteur de l'oeuvre & autres dénommez en ung rolle & acquit signé & arresté le dimanche XXI^e may M V^e LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz & matières employez à ce que dessus, puis le lundy XV^e dudit may que l'oeuvre a esté commencée jusques ou samedy ensuivant, a esté payé la somme de cinq cens trente livres, neuf folz, six deniers tournois,
cy. V^eXXX l. IX s. VI d.

2

Audit maistre Thomas & aultres dénommez en ung rolle & acquit signé, certifié & arresté le dimanche XXVIII^e may M V^e LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz & matières employés à ce que dessus, a esté payé la somme de cinq cens soixante douze livres, quinze folz,
cy. V^e LXXII l. XV s.

3

Audit maistre Thomas & autres dénommez en ung rolle & acquit signé, certifié & arresté le dimanche III^e juing M V^e LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz, & matières employez la sepmaine précédente à ce que dessus, a esté payé la somme de douze cens quatre-vingtz treze livres, dix sept folz, quatre deniers tournois,
cy XII^e III^exx XIII l. XVII s. III d.

4

Audit maistre Thomas & autres dénommez en ung rolle & acquit signé certifié & arresté le dimanche XI^e juing M V^e LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz & matières employez la sepmaine précédente à ce que dessus, a esté payé la somme de unze cens cinq livres, dix folz,
cy XI^e V l. X s.

5

Audit Thomas & autres dénommez en ung rolle & acquit signé certifié & arresté le mercredy XIII^e juing M V^e LXIII, contenant les

fraiz & matières employez puis le dimenche précédent jusques audiect jour où lesdicts ouvriers ont travaillé jour & nuyt, l'entrée estant pressée, a esté payé la somme de mil quarente cinq livres, unze folz, quatre deniers tournois, fans y comprendre les charpentiers, cy MXLV l. XI s. III d.

6

A maistre Loys Juillard, maistre charpentier & autres dénommez en ung rolle & acquit signé, certiffié & arresté le dimenche XVIII^e juing M V^e LXIII, contenant les fraiz & ouvrages faitz & matières employez puis le dimenche précédent jusques ou mardy ensuivant, jour de l'entrée, & deüpuis, pour faire ung corps de garde près le lougeys du Roy, a esté payé la somme de deux cens cinquante sept livres, douze folz, six deniers tournois, cy II^e LVII l. XII s. VI d.

7

Au Picard & autres dénommez en ung rolle & acquit signé, certiffié & arresté le dimenche II^e juillet M V^e LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz, & matières employez la sepmaine précédente à ce que dessus, à retirer les eschaffaulx & boys restans de l'entrée, a esté payé la somme de vingt sept livres, sept folz, six deniers tournois, cy. XXVII l. VII s. VI d.

8

A maistre Michault Mortier & autres dénommez en ung rolle & acquit signé, certiffié & arresté le IX juillet M V^e LXIII, contenant les fraiz pour plusieurs réparations faites, tant au logeys du Roy que de celluy de monseigr le chancellier, a esté payé la somme de vingt-sept livres dix sept folz six deniers tournois, cy. . . XXVII l. XVII s. VI d.

Somme chappitre quatre mil huit cens soixante une livre, huit deniers tournois, cy III^m VIII^e LXI l. VIII d.

II

AUTRE despenſe pour achapt de sommyers, pennes, traubs, travons, bigues & autres boys qui ont ſeryy à dresser les eschaffaulx & théatres pour ladiſte entrée.

I

A maistre Estienne Genyn & Salvator Granjeu, charpentiers, par mandement du VI^e juing M V^c LXIII, & quittance rendue, cinq cens livres à eulx ordonnez & en déduction des boys qu'ilz ont fourny pour ladicte entrée, cy V^c l.

2

Audiēt Genyn, par mandement du XXVIII novembre M V^c LXIII, & quittance rendue, cinquante livres tournois, sur & en déduction des boys qu'il a fourny pour ladicte entrée, cy L l.

Somme chappitre : cinq cens cinquante livres tournois pour ce, cy. V^c L l.

III

AUTRE despenſe pour les fables espanchés par les rues où passoit le Roy le jour de ladicte entrée.

I

Par rolle de despenſe signé & arresté le XI^e juing M V^c LXIII, contenant les fraiz des fables amenés la sepmaine précédente pour espancher parmy les rues, a esté payé la somme de dix sept livres, cy. . XVII l.

2

Par autre rolle signé & arresté dimenche XVIII^e juing M V^c LXIII, contenant les fraiz des fables amenés le lundy & mardy de la sepmaine précédente pour espancher parmy les rues le jour de l'entrée du Roy, a esté payé la somme de trente livres, troys sols, cy. . . XXX l. III s.

Somme chappitre : quarante sept livres, troys solz tournois, cy XLVII l. III s.

IV

AUTRE despenſe tant pour nettoyer les ruynes du long du chemin, puis le commencement du bourg de Veze juſques à la porte du bollevard entrée de la ville, auſſy pour nettoyer du long du port, rue Chalamon, pour ladicte entrée.

I

A Charles Perland, manoeuvre & autres dénommez en ung rolle & acquit ſigné, certifié & arreſté le dimenche XXVIII^e may M V^c LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz à ce que deſſus, a eſté payé la ſomme de ſoixante deux livres, ung ſolz, huit deniers tournois, cy LXII l. I s. VIII d.

2

A luy & autres dénommez en ung rolle & acquit ſigné, certifié & arreſté le dimenche III^e juing M V^c LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz & matieres employez la ſepmaine précédente à ce que deſſus, a eſté payé la ſomme de cinquante quatre livres, troys ſolz, neuf deniers tournois, cy LIIII l. III s. IX d.

3

A Pierre Dejern & autres dénommez en ung rolle & acquit ſigné, certifié & arreſté le dimenche XI^e juing M V^c LXIII, contenant les fraiz & ouvraiges faitz & matieres employez la ſepmaine précédente à ce que deſſus, a eſté payé la ſomme de cent douze livres, cinq ſolz, cy CXII l. V s.

4

A Claude Genevey & autres dénommez en ung rolle & acquit ſigné, certifié & arreſté le dimenche XVIII^e juing, contenant les fraiz & ouvraiges faitz à ce que deſſus, a eſté payé la ſomme de trente cinq livres, quinze ſolz, cy XXXV l. XV s.

Somme chappitre : deux cens ſoixante quatre livres, cinq ſolz, cinq deniers tournois, cy II^c LXIII l. V s. V. d.

V

AUTRE despenſe pour le poeſſe du Roy, fait de drapt d'or avec cinq armoyries de Sa Majeſté en broderie.

I

A Balthezard Porte, brodeur de Trevolz, par mandement du XXV^e may M V^e LXIIII quitance rendue, trente ſept livres, dix folz, à luy ordonnez eſtre avancez ſur & en déduction du pris fait de faire cinq armoyries du Roy, en broderie avec l'ordre, une grande & quatre moyennes, pour leſquelles avoit eſté fait marché à LXXV l., cy en déduction dudiſt marché XXXVII l. X s.

2

A luy, par autre mandement du V^e juing M V^e LXIIII, & quitance rendue, trente ſept livres, dix folz, à luy ordonnez pour reſte du pris fait & marché deſdictes cinq armoyries qu'il avoit fornies & livrées pour lediſt poeſſe, cy XXXVII l. X s.

3

A Alexandre & Loys Capon par mandement certiffié du XVIII^e juillet M V^e LXIIII, cent quatre-vingtz dix ſept livres, dix folz, pour treze aulnes un fixieſme toille d'or qu'il avoit forny pour faire le poeſſe du Roy, qui eſt au pris de fix eſcuz l'aulne, cy . . . CIIII^{xx} XVII l. X s.

4

A Mathurin Geyz, contrepointier, par mandement du XIX^e décembre M V^e LXIIII, & quitance rendue, ſoixante troy livres, quinze folz, à luy ordonnez pour la façon dudiſt poeſſe & fourniture de foye, cy LXIII l. XV s.

Somme chappitre : troy cens trente fix livres, cinq folz tournois, cy III^c XXXVI l. V s.

VI

AUTRE despense de ce qui a esté ordonné tant pour habiller messrs les conseillers que officiers de ladicte ville pour l'entrée du Roy, à la manière acoustumée.

I

Messrs les douze conseillers nommez mr Nycolas de Chapponay, fr de Fezin; François Grollier, secrétaire du Roy; fr Pierre Sève; fr Jehan Henry; fr Leonnard Pournas; monsr de Revirie Laurencin; monsr du Vivier; fr Jehan Bezmes; fr Claude Raverie; monsr de Conbellande Guerrier; fr Anthoine Perrin & Jehan Mallezieu; à chacun cent vingt cinq livres; au procureur de la ville, soixante livres; à ce présent receveur, soixante livres; au voyer Gimbre, soixante livres; au commys à l'estat de secrétaire, quarente livres; aux deux mandeurs, à chacun vingt livres; au cappitaine François Sala, cappitaine de la ville, soixante livres; au cappitaine George Regnoard, son lieutenant, soixante livres; montant le tout dix huit cens quatre vingtz livres, cy. XVIII^c III^{xx} l.

2

A Leonnard Meraud, de nouveau voyer de ladicte ville, par mandement du XVI^e juing M V^c LXIII, & quittance rendue, soixante livres tournois à luy ordonnez pour s'abiller pour l'entrée du Roy comme officier de ladicte ville, lequel n'auroit esté couché sur l'estat des officiers cy-dessus, ayns en son lieu Jacques Gimbre, son prédécesseur voyer, prié de la part du consullat de donner ordre à ladicte entrée, mesmes le jour de l'entrée, pour faire marcher par ordre les habitans & estrangiers audevant du Roy, comme maistre des ferymonies, dont despuis a esté ordonné payer ladicte somme audict nouveau voyer, cy. . . . LX l.

3

A six hommes, officiers de ladicte ville par mandement du IX^e juing M V^c LXIII, & quittance rendue, quinze livres tournois à eulx ordonnez

pour s'aider à habiller, pour honnorablement porter le poêle du Roy
puis l'Hostel commun jusques en Bourgneuf, lieu préparé pour rece-
voir le Roy, cy XV l.

4

A Barmond Buiffière, trompette ordinaire de ladicte ville, par man-
dement du XXX^e may M V^e LXIII, douze livres tournois à luy ordon-
nez, tant pour aider à s'abiller que pour faire faire une banderolle
taffetas aux armoyries de ladicte ville pour atacher à sa trompette,
cy. XII l.

Somme chappitre : dix neuf cens soixante sept livres tournois,
cy. XIX^e LXVII l.

VII

AUTRE despense pour le don & présent du Roy à ladicte
entrée.

I

A m^{re} Pierre Duchemyn, orfèvre, par mandement du XIII^e juing
M V^e LXIII, feze cens cinquante troys livres, treze solz, six deniers
tournois, que monte le don & présent fait au Roy à sa joyeuse entrée
& nouvelle venue en ladicte ville, savoir est : XIII^e XIII l. XIII s.
VI d. pour sept mars cinq onces or d'escu, de soixante douze ∇ (écus)
au marc de II l. XI s. VI d. pour ce achaptez, du poix de deux
deniers quinze grains que poise ledict don, & II^e XL l. acourdé audict
Duchemyn pour la façon; montant le tout ladicte somme de XVI^e
LIII l. XIII s. VI d. Ledict présent estant un lyon d'or sur ung
basse en triangle, tenant d'un costé une espée & de l'autre ung
escuffon avec plusieurs devises & enchériffemens, le tout d'or,
cy XVI^e LIII l. XIII s. VI d.

2

A Claude Dufourt, orfèvre, par mandement du IX^e juing M V^e
LXIII, trente sept livres à luy ordonnez pour avoir fait deux grans

clefz d'argent, l'une dorée, présentées au Roy le jour de son entrée au théâtre & eschoffault du grand Palaix, cy XXXVII l.

Somme chappitre : feize cens quatre vingtz dix livres, treize folz, six deniers tournois.

VIII

ACHAPT de vins pour donner & présenter à plusieurs feigrs estans à la fuytte du Roy.

I

A mre Estienne Chastel, par mandement du III^e juing M V^e LXIII, sept cens quarente livres, dix neuf folz, deux deniers tournois, pour l'achapt de quarente sept pièces vin achaptez pour donner à plusieurs feigrs amys de la ville, estans à la fuitte du Roy venant faire son entrée en ladicte ville, appert par le menu de l'achapt desdicts vins par les parties cy rendu, ouquel sont compris les fraiz du charroy & encairage, cy VII^e XL l. XIX s. II d.

2

A luy par autre mandement du XII^e may M V^e LXIII, cent quatre vingtz treize livres, cinq folz, dix deniers tournois, pour reste des fraiz desdicts vins y compris les louaiges de caves & gaiges des commys qui ont eu la charge des achaptez & distribution, cy. C III^{xx} XIII l. V s. X d.

3

A maistre Pierre Grallier par mandement du XVIII^e juillet M V^e LXIII, cent cinquante livres pour achapt de huit poinçons vin outre ceux que dessus, contenant trente asnées qui est de troys livres l'asnée, achapté pour la cause que dessus, cy. CL l.

Somme chappitre : mil quatre vingtz quatre livres, cinq folz tournois, cy. M III^{xx} III l. V s

IX

AUTRE despenfe pour les baſteaulx & frégattes & pour habiller les maryniers.

I

A Anthoine Borrienne, de Tarafcon, par mandement du XXV may M V^c LXIII, quarente livres tournois pour l'achapt d'un baſteau appellé Leu, achapté pour le meſtre en ordre & adjanfer pour la Royne mère, cy XL l.

2

Lediſt Coulaud, receveur, a payé la ſomme de foixante une livres, fix folz, neuf deniers tournois, pour la façon des habillemens des patrons & maryniers des deux frégattes & folliers, appert, &c., cy LXI l. VI s. IX d.

3

A Claude Cubly, couſturier, par mandement certifié du VIII^e juillet M V^c LXIII, deux livres, huit folz, dix deniers, pour la façon de dix bonnetz à la maryne, blanc & noir, pour les maryniers du baſteau de la Royne, cy II l. VIII s. X d.

4

A Claude Platel (1) deux cens vingt neuf livres, huit folz, pour cent quarente huit aulnes drapt rouge, blanc & noir pour faire les habillemens des patrons & maryniers des deux frégattes & baſteau de la Royne, à XXXI folz l'aulne, cy II^c XXIX l. VIII s.

Somme chappitre : troy cens trente troy livres, troy folz, ſept deniers tournois.

(1) Pour éviter la longueur des articles on a ſupprimé la date des mandemens et la formule d'usage.

X

GAIGES des patrons qui ont servy esdictes frégattes & basteau de la Royne, pendant que le Roy a séjourné en ladicte ville, pour donner passetemps sur l'eau à Sa Majesté.

I

Aufdicts patrons & maryniers & autres servans esdictes frégattes & basteau de la Royne, la somme de six cens vingt six livres, douze folz, huit deniers tournois, qui leur a esté forny en déduction de leurs gaiges, puis le XXX^e may M V^e LXIII jusques au XX^e juing ensuivant, cy VI^e XXVI l. XII s. VIII d.

2

Aufdicts patrons desdictes deux frégattes & maryniers, cent dix sept livres, treze folz tournois, pour reste de leurs gaiges d'avoir servy esdictes deux frégattes jusques au XXVI^e juing précédent qu'ilz avoient eu congé, cy CXVII l. XIII s.

3

A Pierre Frère-Jehan, patron de la frégatte de la Royne, cent onze livres douze folz pour ses gaiges & de huit maryniers qui ont servy audict basteau jusques au IX^e juillet ensuivant, que est pour ledict Pierre Frère-Jehan, patron, XXIII l. XII folz pour reste de ses gaiges jusques audict temps, & ses huit maryniers III^{xx} VIII livres pour leurs gaiges de vingt deux jours escheuz le IX juillet, qui est de X folz par chacun jour, cy CXI l. XII s.

4

A luy, neuf livres, douze folz, pour ses gaiges & de seditz huit maryniers, de deux jours, finiz le XI^e dudit juillet qu'ilz avoient eu congé, cy IX l. XII s.

Somme chappitre : huit cens soixante cinq livres, neuf folz, huit deniers tournois, cy VIII^e LXV l. IX s. VIII d.

XI

AUTRE despenſe, tant pour le louaige des toilles pour couvrir les rues, tendaige d'icelles que pour les eſcuſſons pour pandre au deſſoubz leſdictes toilles.

I

A Jacques Coſte, domynotier, vingt livres tourn. à luy ordonnez ſur & en déduction du pris fait d'un millier d'eſcuſſons des armoyries du Roy, avec le papier de livrée des couleurs dudit ſeigr pour meſtre au tour des feſtons de buy, cy XX l.

2

A luy, quatre vingtz neuf livres tournois ordonnez pour reſte dudit pris fait, tant pour avoir fourny douze cens cinquante deſdicts eſcuſſons pour ce qu'il ny en avoit aſſez de mille, & les papiers des couleurs du Roy pour meſtre au tour des feſtons, montant à XVIII d. pièce : IIII^{xx} XIII l. XV s. & XV l. VI s. à luy acourdé pour les vaccations de ceulx qui ont pendu leſdictes armoyries, fillet & portaige, cy IIII^{xx} IX l.

3

A Charles Perland, vingt fix livres tournois pour avoir fait les douze cens cinquante feſtons buy pour meſtre au tour des armoyries du Roy, cy XXVI l.

4

A Benoïſt Ponchon, emballleur, foixante deux livres, ſeze ſolz, huit deniers tournois, à luy ordonnez pour le tendaige des toilles pour couvrir les rues le jour de l'entrée, y compris les cordaiges, clouz, croſſes & autres choſes qu'il avoit fournyes, cy . . . LXII l. XVI s. VIII d.

5

A Florye Roux & autres qui ont coufu partie des toilles, treze livres,
un fol tournois, cy. XIII l. I s.

6

A Martin Loup, douze livres tournois à luy acourdez pour sept
batellées buy qu'il avoit forny pour faire les festons autour des armoy-
ries du Roy, qui ont estez mises audeffoubz des toilles qui ont couvert
les rues le jour de l'entrée, cy. XII l.

7

A Raphaël Mandin, cinq livres tournois pour ung millier crochets
pour atacher les armoyries du Roy audeffoubz les toilles qui ont cou-
vert les rues, cy. V l.

8

A Noël Guillermyn, baptellier, quatre livres, dix folz, pour le feuil-
laige qu'il avoit prins au broteau de la ville, icelluy charroyé aux
eschaffaulx & en la rue de Bourgneuf au devant des maisons infestées
de peste, cy. III l. X s.

9

A se Jehan Darut deux cens vingt livres tourn. à luy acourdez pour
le louaige des toilles blanches qu'il avoit forny pour couvrir les rues,
puis la porte de Bourgneuf jusques à la porte St Jehan, que est pour
quatre mil quatre cens aulnes à XII d. l'aulne, pour ledict louaige,
cy. II^c XX l.

Somme chappitre : quatre ccns cinquante deux livres, sept folz,
huiet deniers tourn., cy. III^c LII l. VII s. VIII d.

XII

AUTRE despenſe pour le fait de ladicte entrée.

I

A m^{re} Pierre Cruche, peyntre & brodeur, quarente livres, à luy ordonnez pour les fraiz de ſon voiage d'eſtre venu expreſt de Geneſve en ladicte ville pour fajre portraitz & modelles pour ladicte entrée, où il auroit fait grand ſéjour, cy. XL l.

2

A Philibert Jambedefert muſicien & autres m^{res} muſiciens, chantres & joueurs d'inſtrumentz, vingt ſix eſcuz ſoleil vallans LXV l., à eulx ordonnez pour avoir ſervy à ladicte entrée, cy. LXV l.

3

A ſept trompettes eſtrangiers que l'on avoit fait venir, tant de Fourreſtz que autres lieux pour ſervir à ladicte entrée trente cinq livres tournois à eulx acourdé, que eſt à chacun V livres, tant pour leurs vacations du jour de l'entrée que pour leurs deſpens du venyr & retour, cy. XXXV l.

4

A Michel Perier, ſept livres, dix ſolz, pour ung voiage qu'il avoit fait en poſte & dilligence juſques à Villefranche, porter lettres à monſeigr le mareſchal de Vieille-Ville, allant audevant du Roy, pour luy faire entendre de l'acord des enfans de la ville pour marcher enſemble le jour de l'entrée, cy. VII l. X s.

5

A Martin Bourbon, patiffier, quinze livres tourn. à luy acourdez pour

la despesne du dîner le jour de l'entrée en l'Hostel commun où estoient tous meffrs les conseillers & officiers de la ville, cy. XV l.

6

Lediect Coulaud receveur, a payé aux officiers ordinaires de la maison du Roy, la somme de cent quarente quatre livres tournois, savoir est : aux fourriers dudiect feigr XXIII l.; aux archiers de la porte dudiect feigr XIII l. VIII s; aux trompettes dudiect feigr XV l.; aux hauboyz X l.; aux tabourins X l.; aux varletz de pied X l., aux archiers du prévost de l'Hostel XXVI l. VIII s.; aux huiffiers du conseil privé, XV l.; aux archiers Escossoys, gardes du corps XIII l. VIII s.; aux huiffiers de la chambre de la Royne III l. XVI s.; montant le tout ladiecte somme de C XLIII l.

7

A Jehan Raze, l'un des mandeurs du consullat, vingt cinq livres, six folz, six deniers tourn., pour son remboursement de plusieurs menuz fraiz par luy fait & advansez pour le faict de ladiecte entrée, cy. XXV l. VI s. VI d.

8

A mre Anthoine Giraud, advocat, ayant eu charge & conduyte de faire les deseings de ladiecte entrée; Guillaume Chazottes & Claude Arpeau, commys à faire travailler les ouvriers, deux cens quatre vingtz livres, dix folz, à eulx ordonnez, savoir est : audiect Giraud LX ∇ soleil, vallans CLIII l., & aufdicts Chazottes & Arpeau, à chacun XXV ∇ soleil, vallans pour chacun LXIII l. XV s., montant le tout, ladiecte somme de II^c III^{xx} l. X s.

9

A Jehan Raze, l'un des mandeurs du consullat, trente huit livres, dix huit folz tourn., pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit fornye pour l'achapt de charbon & chandelles pour fornyr les corps de garde des compaignyes du feigr Stroffy, estans à la fuyte du Roy, pendant que Sa Majesté a séjourné en ladiecte ville & lieux envyrons, cy. XXXVIII l. XVIII s.

IO

Au mareschal des compaignyes du feigr Stroffy, estans à la fuyte du Roy, douze escuz soleil, vallans XXX l. XII s. à luy ordonnez en considération des services qu'il auroit fait à ladicte ville en lougeant lesdictes compaignyes es maysons des habitans de ladicte ville, & la garde monfeigr de Nemours, cy XXX l. XII s.

Somme chappitre : six cens quatre vingtz une livres seize sols six deniers tournois, cy VI^c IIII^{xx} l. XVI s. VI d.

XIII

AUTRE despenſe pour les habillemens des filles & perſonnaiges qui ont joué ſur les théâtres & eſchaffaulx le jour de ladicte entrée.

I

A François Chavannes, Jullyen Gueyrin & Jehan Pichault, M^{res} tailleurs, quarente cinq livres tourn. à eulx acourdez pour la façon de tous les habillemens des filles & perſonnaiges qui ont joué ſur les eſchaffaulx le jour de l'entrée du Roy, cy XLV l.

2

A Benoist Berthellier, neuf livres, dix ſolz, pour une paire chaufſes, eſtamet blanc, doublées de taffetas qu'il avoit fournyes pour celluy qui avoit joué ſur les théâtres le perſonnaige de Mercure, cy. . IX l. X.

3

A Michel Doulhe & Anthoine Rodillas, unze cens ſoixante dix livres tourn. à eulx acourdé pour la fournyture des draps de foye par eulx fourniz, tant pcur habiller les nymphes & autres perſonnaiges eſtans ſur les théâtres & eſchaffaulx le jour de l'entrée du Roy, que pour les hoppes d'or & de foye & taffetas pour le poeſſe du Roy, que pour draps

de foye pour les frégattes & baſteau de la Royne & livrées baillées aux trompettes & autres qui ont ſervi à ladicte entrée, cy. . XI^c LXX l.

Somme chappitre : douze cens vingt quatre livres, dix ſolz tourn.,
cy XII^c XXIII l. X s.

XIV

AUTRE deſpenſe pour faire tirer l'artillerie le jour de l'entrée.

I

A trente deux canonnyers, ſoixante ſept livres douze ſolz, baillez au cappitaine George pour les leur diſtribuer, pour leurs journées & vacations d'avoir ſervy le jour de l'entrée du Roy à faire tirer l'artillerie, & les jours précédents à icelle, préparer & acouſtrer, cy. . LXVII l. XII s.

2

A Pierre Robert, charron, la ſomme de vingt troys livres, dix huit ſolz, remys ès mains du cappitaine George Regnoard pour les journées dudit Robert, ſes ſerviteurs charrons & dix ſept manœuvres qui ont vacqué à meſtre l'artillerie ſur le bollevard St Jehan, compris deux lymons qu'il avoit fourny & pluſieurs menuz fraiz, cy. XXIII l. XVIII s.

3

Au cappitaine George Regnoard, ſoixante ſeze livres tourn. pour ſon rembourſement des fraiz par luy fourny pour faire tirer pluſieurs fois l'artillerie ſur le bollevard St Jehan & autres lieux pendant que le Roy a ſéjourné en ladicte ville, cy LXXVI l.

Somme chappitre : cent ſoixante ſept livres, dix ſolz tournois,
cy CLXVII l. X s.

XV

AUTRE despenſe pour avoir fait une grande gallerie à neuf au
lougeys du Roy, en ladicte ville, appellé l'arceveſché,
enſemble fait les portes, fenestres, racouſtrer laviz, les galleries
vielles, caronner les ſalles & chambres, & autres réparations & adjan-
ſemens faitz audiſt lougeys, atendant la venue dudiſt ſeigr venant faire
ſon entrée en ladicte ville, le tout fait par commandement & ordon-
nance de monſr de Sault, lieutenant dudiſt ſeigr en ladicte ville, ſuy-
vant les lettres de Sa Majeſté à luy adreſſées pour c'eſt effect.

I

A m^{re} Salvator Granjeu, m^{re} Charpentier & autres denommez en ung
rolle..... contenant les fraiz & ouvraiges faitz & matières employez la
ſepmaine précédente, à ce que deſſus, a eſté payé la ſomme de trente
huiſt livres, fix ſolz, neuf deniers tourn., cy. XXXVIII l. VI s. IX d.

2

Audiſt Granjeu & autres dénommez en ung rolle.... la ſomme de
vingt livres, quinze ſolz, fix deniers tourn., cy. . XX l. XV s. VI d.

3

Audiſt Granjeu & autres..... la ſomme de vingt-neuf livres, douze
ſolz, deux deniers, cy XXIX l. XII s. II d.

4

Audiſt Granjeu & autres la ſomme de deux cens vingt neuf
livres, cinq ſolz, neuf deniers, cy II^c XXIX l. V s. IX d.

5

Audiſt Granjeu & autres..... la ſomme de cinquante ſept livres, ſèze
ſolz, neuf deniers, cy LVII l. VII s. IX d.

6

Audiēt Granjeu & autres..... la somme de quatre vingtz douze livres,
quinze folz, cy. IIII^xXII l. XV s.

7

Audiēt Granjeu & autres..... la somme de cinquante huit livres,
troys folz, fix deniers, cy. LVIII l. III s. VI d.

8

Audiēt Granjeu & autres..... la somme de soixante sept livres, quinze
fols, ung denier, cy LXVII l. XV s. I d.

9

Audiēt Granjeu & autres..... la somme de deux cent fix livres, neuf
deniers, cy II^c VI l. IX d.

IO

Audiēt Granjeu & autres..... la somme de cent troys livres, dix sept
fols, cy CIII l. XVII s.

II

Audiēt Granjeu & autres..... la somme de cent dix sept livres cinq
folz, sept deniers CXVII l. V s. VII d.

12

A François Bercod, recouvreur & autres..... la somme de trente fix
livres, dix sept folz, fix deniers, cy XXXVI l. XVII s. VI d.

13

A M^{re} Salvator Granjeu & autres..... la somme de soixante dix livres,
treze folz, neuf deniers, cy. LXX l. XIII s. IX d.

14

A luy & autres..... la somme de quatre vingtz huit livres, unze folz, cinq deniers, cy III^{xx} VIII l. XI s. V d.

15

Audiçt Salvator & autres..... la somme de cinquante livres, dix neuf folz, cinq deniers, cy L l. XIX s. V d.

16

A luy & autres..... la somme de trente quatre livres, unze folz, sept deniers, cy XXXIII l. XI s. VII d.

17

A Jehan de Fourestz & autres..... la somme de vingt quatre livres, sept folz, six den., cy XXIII l. VII s. VI d.

18

A m^{re} Estienne Genyn, charpentier..... la somme de quarente sept livres, dix folz tourn., tant pour les retenues par luy faites soubz la grande falle de l'arcevesché faissant la gallerie que pour les centres & liguatures, cy XLVII l. X s.

19

A m^{re} Pierre Veyrard, peyntre... trente cinq livres pour avoir peint la tour dudiçt lieu de l'arcevesché, cy XXXV l.

20

A m^{re} Salvator Granjeu & autres..... la somme de dix livres, quatre folz, cy X l. III s.

21

A Jehan de Fourestz & autres..... pour les matières et estouffes em-

ployez la sepmaine précédente, fans y comprendre les journées..... la
somme de douze livres, six folz, unze deniers, cy . XII l. VI s. XI d.

22

A Salvator Granjeu..... quatre vingtz livres pour faire les menues
réparations nécessaires restans au lougeys de l'arcevesché, luy fournissant
les estouffes nécessaires, assavoir : les chaffiz d'une gallerie, crofillons
de fenestres, portes, corniches & postan qu'il avoit prins charge de
faire, cy IIII^{xx} l.

23

A Jehan de Fourestz & autres..... la somme de vingt livres, dix neuf
folz, huit den., cy. XX l. XIX s. VIII d.

24

A Jacques Tarral, maffon & autres..... la somme de dix sept livres,
dix folz, cy. XVII l. X s.

25

A Jehan Bertrand, lanternyer..... la somme de vingt quatre livres,
treze folz, six den., cy. XXIII l. XIII s. VI d.

26

A Michel Lebel, verrier..... la somme de trente deux livres, quinze
folz, cy XXXII l. XV s.

Somme chappitre : feize cens huit livres, quatorze folz, ung denier
tournois, cy XVI^c VIII l. XIII s. I d.





TABLE ANALYTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

Les chiffres entre crochets indiquent les notes, et entre parenthèses,
les cotes des Pièces justificatives.

- A**BEILLES, emblème de l'élo-
quence 29, [2]
ABONDANCE (Corne d') cf. C.
AGNEAU, emblème de l'humilité,
de la soumission . . . 34, [3]
de la simplicité . . . 37, [2]
AGOULT (François d'), comte de
Sault, cf. S.
AIGLE, emblème de la prospérité et
du succès. 36, [1]
ALENÇON (duc d'), dernier titre
porté par François-Hercule duc
d'Anjou 40, [1]
ALEXANDRE-SÉVÈRE, ennemi des
juges prévaricateurs : type de
Charles IX. 26, [2]
ALISE en Auxois, fondée par Her-
cule 14, [1]
ALLEMANDS assistant à l'entrée
de Charles IX ; leur costume. 6.
— (lansquenets) amenés à Lyon
par les protestants XIX
AMANTS (Deux), cf. D.
AMBASSADEURS anglais, (repas des)
publié par M. de Valous . VII [1]
— étrangers dans le cortège du
roi 9
— suisses à Lyon en 1565 . . VII
ÂNE, emblème de la paresse,
34, [1]
ANÉE, charge d'un âne, mesure
lyonnaise de capacité ; sa conte-
nance. . . 11, [3] ; 66 (VIII, 3)
ANGES représentés sur un arc de
triomphe. 16
— tenants des armes de France. 41
ANGILE (rue de l') . . . XIV 22, fig.
ANGLAIS cf. *Ambassadeurs*.
ANGLETERRE (le roi d') et Charles IX
s'envoient réciproquement le col-
lier de leur ordre . . . 56, 57
ANJOU ou ANJOU, localité en Dau-
phiné 57, [8]
ANJOU (François-Hercule duc d'),
quatrième et dernier fils d'Henri II
appelé par la suite duc d'Alen-
çon 40, [1]
— inscriptions en son honneur . 40
[2] 42, [1]
— rejoint le roi son frère à Beau-
regard. . . . 56 cf. *Armoiries*.
— (duc d'), titre porté, après celui
de duc d'Orléans, par Edouard
troisième fils d'Henri II . 11, [1]
APOLLON (personnage représen-
tant) récite une harangue . . 19
— son costume. 19, [1], 73 (XIII, 2)
— mal désigné sous le nom de
Mercure dans la comptabilité.
19 [1] 73, (XIII, 2)
APOLLON-PHŒBUS, image du roi.
17 [1]
ARC-EN-CIEL, cf. *Iris*.
ARCS-DE-TRIOMPHE. . XIII, 12, 38
ARCHERS de la garde écossaise,
fermant le cortège royal, 12

ARCHERS de la garde, la ville leur donne des étrennes. . 12 [1] 72 (XII, 6)
 — de la Porte. — Du prévôt de l'Hôtel; étrennes que le Consulat leur octroie. 12, [1]; 72 (XII, 6)
 ARCHEVÊCHÉ (palais de l'), le roi y est reçu; sa décoration. . . 43
 — réparations qui y sont faites pour y loger le roi pendant son séjour. XIII, 75 (XV)
 ARCHIDICASTE égyptien, ses insignes. 25, [2]
 ARMES de France 41 cf. *Armoiries du roi, Ecussons*.
 — de la Ville (banderolle de trompette aux) . . 20, [1] 65 (VI, 4)
 ARMOIRIES du roi . 17, 18, [1]; 38 40, 41, 43
 — de la reine-mère. 17, 35, 40 41, 43
 — du duc d'Anjou. . . . 40, 41
 — du duc d'Orléans . 17, 40, 41
 — du duc de Nemours . . . 41
 — du maréchal de Vieille-Ville. 14
 — des Chanoines-comtes de Saint-Jean 39
 — d'Hippolyte d'Este cardinal de Ferrare 43
 — celles du comte de Sault omises intentionnellement. 41 [1]
 ARNOLPHINI (Vincent), lucquois, prête de l'argent à la ville. . XII 58 (D)
 ARPEAU (Claude), un des conducteurs des ouvriers. . 72 (XII, 8)
 ARSENAL de la Rigaudière . 8 [4]
 ARTILLERIE (salves d') à l'entrée et pendant le séjour du roi . 8, 74 (XIV)
 ARTILLEURS cf. *Canonnières*.
 AUGUSTE (l'empereur), pacificateur, type de Charles IX . . . 28 [1]
 AUBAIS (d') publie le *journal de Jouan*. 55 [1]
 AUMALE (duc d') dans le cortège royal 11
 AUMÔNE (l'), institution d'assistance publique fondée par les catholiques; les protestants en privent les pauvres qui refusaient d'aller à leur prêche; la dépouillent à leur départ XIX

AVANCÉE (porte de l'), un des noms de la seconde porte de Vaise, 12 [3]
 AVARICE (l') symbolisée. . 34 [4]
 BALANCE, emblème de la justice, 37 [3]
 BALEINE (place de la), anciennement Grand-Palais. . . XIV, 32, fig.
 BANDEROLLE de trompette aux armes de la ville. . 20 [1], 65 (VI 4)
 BARBE (Ile) cf. J.
 BARQUETTE de Vienne, faisait le service entre cette ville et Lyon. 5, [1]
 BASTION et fort de Saint-Jean d'où furent tirés les salves d'artillerie. 8 [4]; 9
 BATEAU appelé leu, acheté par la ville. . . . 44 [3] 67 (IX 1)
 — envoyé au devant du roi à Châlon et non à Mâcon. . 4 [5] 5, 49 [1] 55
 BATEAUX de plaisance pour le roi et la reine mère. . XIII, 43; 44 45, 46, 71 (XII, 4), 74 (XIII, 3)
 — celui de la reine sert deux jours de plus. 46 [1] 57 [1] 68 (X, 3, 4).
 BATELÉES de buis et de feuillages. 22, 70 (XI, 6, 8)
 BATELIER, cf. *Guillermine*.
 BAUDRIER (M. le Président) magistrat et savant lyonnais, découvre un surnom de P. Cruche, XVI
 — meurt pendant l'impression de cet ouvrage. [3]
 BEAUREGARL, château . . 50, 56.
 BEAUTÉ (éloges emphatiques de la) des jeunes filles qui figuraient à l'entrée du roi. 24
 — (éloge de la) du roi de Navarre, et du duc d'Orléans 11
 BELGIUS, roi Celte fabuleux, créateur de Gaule-Belgique. . . 14 15
 BENA, ville de Piémont échangée contre Pont-de-Veyle. . 9, [4] 55, [2]
 BENE (Allisse del), florentin, propriétaire de Beauregard. . . 56

BÉNÉDICTINS (l'Île-Barbe abbaye de) 55
 BENNES (comte de) cf. *Bena* et *Coste*
 BERCOD (François), couvreur. . 76
 (xv, 12)
 BERNARD (Bernard-Salomon dit le Petit), célèbre artiste . xv, xvii
 BERTHELIER (Benoît), couturier. 74 (xiii, 2)
 BERTRAND (Jean), lanternier. 78
 (xv, 25)
 BESMES (Jean), conseiller de ville : 9 ; 64 (vi)
 BIBLIOTHÈQUE de la ville, cf. *Coste*.
 BIENVEILLANCE, son emblème 33 [2]
 BIGUES. 60 (ii)
 BLANC couleur de la nation française. 8 [3]
 — couleur du costume d'Apol- lon 19
 — de la cote de la Piété . . . 32
 — et BLEU : tentes des bateaux du roi et de la reine. . . 43, 44
 — et NOIR : costume du capitaine en chef de la ville. 9
 — : bonnets des mariniens du bateau de la reine. . 44 [1], 67
 (ix, 3)
 — livrée d'Henri II, de Catherine de Médicis pendant son veuvage. 44 [1]
 — et VERT : plumet du roi . . . 11
 — JAUNE et VIOLET : costume des laquais florentins 6
 — NOIR et VIOLET : costume des Enfants d'honneur de la ville. 8
 BLASON de M. de Valous 11
 — de Lugdus et de Paris . 17 [1]
 — rustique à la porte du temple des Vertus 33
 BLEU : frise avec inscription du bateau de la reine. 45
 — ou AZUR semé de fleurs de lys d'or : batons des sergents de la justice royale et colonnes du dais. 8, 18
 — et NOIR : costume des laquais milanais. 6
 — BLANC et ROUGE cf. *tricolore*.
 BOISSIEU (J.-Jq. de), célèbre graveur lyonnais, reproduit la porte de Pierre-Scize à rebours et dans un paysage de convention. 12 [3]

BOMBARDE (rue de la), près de la porte Froc. xiii
 BONFONS (Jean), libraire parisien, publie le *Journal de Jouan*. . 55
 BONNETS des mariniens de la reine, à sa livrée, prix de leur façon. 44 [1] 67 (ix, 3)
 — des enfants d'honneur . 8 [3]
 BORDEAUX, Charles IX y prononce des paroles sévères xxi
 BORGES (roi et jeune homme) représentant Zélencus et son fils. 27 [1]
 BOTTINES des pages lucquois . 6
 — du roi 11
 BOULEVARD ou Bastion de Saint-Jean. 8 [4] 9, 74 (xiv 3)
 — (porte du), nom donné à la porte de Pierre-Scize. . 62 (iv)
 BOURBON (cardinal de) dans le cortège. 11
 — (Martin), pâtissier fournit le repas des consuls et officiers de la ville. . . xii [4] 71 (xiii, 5)
 BOURGEOIS, dans le cortège royal. 8
 BOURGES (Clémence de) 24
 BOURGNEUF (porte de) fig. . . 18
 — (rue de) . . . 21, 23, 65 (iv, 3)
 67 (ix) 70 (xi 8, 9)
 BOURIANNE (Antoine) de Tarascon, vend un bateau à la ville. 44, 67
 (ix, 1)
 BOUTHÉON (Thomas de Gadagne, seigneur de). 9
 BRÉVILLE (Mathurin) ou BREUILLE, libraire parisien, éditeur de l'entrée de Charles IX. viii, ix, 1, 47
 BRODERIES ROUGES et BLEUES ; ROUGES et BLANCHES pour compléter la livrée tricolore. . 6, 7
 — JAUNES et VIOLETTES . . . 6
 — D'OR et D'ARGENT de Charles IX, du duc d'Orléans et du roi de Navarre 10, 11
 BRODEUR cf. *Cruche*, *Porte*.
 BRUYÈRES (Maître Jean) crieur de la ville. 53
 BUIS (guirlandes de) pour les écussons. 21, fig. 22 [1] 69, 70 (xi, 2, 3, 6)
 BUSSIÈRES (Barmont) trompette de la ville. 21 ; 65 (vi, 4)
 BROTTAUX de la ville fournissent

le feuillage pour couvrir les maisons infestées de peste. 70 (XI, 8)

CADUCÉE, emblème de la paix. 28
CAISSES publiques, pillées par les protestants. XII
CALEMBOURG sur le nom de Catherine, en l'honneur de la reine mère 45 [1]
CALICE surmonté d'une hostie, emblème de la piété 39
CALOMNIE (image de la) vaincue. 28, 29
CALVINISTE (le comte de Sault se déclare) . . . 50, cf. *Protestants*.
CAMBYSE (le roi) fait écorcher un juge prévaricateur . . . 26 [1]
CAMILLE et le maître d'école de Faléries. 25 [1]
CANONNIERS (salaire des 32) qui tirèrent des salves à l'entrée du roi . . . 8 [4] 74 (XIV, 1, 3)
CANTATE en l'honneur du roi . 21
CAPARAÇON de cheval, de velours violet fleurdelisé. 10
CAPES de velours noir des jeunes Florentins et des Enfants d'honneur 6, 8
CAPELINE (le maître à la) cf. *Thomas*.
CAPITAINE en chef de la ville; son costume . cf. *Sala*. 9, 64 (VI, 1)
 — titre porté par le lieutenant du capitaine de la ville. 9 [1], 64 (VI, 1)
 — des Enfants de la ville, son costume. 8
CAPONI (Alexandre et Louis) fournissent le drap d'or pour le dais du roi . . . 18, [1]; 63 (V, 3)
CAPUCHON des capes des Enfants d'honneur. 8
CARRÉ géométrique ou cube, emblème de la perfection. . 16 [1]
CARREFOUR du Puit-du-Sel . XIV 22 fig. 23
CARRELAGE des chambres. XIII, 75 (XV)
CASAQUES de velours noir des Lucquois. 6
CASATI du XVII^e siècle . . XII [4]
CATALOGUE des Lyonnais dignes de mémoire, cité . . . IX, X

CATHERINE, calembourg sur ce nom 45 [1]
 — de Médicis cf. *Reine-mère*.
CATHOLIQUES tyrannisés par les Protestants pendant l'occupation de la ville. XIX
CATHOLIQUES mêlés avec les Protestants dans le cortège s'en distinguent par des croix. xx, 8 [4]
 — n'osent pas rentrer après l'édit de Pacification. . . . 50 (A, 2)
CAVALCANTI (Lucrece). . . 56 [3]
CEI (Louis) épouse Enemondde de Giraud. IX
CELTES (rois) fabuleux cf. *Belgius, Galathes, Lugdus, Paris, Rhenus*,
CERBÈRE (représentation de). . 23
CÉRÉMONIAL FRANÇAIS publié par Godefroy; M. de Valous y a copié la relation incomplète de l'entrée de Charles IX VIII
 — cité 4 [3, 4]
CHALAMONT (port et rue). XI [1] 62 (IV)
CHALON-sur-Saône. 4 [5] 49 (A, 1) 55
CHAMPAGNE (la) visitée par le roi. 49 (A, 1)
CHANCELIER (le) réparations à son logis 60 (I, 8)
CHANDELLES (fourniture de). . 72 (XII 9)
CHANGE (place du). XIV, 6, 30, 31 figure.
CHANOINES-COMTES de Saint-Jean. 39, 43, 50 (A, 2)
CHANTEURS ET CANTEUSES. 20, 21 [1]
CHAPEAU-ROUGE (rue du) où était la porte de Vaise. . . . 12, [3]
 — à la royale. 11
CHAPEAUX, cf. *Bonnets, Couronnes*.
 — de velours noir des Allemands. 6
CHAPONAY (Nicolas de) sieur de Feysin, conseiller de ville. 9 [2] 64 (VI, 1)
CHARAVAY (ruisseau de) ancienne limite de la ville. . . . 12, [3]
CHARBON (fourniture de). 72 (XII 9)
CHARLES IX *passim*, son portrait. 51
CHARPENTIERS. 58, 60 (I, 6) 61 (II, 1)

- 75 à 78 (xv) cf. *Genin, Granjeu, Julliard*.
- CHARRONS (ouvriers). 8 [4] 74 (xiv 2) cf. *Robert*.
- CHASTETÉ son emblème. . . 34 [5]
- CHASTEL (Etienne) vend du vin à la ville 66 (viii 1)
- CHASSIS de galeries . . 78 (xv, 22)
- CHATEAUX de Pierre Scize et de Saint-Jean. 9
- CHATILLON-les-Dombes. 9 [3], 55 [2]
- CHAUSSES de taffetas blanc : laquais lucquois ; de satin blanc : laquais florentins, gardes de la ville, Enfants d'honneur ; d'étamet blanc : Apollon. 6, 8, 9, 12, 73 (xiii 2)
- de satin bleu : Echevins. . . 7
- de satin violet : Florentins. . 6
- de velours blanc : capitaine en chef de la ville 9
- de velours cramoisi rouge : duc d'Orléans, roi de Navarre. . 11
- de velours noir à la gargasque : pages lucquois. 6
- CHAVANNES (François) tailleur. 19 [1] 73 (xiii 1)
- CHAZOTTES (Guillaume) conducteur des ouvriers. . . 72 (xii 6)
- CHERASCO en Piémont près de Bena. 9 [3]
- CHEVALIERS de l'ordre du roi . 10
- CHÈVRE, emblème de la luxure. . 34 [5]
- CHIEN, emblème de l'envie. 33, [2]
- CIGALE, emblème de la sobriété et non tempérance. 35 [1]
- CIGNE, emblème de la bienveillance. . 33, [2]
- CIGOGNE, emblème de l'amour filial. 37
- CLAIRE (la) où Henri IV descend à son entrée. 12 [3]
- CLEFS de la ville et du temple d'Honneur. 35 [4] 65, 66 (vii 2)
- CLÉMENTINE royale (représentation de la). . xi, xiv, 24, 29, 30, [1] 31 [1]
- CLOITRE de Saint-Jean . . xi, xv
- COLÈRE (emblème de la). . 33 [3]
- COLLETS de velours et de maroquin blanc du capitaine de la ville et des gardes. 9, 7
- COLLIERS de l'ordre du roi ou de Saint-Michel ; brodé autour des écussons du dais. 10, 18 [1] 54 fig.
- COLOMBE, emblème de la douceur. . 30 [1] [3] 33
- COLONNES enlacées représentant l'une d'or la piété, l'autre d'argent la justice, erreur à ce sujet . 16 [2] cf. *Devise de Charles IX*.
- du dais fleurdelisées 18
- COMBELANDE (Guerrier sieur de). 9 [2] 64 (vi, 1)
- COMPAGNIE du Grand Prévôt portant des hoquetons à sa devise. 7
- des gardes établis à Lyon pour le roi, des Archers de la garde, des cent gentilshommes et de Strozzy. 7, 9, 12, 71, 72, 73 (xii 6, 9, 10)
- cf. *Archers, Gentilshommes, Gardes, Prévôt de la justice criminelle, Strozzy*.
- COMPOSITEURS de la relation usent chacun d'une orthographe différente 83 ix
- COMPTABILITÉ de l'entrée de Charles IX. 58 à 78
- trop sommaire vi
- COMTES de Lyon. . cf. *Chanoines*.
- CONCORDE apparente xx
- (allégorie de la) 37
- CONNÉTABLE de France (Anne de Montmorency) 10
- CONSERVATEUR des foires . . . 7
- CONSEIL privé (huissiers du). 12 [1] 72 (xi, 6)
- CONSEILLERS de ville. vi, xii, [4] 9 [2] 17, 59 (i, 1) 64, (vi, 1) 72 (xii, 5)
- (liste des) préparée par M. de Valous cf. *Consulat, Echevins*. vi
- au siège Présidial. 7
- CONSULAT. 64 (vi, 2) 72 (xii, 7) cf. *Conseillers de ville*.
- CORNE d'abondance, emblème de l'abondance et de la libéralité. 33 34 [4] 37
- CORTÈGE (description du). 5 à 12
- (ordre du) surveillé par l'ancien voyer de la ville. 12 [2] cf. *Gimbre*.
- CORPS-DE-GARDE à l'archevêché. 60 (i, 6)

CORPS-DE-GARDE des compagnies de Strozzy. 72 (XII, 9)
 COSTE (Jacques) dominotier. . . 22
 (1) 69 (XI 1)
 — (Jean-Louis), comte de Bena; puis comte du Pont de Veyle, y reçoit Charles IX. . . 9 [3]; 55
 — (fonds) à la Bibliothèque de la ville où sont les originaux de l'*Entrée* et de l'*Ordonnance du maréchal de Vielleville*. . . XXIII [2]
 COSTUMES et habillements. XIII, 5 à 11, 19, 24, 28, 30, 32, 64 (VI) 67 (IX, 2, 3, 4) 73 (XIII)
 COTTE de satin violet de la Justice. 24
 COTTE: cramoisi de la Clémence. 30
 COTTES D'ARMES de velours violet fleurdéliné 10
 CÔTES-D'AREY, localité. . . 57, [6]
 COULAUD, receveur de ville. . . 67
 (IX, 2) 72 (XII, 6)
 COURONNE (rois Celtes représentés tenant leur) à la main ou à demi ôtée devant Charles IX. . . 17
 — impériale ou fermée, adoptée par les rois de France depuis que leurs conquêtes d'Italie avaient créé l'Empire Français. 16; fig. 1, 54
 — de laurier 26
 — d'olivier, emblème de la paix. 15, 28
 COURRIER envoyé à Villefranche. 8 [4] 71 (XII, 4) cf. *Perier*.
 COUTURIER cf. *Cubly*.
 COUVREUR cf. *Bercod*.
 CRAMOISI couleur de la cotte de la Clémence royale. 30
 — couleur de l'accoutrement du duc d'Orléans et du roi de Navarre 11
 — cf. *Rouge*.
 CRAMOISI et NOIR : costumes des pages lucquois 6
 CRAMOISY (les) libraires parisiens. VIII, X
 CRÉMIEUX, localité 57 [3]
 CRÊPE (manches de) des pages lucquois. 6
 CRIEUR de la ville cf. *Bruyères, Vaux*.
 CROCHETS (fourniture de) . 22 [1]
 70 (XI, 7)

CROISILLONS de fenêtre. . 78 (XV 22)
 CROIX au chapeau, insigne des catholiques. . . XX, 8 [2] 50 (A, 4)
 CRUCHE (Pierre) peintre et brodeur appelé de Genève, son vrai nom. XII, XVI [1, 2] 71 (XII, 1)
 CUBLY (Claude) couturier, façon des bonnets des marinières. 67 (IX 3)
 CŒUR enflammé emblème de la Piété. 16, 38
 CULTE (rétablissement de la prépondérance de l'ancien) réclamé par les catholiques. XX

DAIS de drap d'or pour recevoir le roi. XIII; 18 [1]; 63 (V)
 — présenté par les échevins et porté sur le roi de Pierre-Scize à Bourgneuf 17, 19
 — employés de la ville qui le portèrent de l'Hôtel commun à la porte de Pierre-Scize. 64 (VI, 3)
 DAMAS noir (manteau de) du Grand Prévôt 7
 DAUPHINÉ (voyage du roi en) . 57
 DARUT (Jean) loue des toiles à la ville 21 [2]; 70 (XI, 9)
 DAVID (le roi), cité sous la qualification de Psalmiste 3
 DÉCALOGUE, emblème de la loi religieuse 16 [2]
 DEJERN (Pierre) employé à débayer les rues. 62 (IV, 3)
 DELALAIN libraire contemporain conserve les cigognes dans sa marque. 37 [1]
 DÉPENSES (résumé des) de l'entrée XII, XIII
 — (Etat des) 58 à 78
 DEUX-AMANTS (porte des) nom donné à la deuxième porte de Vaise 12 [3]
 DEVISE nationale des Français. XVI; 12 [3]; 41
 — faussement attribuée à la ville de Lyon; son origine. . 41 [2]
 — inscrite sur la porte de Bourgneuf puis sur celle du lion. 12 [3]
 41 [2]
 — de Charles IX. XV; XX; XXIII; 16 [2]; 22; 39
 — figure en *fac-simile* 1

DEVISE du Grand Prévôt, portée par ses gens 7
 DEXTRE et senestre, droite et gauche différemment interprétées par l'auteur et par les héraldistes . 17 [2]
 DIANE de Poitiers, Henri II adopte la livrée blanc et noir en son honneur 44 [1]
 DICÉE, personnage allégorique de la Justice, ou peut-être qualificatif ajouté au nom de Charles IX dans une inscription, qui devrait alors se lire : *Carolo IX Dicæo*... soit : *A Charles IX le juste, Draco et Sisannes* etc . cf. autre interprétation à *Rois* 23
 DIEU (les rois comparés à) 3
 DIJON (entrée de Charles IX à) . . . 4 ; 49 (A, 1)
 DILIGENCE, son emblème exprimé par des gestes 34 [1]
 DIOMÈDES (calviniste comparés à) qui nourrissait ses chevaux de chair humaine 35 [3]
 DISCORDE (figure de la) vaincue . 16 cf. *Sisannes*.
 DISTIQUES (six) latins inscrits dans le cloître de Saint-Jean et d'un meilleur style que les autres inscriptions de l'entrée ; ce qui fait supposer qu'ils n'étaient pas d'Antoine Giraud mais d'un prêtre de l'église de Saint-Jean . 39 à 43
 DOIGT dans l'œil, allusions à Alexandre Sévère 26 [2]
 — sur la bouche, emblème de la discrétion 28
 DOUANNE (place de la) ou Saint-Eloy XIV ; 29
 — vue en *fac-simile*, moins l'église Saint-Eloy 30
 DOUBLURES de taffetas violet de capes de velours noir . . . 6, 8
 — de taffetas de chausses d'étamet blanc . . . 19 [1] 73 (XIII, 2)
 DOUCEUR (emblème de la) . 33 [3]
 DOUILLE (Michel) fournisseur d'étoffes de soies . . . 73 (XIII, 3)
 DOUZE-FABLES (lors des), emblème de la loi civile 16 [2]
 DRACO personnage allégorique, cité

peut-être par erreur typographique, car Dracon, au lieu d'être un criminel, fut un législateur célèbre. cf. *Dicée* et *Rois* . . 23
 DRAGON ailé ornant la poupe du bateau du roi 5
 DRAP pour les mariniers. 67 (IX, 4)
 DRAP D'OR pour le dais, les surcots de la justice et de la clémence. 18 [1] 63 (V, 3). 24 30
 DRAP DE SOIE 73 (XIII, 3)
 DUCHEMIN (Pierre) orfèvre. XIII [1] ; 65 (VII, 1)
 DUFOUR (Claude) orfèvre. 35 [4] 65 (VII, 2)
 EAU avec du feu, emblème de la Concorde 36, [2]
 ECHAFFAUDS décoratifs (construction et démolition des). 58 (I) 60 (I, 7 ; II) 66 (VII, 2) 70 (XI, 8)
 ECHEVINS. 9, 17, 49, 58, 59 (I). cf. *Conseillers de ville*.
 ECUSSON tenu par un lion. XIII [1] 65, (VII, 1)
 ECUSSENS aux armes et à la devise du roi suspendus dans les rues. 22 [1] 69 (XI)
 — étaient une mode venant d'Italie 22 [1]
 — figure restituée de l'un d'eux. 21
 — aux armes de France avec le collier de saint Michel pour le dais 18, [1], 63 (VI, 2)
 — fig. *fac-simile*. 54 cf. *Armoiries*.
 EDIT de pacification. XVIII, 50 (A, 2)
 — de Roussillon qui fixe le commencement de l'année à Pâques. 57, [7]
 EDITEUR étranger chargé de la publication du récit de l'Entrée. VIII, X
 EDOUARD, prénom du duc d'Orléans, plus tard Henri III. 11 [1]
 — altéré dans deux inscriptions. 40 [2] 42 [1]
 ECU d'or, sa valeur et son poids. X, XIII [1], 65 (VII, 1)
 ELÉPHANT, curieux emblème . 27 36 [2]

- ELUS (les) ou officiers de l'Election. 7
- EGLISES, cf. *Saint-Eloy, Saint-Jean, Sainte-Marie.*
- EMMANUEL-PHILIBERT duc de Savoie échange Bena contre Pont-de-Veyle avec Coste. 9 [4] 55 [2]
- se rencontre avec le roi à Miribel 56
- EMBALLEUR cf. *Ponchon.*
- EMPIRE français, sous l'ancienne monarchie, par suite des conquêtes d'Italie. XX, 16
- ENFANT avec un roi 17
- ailé 15
- ENFANTS fouettant un homme. 24, 25 [1]
- ENFANTS D'HONNEUR, jeunes gens riches de la ville figurant dans le cortège; leur costume. XX, 8 50 (A, 4)
- marchaient deux à deux, catholiques et protestants, en suite d'un accord. . . XX, 8 [2] 50 (A, 4) 71 (XII, 4)
- catholiques portaient un signe distinctif. XX, 8 [2]
- ENTHOUSIASME à l'entrée de Charles IX. XX
- ENTRÉE de Charles IX à Lyon, diverses descriptions qui en ont été publiées. VII, VIII, 49 (A, 1) 50 (A, 4); 56 (C)
- relation originale reproduite intégralement. 1 à 47
- appréciations différentes qu'en ont données Paradin et Rubys, historiens contemporains. 49, 50
- causes de son infériorité au point de vue pittoresque; Apollon, dans sa harangue, s'en excuse sur le défaut de temps. X XI, 20
- intérêt qu'elle présente sous le rapport politique et historique. XVII à XXII
- description résumée des décors. XIII, XIV
- idée qui avait présidé à leur conception. XI
- ordonnateur de cette cérémonie. IX, cf. *Giraud.*
- principaux artistes qui y travaillèrent. XV, XVI, cf. *Thomas Cruche, Jacquet.*
- ENTRÉE de Charles IX à Rouen. 4
- à Troyes . . . 4 [3], 49 (A, 1)
- à Dijon 4 [4] 49
- à Mâcon 4 [5]; 53
- ENTRÉES à Lyon de Charles VIII. 22 [1]
- d'Henri II. X, XVII, 12 [3] 41 [2] 44 [1]
- d'Henri IV. XVII, 12 [3]
- de Louis XIII. 12 [3]
- ENTRÉES SOLEMNELLES (*Relation des*) recueil publié à Lyon; cité, VII VIII, IX, 22 [1] 41 [2] 44 [1]
- ENVIE (l'), son emblème. . . 33 [2]
- EPÉE, emblème de la Justice. 16 24 [1] 37, 40
- tenue par un lion. XIII [1] 65 (VII, 1)
- EPÉE royale cf. *glaive.*
- EQUERRE tenue par un roi . . 17
- ESSAIM d'abeilles, cf. *A.*
- ESKRICH, nom tudesque de Cruche, cf. *C. et Vase.*
- ETAIN argenté, vernissé et peint en écailles (toiture d') sur la proue du bateau de la reine. . . . 45
- ETAMET (chausses d'Apollon d') blanc. 19 [1] 73 (XIII, 2)
- ETOFFES cf. *Damas, drap, étamet, satin, taffetas, toiles, velours.*
- ETRENNES données par la ville cf. *archers, fourriers, gentilshommes, hautbois, buissiers, maréchal, tambours, trompettes.*
- EUNOMIE, image allégorique de l'ordre public. XXI; 23 [1]
- EURYSTHÉE, frère d'Hercule à qui, à l'instigation de Junon, il imposa des épreuves. 33 [3]
- EVÊQUES dans la suite de Charles IX. 9
- FAÇON (prix de la) des costumes. 67 (IX, 2, 3) 73 (XIII, 1)
- du dais. 63 (V, 4)
- des guirlandes de buis. 69 (XII, 3)
- du présent d'orfèvrerie 65 (VII, 1)
- FALÉRIES (le maître d'école de) 24 [1]
- FANION cf. *Banderolles, flammes.*

FÉODALITÉ financière, base de gouvernement, rêvée par les Protestants, établie par la Révolution.

XVIII

FESTONS cf. *guirlandes*.

FÊTE-DIEU célébrée par le roi à Châlon 4 [5]; 55

FEU et eau, emblème de la Concorde 36 [2]

FEYSIN (le sieur) en Dauphiné, cf. *Chaponay*.

FIGURES, *fac-simile*, vues, etc. I, 13
18, 21, 22, 27, 30, 31, 32, 39
46, 51, 56

FILLES (jeunes) figurant à l'entrée du roi. XIV [2] 20, 24, 28, 29
30, 32, 73 (XIII)

— une seule porte la parole. 24 [1]

FLAMMES ou banderolles du bateau du roi 43

FLEURDELISÉS (bâtons) des sergents de la justice royale 7
cf. *Caparaçon*, *colonnes*, *cottes-d'armes*, *toges*

FLEURS-LE-LYS . . . 7, 10, 15, 18

FLOQUETS de taffetas noir des laquais allemands 7

FLORENTINS dans le cortège du roi, leur costume 6

— compatriotes de la reine-mère, cf. *del Bene*, *Caponi*, *Gadagne*, *Gondy* 56 [3]

FOIN (rue du) à Paris où demeurait l'éditeur Bréville I

FOIRES de Lyon (conservateur des privilèges des) cf. *Pâques* . . . 7

FONTAINEBLEAU (Ecole de). XVII

FOREZ, province d'où la ville fait venir des trompettes. 20 [1]; 71
(XII, 3)

— (Jean de), ouvrier travaillant à l'entrée du roi. 77, 78 (xv, 17, 23)

FORTUNE (la), son emblème; devise de Rouville et de Gryphe. 36 [1]

FOURMIS colossales qui passaient chez les anciens pour exploiter des mines d'or 34 [4]

— curieuse allégorie qu'elles figurent 36 [2]

FOURRIERS de la maison du roi, la ville leur donne des étrennes .
12 [1] 72 (XII, 6)

FRAIS de l'entrée. XII, XIII, 58 etc.

— d'achat du bateau de la reine.
44 [3] 67 (IX, 1)

— relatifs au bateau du roi, omis dans la comptabilité. 43 [1]

FRANÇOIS un des prénoms du duc d'Anjou 40 [1]

— dénaturé par des fautes typographiques sur une inscription.
42 [1]

FRANCUS, prétendu fils d'Hector et premier roi des Francs . . 14 [1]

FRÉGATES et bateaux, 67 (IX, 4) 68
(X, 3 cf. *Bateaux*, *galiottes*).

FREREJEAN (Pierre) patron ou pilote du bateau de la reine; ses gages 44 [4]; 68 (X, 3)

FURIES (les) 23

FUTAINES blanches ou toiles pour couvrir les rues. 21 [2]; 69, 70
(XI, 4, 5, 9)

GADAGNE (Guillaume de) sénéchal de Lyon 9

— C'est par erreur que je l'ai fait figurer à l'entrée comme investi de cette charge à laquelle il ne fut promu qu'en 1580.

— (Thomas de) possesseur du château de Beauregard 59

GAGES des mariniers et pilotes. 44
[2, 4] 68 (X)

GALATHÉE, princesse fabuleuse. 14
[2]

GALATHES, prétendu roi des Celtes fils d'Hercule et de Galathée.
14 [2]

GALÉACE (bateaux en forme de).
43, 44, 46

GALERIE construite à l'archevêché.
XIII, 75 (XV), 77 (18)

— réparées au même lieu. 75 (XV)

— du temple de l'Honneur . . 35

— (description des) des bateaux.
43, 44

GALIOTS, nom donné aux rameurs
43, 46

GALIOTTES, leur description. 43,
44, 45, 46

GARDES (compagnie royale des) de la ville 7

— du duc de Nemours. 73 (XII
10)

- GARDES DU CORPS, cf. *Archers*.
 GAULE (roi fabuleux de la) XI, XIII, 14, 15
 GAZETTE DES BEAUX-ARTS publie un article de M. Natalis Rondot sur les artistes étrangers à Lyon XVI [2]
 GÉNÉALOGIE des Varey préparée par M. de Valous . . . VI
 GENÈVE (peintre appelé de) XII, — (Miribel sur le chemin de). 56 XVI, 71 (XII, 1)
 GENEVEY (Claude) employé au nettoyage des rues. . 62 (IV, 4)
 GENIN (Etienne) charpentier. 61 (II I, 2) 77 (XV, 18)
 GENTILSHOMMES de la suite du roi, à qui la ville fait des cadeaux. 11 [3] 66 (VIII)
 — (Compagnie des Cent) de la maison du roi . . . 9
 GERMANIE (marais de la) d'où sortait le protestantisme . . 35 [3]
 GÉRYON (Hercules vainqueur de) 14 [2]
 GEYS (Mathurin), contrepointier, exécute le dais du roi. 18 [1] 63 (V, 4)
 GIMBRE (Jacques), ancien voyer de la ville, maître des cérémonies pour l'entrée; allocation pour un costume. 12 [2], 64 (VI, 1, 2)
 GIRAUD (Antoine), avocat, chargé de l'organisation artistique de l'Entrée et auteur présumé de la relation. VIII, IX, X, XI, XV, XX XXI, 14 [2] 27 [note] 72 (XII, 8)
 — nom très répandu dans nos provinces, et dont il y a eu des Conseillers de ville. . . IX
 — (Antoine de), traducteur du *Pastor fido*, peut-être père du précédent . . . X
 — (Ennemonde de) femme de Louis Cei . . . IX
 GLAIVE royal porté par le connétable . . . 10
 GLOBE, emblème de la dignité impériale. . . 28
 GODEFROY (Théodore et Denis), auteur et éditeur du *Cérémonial français*. . . VIII
 GODEFROY (Théodore), singulier scrupule qui lui fait modifier un texte. . . 4 [1]
 GODEMARD, ancien archiviste de la ville; M. de Valous lui emprunte des notes. . . VII
 GONDY (Antoine de) vend le château de Beauregard . . . 56
 GONNOR (le seigneur de). . . 57
 GOUFFIER (Claude) grand écuyer. 10
 GOURMANDISE, son emblème. 35 [1]
 GOUVERNEMENT (Hôtel du) rue Saint-Jean où le roi loge avant son entrée. cf. *Hôtel* . 5 [2], 56
 GOUVERNEMENTS (lieutenant aux) de Lyonnais, Dauphiné, Provence, etc. xx, 51 etc. cf. *Vielleville*.
 GOUVERNEUR de Lyon (et lieutenant du) . . . cf. *Nemours, de Sault*.
 GOUVERNEURS rétablis dans leurs commandements par l'édit de pacification. . . 50 (A 2)
 GRAND - ECUYER (le) Claude Gouffier, marquis de Boisy depuis le mois de mai précédent; devint deux ans plus tard duc de Roannais . . . 10
 GRAND-PALAIS, place où furent élevés des décors. XIV, 32, fig.
 GRAND-PRÉVÔT son costume . 7 66 (VII, 2)
 GRANJEU (Salvator) charpentier. 61 (II, 1) 75 à 78 (XV, 1, à 11, 13 à 16, 20, 22)
 GRAVURES et *facsimile*. XXIII 1, 13, 18, 21, 22, 27, 30, 31, 32, 39, 46, 51, 54
 GRALLIER (Pierre) vend du vin à la ville . . . 66 (VIII, 3)
 GREFFIERS de la Sénéchaussée . 7
 GRIFFON, emblème de l'avarice. 34 [4]
 GROLLIER (François), secrétaire du roi, conseiller de ville. 9 [2], 64 (VI, 1)
 GRYPHE, imprimeur lyonnais; sa devise. . . 36 [1]
 GUÉRIN (Julien) couturier. 19 [1] 73 (XIII, 1)
 GUERRIER (François), sieur de Com-

belande, conseiller de ville. 9 [2],
64 (VI, 1)
GUIDON du bateau du roi. . . 43
GUILLERMIN (Noël) batelier . . 70
(XI, 8)
GUIRLANDES ou festons de buis
autour des écussons. 21 fig.; 22
[1], 69, 70 (XI, 3, 6)
HABILLEMENTS (frais d') cf. *Cos-
tumes*.
HARANGUES adressées au roi par
Apollon, la Justice et un jeune
homme . . . 19, 24, 35
HAUTBOIS de la musique du roi;
la ville leur donne des étrennes.
8 [1], 72 (XII, 6)
HENRI II (Entrée d'). x, xvii. cf.
Entrées.
— reçoit les habitants au logis du
Mouton. . . 12 [3]
— sa livrée . . . 44 [1]
HENRI III, d'abord duc d'Orléans
puis d'Anjou. . . 11 [1]
HENRI IV (Entrée d'). xvii, xxii, 12
[3]
— roi de Navarre assiste à l'entrée
de Charles IX; éloge de sa
beauté . . . 11 [1]
HENRY (Jean) conseiller de ville.
9 [2], 64 (VI, 1)
HÉRAUTS D'ARMES. . . 10
HERCULE, prétendu fondateur d'A-
lise, et père du fabuleux Gala-
the. . . 14 [2]
— représenté comme image de
Charles IX; sens allégorique
l'on dut y trouver . . 35 [3]
— (statue d') sur le temple de l'Hon-
neur. . . 38
HERCULE, un des prénoms du
duc d'Anjou, figure sur une
inscription en l'honneur de ce
prince, cf. *Anjou* . . . 40 [1]
HÉSIODE a cité le lion comme em-
blème de la colère. . . 33 [3]
HEYRIEU, localité en Dauphiné.
57 [4]
HIÉRON tyran de Syracuse, des
abeilles lui présagent la cou-
ronne. . . 29 [2]
HOMME-DE-LA-ROCHE (rocher dit
de l'). . . xiii

HONNEUR (Enfants d') de la ville
cf. *E*.
— (Temple ou palais de l'). xi,
xiv, 35 à 38
HOQUETONS des gens du grand
Prévôt à sa devise . . . 7
— des gens du Prévôt de la justice
royale criminelle à la livrée du
roi cf. *tricolore* . . . 7
HORACE cite le lion comme type
de la colère . . . 33 [3]
HÔTEL COMMUN ou Hôtel de Ville;
le dais du roi est porté de là
jusqu'à Bourgueuf. . 65 (VI, 3)
— Les conseillers et les officiers de
la ville y font un banquet le jour
de l'entrée du roi. . 72 (XII, 5)
HÔTEL du Gouvernement rue Saint-
Jean, le roi y loge incognito
avant son entrée . . 5 [2], 56
HOUPES d'or, de soie et de taffetas
pour le dais. . . 73 (xiii, 3)
HUGUENOTS, cf. *Protestants*.
HUISSIERS du Conseil privé; de la
chambre de la Reine; la ville
leur donne des étrennes. 12 [1];
72 (xii, 6)
HUMILITÉ, son emblème. . 34 [3]
HYDRE de Lerne (les Protestants
comparés à l'). . . 35 [3]
ILE-BARBE ancienne abbaye sécu-
larisée; le roi y loge selon Abel
Jouan et Paradin, son copiste.
5 [1], 49 (A, 1) 55 [3], 56
INCARNAT cf. *rouge, tricolore, violet*
IRIS ou Arc-en-ciel . . . 35.
JACQUET, sculpteur cité par
M. Natalis Rondot, comme
auteur de statues pour l'entrée
du roi . . . vii [2]
JAMBEDEFERT (Philibert), chef des
musiciens. . 20 [1], 71 (xii, 2)
JANUS (temple de), fermé par Au-
guste. . . 28 [1]
JARCIEU, localité en Dauphiné.
57 [9]
JAUNE, couleur de la cotte de la
Paix. . . 28
— et NOIR : costume des laquais
allemands et couleurs de l'Em-
pire d'Allemagne. . . 7

JAUNE et VIOLET: broderies du costume des laquais florentins . . 6
 JEUNE HOMME qui prononça une harangue et présenta au roi les clefs de la ville et du temple de l'Honneur 35
 — ou jouvenceau borgne représentant le fils de Zeleucus. . 27 [1]
 JOSIAS, roi de Judée, restaurateur du culte, exterminateur des prêtres des faux dieux; erreur à son sujet. XXI, 4 [2]
 JOUAN (Abel), sommelier du roi; 55 [1]
 JOURNAL d'Abel Jouan, analysé par Paradin. VII [3]; 49 (A, 1)
 — édité en 1566, réédité par le marquis d'Aubais. M. Péricaud en donne un extrait. . . 55 [1]
 — M. de Valousen transcrit de sa main, tout ce qui intéresse le voyage à Lyon. — Cet extrait est reproduit intégralement. 55 à 57
 — citations de l'ouvrage. 4 [5], 5 [1], 9 [4]
 JOUTES sur la Saône. 46 figure, 47 [1]
 JUGES désignés sous les noms de rois et de philosophes. . . 23
 JUGES égyptiens. 25 [2]
 — prévaricateurs, cf. *Alexandre Sévère*. 26 [2]
 — écorché, cf. *Sisannes*. 23, 25. 26 [1]
 JULLIARD (Louis), charpentier. 60 (I, 6)
 JUNON (Catherine de Médicis représentée sous les traits de) allaitant Hercule. . . . 35 [3]
 JUPES à l'antique ou surcots des pages lucquois. 6
 JUSTICE, ses emblèmes, cf. *épée, balance, laurier*.
 — une des figures de la devise de Charles IX, représentée à l'entrée. XI, XIV, XV, 16 [2], 24, 37 [2] 39, 40
 — manière dont ce mot était interprété XXI
 — jeune fille représentant cette vertu. XIV, 24 [1]
 JUSTICE royale, ordinaire, civile, criminelle (officiers de la) . . 7

LABBÉ (Louise) 24 [1]
 LANGES (de), signe le permis d'imprimer de l'édition originale de l'entrée 47
 LANSQUENETS allemands introduits à Lyon par les protestants. XIX
 LAQUAIS des Lucquois, des Florentins, des Milanais, des Allemands, des Enfants d'honneur de la ville; leurs costumes et livrées. 6, 7, 8
 LAURENCIN (Claude), sieur de Rivier, conseiller de ville. 9 [2], 64 (VI, 1)
 LAURIER, emblème d'Apollon, de la Justice, de la dignité impériale 19, 37 [1] 26
 LEBEL (Michel), verrier. 78 (XV, 26)
 LEU (bateau appelé). . 67 (IX, 1)
 LÉZARD, emblème de la sobriété. 35 [1]
 LIBÉRALITÉ, son emblème. 34 [4]
 LIBRAIRES, cf. *Bonfons, Bréville, Regnauld, Rouville, Delalain*.
 LIEUTENANT du roi en Lyonnais (le duc de Nemours). . . 41
 — (le comte de Sault), sous les ordres du précédent. 10, 41 [1], 50 (A, 2)
 — général pour le roi (le maréchal de Vieilleville), en Lyonnais, Dauphiné, Provence, etc. . 51
 — n'était pas subordonné au comte de Sault, comme je l'ai dit par erreur dans une note, mais au contraire, son supérieur, cf. *Maréchal*.
 — au siège présidial. 7
 — du capitaine de la ville. 8 [4], 64 (VI, 1), 74 (XIV), cf. *Renouard*.
 LIGUE (la), sa défaite. . . . XVII
 — combat pour l'unité nationale et, quoique vaincue, triomphe du roi 42 (Note)
 LION, emblème de la colère. 33 [3]
 — figuré comme gardant la porte du temple de l'Honneur. 35, 36.
 — d'orfèvrerie, offert en cadeau au roi XIII [1] 65 (VII)
 — insigne héraldique distinctif de la ville de Lyon. . . . 15 [1]

— de Némée (protestants comparés au) 35 [3]
 — (porte du), un des noms de la seconde porte de Vaise . 12 [3]
 LIONNE moitié poisson, formant la proue du bateau de la reine. 46.
 LISTE rectifiée des conseillers de ville, préparée par M. de Valous. VI
 LIVRE, monnaie de compte comparée au marc, et à l'écu . 65 (VII, 1), 71, 72, 73 (XII, 2, 8, 10) cf. *Ecu*.
 LIVRES représentés. . 12, 13, 17, 23, 25
 LIVRÉE domestique des rois de France, cf. *Tricolore*.
 — de Charles IX était l'ancien tricolore bleu, blanc, rouge. 7 [1, 2]
 — fut portée par les laquais des Lucquois et des Milanais, les gens de la Justice royale, les gardes de la ville établis par le roi, les enfants d'honneur de la ville. 6, 7, 8
 — de François I^{er}, de Louis XII. 8 [3]
 — de Henri II, de Catherine de Médicis. 44 [1]
 — combinée 44 [1]
 LOGIS du Mouton à Vaise, où s'arrêtent Henri II, Charles IX, Louis XIII 12 [3]
 — du roi à l'archevêché. XIII, 60 (1, 8) 75 (XV)
 — du chancelier. 60 (1, 8)
 LOI de Moïse et des Douze Tables, figurées sur la devise de Charles XI, comme emblèmes des justices divine et humaine. 16 [2]
 LOUIS, duc d'Orléans, second fils d'Henri II ; après sa mort, son titre est pris par Edouard, son frère puîné 11 [1] cf. *Henri III et Orléans*.
 LOUP, emblème de l'orgueil. 34 [3]
 LOUP (Martin), fournit sept bateaux de buis. 70 (XI, 6)
 LUCRÈCE, poète latin, cité. 33 [3]
 LUCQUOIS tiennent le premier rang parmi les étrangers à l'entrée du roi ; leur costume . cf. *Arnolphi*. 5, 6

LUGDUS prétendu roi Celte et fondateur de Lyon. 15 [1]
 LUTH 29
 LUXURE, son emblème . . 34 [5]
 LYON ville, *passim* cf. *Lugdus*.
 LYON-REVUE VII [1]
 LYRE, emblème d'Apollon. . . 19
 LYS, emblème de la clémence royale cf. *Fleur-de-lys*. . 30 [1]

MACON (passage du roi à) 4 [5] 5, 55
 MAÇON cf. *Tarral*.
 MAINS peintes sur le vêtement de la Paix, interprétations diverses que peut fournir cet emblème. 28 [2]
 MAIRIE de Vaise, voisine de l'emplacement de l'ancienne porte. 12 [3]
 MAÎTRE D'ÉCOLE de Faléries. 24, 25 [1]
 MALEIZIEU (Jean), conseiller de ville. 9 [2] 64 (VI, 1)
 MANCHES de crêpe. 6
 MANDEURS du Consulat. 64 (VI, 1) cf. *Raze*.
 MANDIN (Raphaël) fournit des crochets. 70 (XI, 7)
 MANTEAU de damas noir du grand Prévôt 7
 — de taffetas noir des Allemands. 6
 — de velours noir du capitaine de la ville 9
 MARC d'or. XIII [1] 65 (VII, 1)
 MARCHÉ (place du), à Vaise, avoisine l'emplacement de l'ancienne porte. 12 [3]
 MARÉCHAL de France, sa qualité était au dessus de celle de lieutenant du roi, cf. *Vieilleville* . 50 (A, 2)
 MARÉCHAL des logis des compagnies de Strossy, la ville lui donne des étrennes, pour services rendus. 73 (XII, 10)
 MARÉCHAUX de France dans le cortège. 10
 MAROQUIN blanc (collets de) . . 7
 MASSES d'or portées par les officiers de la maison du roi 10
 MAURES (pages lucquois travestis en) 5, 6

- MÉDICIS (Catherine de), cf. *C.* et *Reine-Mère*.
- MÉRAUD (Léonard) voyer de la ville. 12 [2] 64 (VI, 2)
- MERCURE, fausse désignation pour le personnage d'Apollon. 19 [1] 73 (XIII, 2)
- MEYNARD (Guillaume) prête deux mille livres à la ville. XII, 58 (D.)
- MILANAIS, leur costume 6
- MIRIBEL en Bresse, où le roi se rencontre avec le duc et la duchesse de Savoie. 56
- MISÈRE publique à Lyon, à l'époque de l'entrée du roi. XI, XII, 50 (A, 4)
- MOÏSE (tables de la loi de) . 16 [2]
- MONDOVI, ville de Piémont voisine de Bena 9 [4]
- MONFALCON, ancien bibliothécaire de la ville et historien, erreur bizarre qu'il commet à propos de la devise de Charles IX. 16 [2]
- MONTMORENCY (Anne de), connétable de France, marche seul devant le roi 10
- MONTPENSIER (Monsieur de) dans la suite du roi. 11
- MORTIER (Michault) travaille au logis du roi et du chancelier. 60 (I, 8)
- MOUTON (logis du) à Vaise, au port Mouton actuel, où descendent Henri II, Charles IX et Louis XIII. 12 [3]
- MUSES (jeunes filles représentant les neuf) chantent une cantate. 20, 21
- MUSICIENS, cf. *Jambedefer*, *Hautbois*, *Tambours*, *Trompettes*. 20, 21
- MUSIQUE (corps de) du roi . 8 [1]
- (goût et enseignement de la) vulgarisés à Lyon au XVI^e siècle. 21 [1]
- NAVARE (roi de), plustard Henri IV, à la suite du roi, son costume, éloge de sa beauté. 11 [2]
- NAVARE (Jeanne de) son mariage avec Philippe le Bel crée la livrée tricolore 8 [3]
- NAVIRE d'argent, emblème héraldique de la ville de Paris . 15 [1]
- NÉMÉE, cf. *Lion*.
- NEMOURS (duc de), lieutenant pour le roi en Lyonnais, dans le cortège 11
- ses armoiries 41
- sa garde. 73 (XII, 10)
- avait pour lieutenant le comte de Sault. 10
- NEUF MUSES (les), cf. *M*.
- NEUFVILLE (de), contresigne l'ordonnance du maréchal de Vieilleville. 53
- NOCHERS, qualification donnée aux patrons ou pilotes des bateaux 44
- NOIR, couleur du costume des Milanais et des Allemands. . . 6
- cf. *bonnets*, *capas*, *casques*, *chapeaux*, *manteaux*, *robes*, *sayas*
- du grand prévôt. 7
- et BLANC, livrée d'Henri II et de Catherine de Médicis pendant son veuvage. 44 [1]
- et BLEU, couleurs du costume des échevins. 9
- et JAUNE, couleurs de l'empire d'Allemagne, portées par les laquais des Allemands. 7
- et VIOLET, couleurs du costume des jeunes Florentins 6
- BLANC et VERT, livrée combinée de Henri II et de Catherine de Médicis. 44 [1]
- NOTABLES dans le cortège du roi. 8
- (autres) marchent avec les échevins 9
- NOTES et documents sur l'Histoire de Lyon ouvrage de M. Péricaud cité. 55 [1]
- NYMPHES, qualifications données aux jeunes filles peintes ou réelles qui figurèrent. 28, 33, 34, 73 (XIII, 3)
- costume de. 16, 24, 28, 30, 39.
- OCTOGONE (temple des vertus. 33 [1])
- ŒIL (doigt dans l'), allégorie relative à Alexandre Sévère . 26 [2]
- cf. *Zélencus*. 27 [1]

OFFICIERS de la ville, prenant part
au banquet de l'Hôtel-de-Ville.
XII [4], 72 (XII, 5)
— portent le dais du roi, de l'Hôtel
de Ville à la porte de Pierre-
Scize, allocation pour leur cos-
tume . . . 18 [1], 64 (VI, 3)
— de la maison du roi. . . 10
— de la justice royale. . . 7
OISEAU, emblème de la douceur.
33 [3]
— (petit), poursuivi par un oiseau
de proie, se réfugie auprès de
Xénocrate . . . 29 (1)
— cf. *aigle, cigne, colombe, paon,*
tourterelle.
OISEAUX du lac Stymphale, à qui
les protestants sont comparés.
35 [3]
OLIVIER (rameau d'), emblème de
la paix. . . 12, 15, 28, 38
— (chapeau d'), cf. *couronne*.
ORDONNANCE qui interdit aux ar-
tisans d'assister à l'entrée du
roi. cf. *Edit* . . XX, 51 à 54 (B)
ORDRE ou collier de Saint-Michel.
figure 54, 57
— de la Jarretière ou d'Angleterre.
56
— dans lequel étaient placés les
théâtres. XIV [1], 28 [2], 31 [1]
— pour lire une inscription en
vers . . . 35 [2]
ORDRES (les trois) de la ville ré-
clament la révocation du comte
de Sault . . . 10 [1], 41 [1]
ORFÈVRES, cf. *Duchemin, Dufour*.
ORGUEIL, son emblème . . 34 [3]
ORTHOGRAPHE (variantes d') des
relations de l'entrée . . VIII, IX
OTHANÈS, fils prétendu du fabu-
leux Sisannes . . . 26 [1]
OUVRIERS, interdiction qui leur
est faite d'assister en corps et
en armes à l'entrée du roi. XX
51 à 53

PACIFICATION (Edit de). XVII, 11,
10, [1] 50
PACIFICATEURS (Auguste et Char-
les IX) . . . 28 [1]
PACIFIQUE (Charles IX), inscrip-

tions en son honneur, la seconde
erronnée . . . 37 [2] 38
PAGES Lucquois en Maures . 5, 6
PAIX, figurée par une jeune fille.
XI, XIV, 28 [2]
— citée, cf. *Olivier, Caducée*. 24, 29
[1] 31 [1]
PALAIS ou maison archiépiscopale,
cf. *Archevêché*. . . 43
— figuré en perspective . . 23
PALAIS (Grand), cf. *G*.
PALME, emblème de la piété. 31
[1] 32, 37 [1]
PAON, emblème de Junon. . . 35
PAPIER tricolore entourant les
guirlandes de buis. 21 fig., 22
[1] 69 (XI, 1)
PAQUES ((foire de) terme de paie-
ment . . . 58
— époque où commençait l'année
avant l'édit de Roussillon. 57 [7]
PARADIN, historien lyonnais, cité.
VII, 49 (A. 1) 55 [1]
PARESSE, son emblème . . 34 [1]
PARIS, roi fabuleux de la Gaule,
fondateur de Paris . . 15 [1]
PARNASSE (représentation du).
XIII, 19
PARTICULE *de*, son emploi. . . X
PASTOR FIDO (*il*) traduit par An-
toine de Giraud. . . X
PATRONS des bateaux, leur salaire,
cf. *Frèrejean, Nochers, Pilote*. 44
[2, 4] 67 (IX, 2) 68 (X)
PAYSAN représenté sur la porte du
temple des vertus . . . 33
PEINTRES, cf. *Cousin, Cruche, le*
Petit-Bernard, Thomas, le Poussin.
58 [D, 1]
PENNES bois de charpente. 60 (11)
PÉRICAUD (M. Marc-Antoine)
savant lyonnais, cité. IX, 55 [1]
PERLAND (Charles) manœuvre. 62
(IV, 1, 2) 69 (XI, 3)
PERIER (Michel) se rend à Ville-
franche. . . 71 (XII, 4)
PERRIN (Antoine), conseiller de
ville . . . 9 [2] 64 (VI, 1)
PERON (le) château. . . 56 [3]
PERSONNAGES et jeunes filles qui
figurent à l'entrée du roi, ne
sont portés pour aucun salaire
dans la comptabilité, ce qui con-

- firme l'opinion qu'ils appartenaient à d'honorables familles de la ville. . XIV [2] 73 (XIII)
PERSPECTIVES peintes, le goût en était fort répandu au XVI^e siècle, Rubys fait observer que l'entrée de 1564 ne fut pas ingénieuse en théâtres et perspectives. 23
 50, (A, 4)
PETIT-BERNARD (Bernard Salomon dit le), célèbre peintre lyonnais dirige la décoration de l'entrée, d'Henri II. XV, XVII
PESTE de 1564, s'annonce avant l'entrée du roi; le peuple n'y croit pas; elle éclate pendant le séjour de Charles IX. 50 (A, 3)
 57
 — maisons où la peste s'était manifestée cachées par des branchages. XI [2] 70 (XI, 8)
PEUPLE (le menu) souffre plus que les riches de l'occupation protestante et en garde un profond ressentiment. XIX, XX
 — (foule du) à la suite du roi. 12
 — (enthousiasme du) à l'entrée de Charles IX. XXII
PHILPPE-LE-BEL son mariage avec Jeanne de Navarre crée la livrée tricolore. 8 [3]
PHILOSOPHES représentés. 12, 13, 29
 — ou sénateur. 23
 — désignation pour juges. 25, 26
PIÈCES de vin achetées par la ville. 11 [3] 66 (VIII, 1)
PICARD (le) travaille à l'entrée du roi. 60 (I, 7)
PICHAULT (Julien) maître tailleur. 19 [1] 73 (XIII, 1)
PIÉMONT (villes et gentilhomme de), cf. *Bena, Cherasco, Mondois, Coste*.
PIÉTÉ représentée en peinture et par une jeune fille. XI, XIV, 16
 32 39, 40
 — citée. 24, 31 [1] 39
 — (colonne d'or représentant la) dans la devise de Charles IX. 1 fig. 16 [2]
 — (allégorie de la). 31 [1]
PIERRE-SCIZE (château de) d'où l'on tire des salves. 9
 — (Porte de) appelée porte de Vaise, où se trouva le premier décor. XI, XIII, 12 [3] 13
 fig. etc., cf. *Boulevard, Vaise*.
PIEUX (Charles IX loué comme). 32
 37
PILLAGE de la ville par les Protestants. XII, XVIII, XIX
PINDARE, des abeilles prédisent son avenir poétique. 29 [2]
PILOTES des bateaux. 44
PINTE de Paris, son rapport avec le Pot de Lyon. 11 [3]
PLACE, cf. *Change, Baleine, Douanne*.
PLATEL (Claude) fournit le drap des marinière. 67 (IX, 4)
PLAT, PLATEAUX de balance. 37
PLATON, des abeilles présagent sa renommée. 29 [2]
PLUMET du roi blanc et vert. 11
 — à la livrée du roi. 6, 8
 cf. *Laquais, Enfants d'honneur, Tricolore, Livrée*.
POELE, cf. *Dais*.
POINÇONS de vin, leur contenance 11 [3] 66 (VIII, 3)
PONCHON (Benoît) emballer. 21
 [2] 69 (XI, 4)
PONT-DE-CHERUY, localité. 57 [2]
PONT-DE-VEYLE, localité. . 55 [2]
 — érigé en Comté. . . 9 [4] 55 [2]
PONT DU RHÔNE, ou de la Guillotière. 57
PONT-LEVIS (porte du) nom donné à la deuxième porte de Vaise. 12
 [3]
PORT, cf. *Chalamont, Saint-Eloi, Saint-Paul*.
PORTAIL de Saint-Jean ou *Porte-Froc*. 23
 — de l'église de Saint-Jean, sa décoration. 41
PORTE-FROC ou de Saint-Jean, ou du cloître, sa décoration. XI, XV
 23, 38, 39, fig.
 — cf. *Avancée, Boulevard, Bourg-neuf, Deux Amants, Lion, Pierre-Scice, Pont-Levis, Vaise*.
PORTE (Balthazar) brodeur. 18
 [1] 63 (V, 1, 2)
 — (Archers de la), cf. *A*.
PORTRAIT du roi par maître Thomas. XV, 51, fig. en *fac-simile*.

POT mesure lyonnaise de capacité, plus grande que la pinte de Paris. II [3]
 POURCEAU, emblème de la gloutonnerie. 35 [1]
 POURNAS (Léonard) conseiller de ville. 9 [2] 64 (VI, 1)
 POURPOINTS de satin blanc des lacquais florentins, des Enfants d'honneur et du capitaine la ville. 6, 8, 9
 — de satin bleu des Echevins. 9
 — de satin violet des Florentins agés. 6
 POUSSIN (le) comparé à maître Thomas. XVII
 PRÊCHES, les Protestants forçaient les Catholiques à y assister. XIX
 PRÉSENT offert au roi. XIII [1] 65 (VII, 1)
 PRÉSIDENT au siège Présidial. . . 7
 PRÉSIDIAL (lieutenant et Conseillers au) 7
 PRÉVÔT (Grand) 7
 — de la justice ordinaire.
 — des sergents de la justice criminelle. 7
 — de l'Hôtel (Archers du), cf. A.
 PRINCE de la Roche-sur-Yon. . . II
 PRIX des objets, des salaires etc., . . . 58 à 78
 PROCUREUR de la ville reçoit une allocation pour son costume. 64 (VI, 1)
 PSALMISTE (le) David, cf. D.
 PSAUME XXXVI, verset II, cité cf. *Douceur, Paix* 28 [2]
 PUIITS-DU-SEL (carrefour du) . . XIV 22, fig., 23

QUATRAIN de Charles IX à Ronsard. 29 [2]

RAMEAUX, cf. *Buis, Olivier, Palme*.
 RAVERIE (Claude) conseiller de ville. 9 [2] 64 (VI, 1)
 — se porte caution de l'emprunt fait par la ville. 58 (D.)
 RAZE (Jean), l'un des mandeurs du Consulat, fit des avances pour de menus frais . . . 72 (XII, 7, 9)

RECEPTE (compte de la) pour l'entrée du roi 58 (D)
 RÉCEPTION à Lyon et dépenses de bouche pour les ambassadeurs anglais, publiée par M. de Valous dans *Lyon-Revue* VII
 REGNAULT (Pierre), libraire parisien, sa marque imitée dans une des allégories . . . 36 [2]
 REINE-MÈRE (la), Catherine de Médicis, son influence désastreuse. XVIII, 35 [3]
 — ses armoiries. 17, 35, 40, 41, 43
 — inscriptions en son honneur. 41 42, 45 [1]
 — Décors représentant le Temple des Vertus, lui est dédié. XIV, 33, 35
 — comparée à Junon nourrice d'Hercule, représentant Charles IX 35 [3]
 — sa livrée du vivant de Henri II et après sa mort. 44 [1] 67 (IX, 3)
 — bateau pour son usage; sa description; servi par huit mariniers. et un pilote, vêtus à sa livrée. 44 à 46, 68 (X, 3) 67 (IX, 3, 4) 74 (XIII, 3)
 — n'accompagne pas le roi dans sa tournée en Dauphiné, mais se rend par eau à Vienne d'où elle le rejoint à Roussillon. 46 [1] 57 [1] 68 (X, 3, 4)
 RELATION de l'entrée de Charles IX texte original publié à Paris et non à Lyon; pourquoi. VIII, X
 — son auteur. VIII, IX, X
 — reproduit intégralement d'après l'exemplaire de la bibliothèque de Lyon . . . I à 47, XXIII [2]
 — reproduction tronquée par les *Entrées solennelles et le Cérémonial français*, celle-ci transcrite par M. de Valous . . . VII, VIII
 RELIGIEUX expulsés et massacrés par les Protestants XIX
 RELIGION (la) représentée relevée par le roi avec l'aide de la Piété et de la justice. XI, XV, 40
 RENOARD (Georges) capitaine-lieutenant du capitaine en chef de la ville. 9 [1] 64 (VI, 1)

RENOUARD a la direction de l'artillerie. 8 [4] 74 (XIV)
 — fait des avances pour ce service. 74 (XIV, 2, 3)
 RÉPUBLIQUE française (la) sous l'ancienne monarchie. . XVIII
 REPAS des Ambassadeurs Suisses (documents sur le) recueillis par Godemard et transcrits par M. de Valous. VII
 — que s'offrirent les échevins. XII [4] 71, 72 (XII, 5)
 REVUE DU LYONNAIS publie des articles sur les anciens artistes lyonnais. XV [1]
 REVUE LYONNAISE publie un article sur les anciens sculpteurs lyonnais. VII [2]
 RHÔNE, cf. *Pont*.
 RIGAUDIÈRE (la), arsenal de la ville depuis 1536. 8 [4]
 RIVERIE (le sieur de), cf. *Laurencin*.
 ROBES de velours noir des Lucquois, des Florentins agés, des Milanais 6
 — de satin noir des Echevins. . 9
 ROBERT (Pierre) charron et ses ouvriers mettent l'artillerie en batterie. 74 (XIV, 2)
 ROC, ROCHER naturel de l'Homme-de-la-Roche près de la porte de Bourgneuf où on représente le Parnasse. . . XIII, 18 fig., 19
 — artificiels sur lesquels furent établis les temples de la Vertu et de l'Honneur 33, 35
 ROCHE-SUR-YON (prince de la) dans le cortège 11
 RODILLAS (Antoine) fournit les étoffes de soie . . 73 (XIII, 3)
 RONDOT (M. Stanislas) érudit, auteur d'articles sur les anciens artistes lyonnais; cite Jaquet comme auteur de statues; nie que Cruche fut Allemand. VII [2] XVI [2]
 RONSARD, Charles IX lui adresse un quatrin. 29 [2]
 ROI (le) Charles IX, son costume. 10, 11, cf. C.
 — de Navarre, son costume. 11
 — terme pour désigner un législateur. 27

cf. *Zelevucus* et *Cambyse*.
 ROIS fabuleux de la Gaule, représentés recevant Charles IX et s'inclinant devant lui. XI, XIII, 14, 15
 Cf. *Belgius*, *Galathes*, *Lugdus*, *Paris*, *Rhemus*, *Couronnes*.
 — (trois) représentant trois juges prévaricateurs auxquels on annonce leur châtement. . 23
 cf. *Dicée*, *Draco*, *Sisannes*.
 ROUEN (entrée de Charles IX à). 4
 ROUGE : costumes du duc d'Orléans, du roi de Navarre, des mariniers du roi. 11, 44
 — et BLEU : toges de Lugdus et de Paris 15
 — BLANC et BLEU. cf. *Tricolore*, *Cramoisi*.
 ROUSSILLON, localité en Dauphiné, le roi y séjourne et y rend un édit qui fixe le commencement de l'année. 46 [1], 57 [7]
 ROUVILLE (Guillaume), célèbre libraire lyonnais, sa marque imitée dans l'une des allégories de l'entrée. 36 [1]
 ROUX (Fleurie) et ses ouvrières courent les toiles tendues au-dessus des rues. 21 [2], 70 (XI, 5)
 RUBYS, historien lyonnais, son opinion sur l'entrée de Charles IX, particularité qu'il révèle. X, XI, 8 [2]
 — extraits de son histoire reproduits 50 (A, 2, 3, 4)
 RUES sablées au passage du roi. 21 [2] 61 (III)
 cf. *Bombarde*, *Bourgneuf*, *Chalamont*, *Saint-Jean*.
 RUINES que l'on dut déblayer pour l'entrée du roi. XI [1], 62 (IV)
 SABLES répandus dans les rues où passa le roi. 21 [2] 61 (III)
 SAINT-AMBROISE, des abeilles présagent son éloquence. . . 29 [2]
 SAINT-BARTHÉLEMY (massacre de la), présagé à l'entrée du roi. XXI
 SAINT-ELOI, église démolie par les protestants en 1562, supprimée dans le *fac simile* de la gravure du plan de 1550 . . 30
 — (Port) aujourd'hui place de la

Douane, on y établit un décors
relatif à la Paix. XIV, 29, 30 fig.
SAINT-DENIS (bataille de), où périt
le comte de Sault . . . 10 [1]
SAINT-JEAN (bastion de), d'où l'on
tira des salves au passage du roi.
8 [3], 9.
— (cloître de), où le roi est reçu;
sa décoration . . . XI, XV, 38.
— (chanoines, comte de). 39, 43.
— (église), sa décoration, le roi
y assiste aux prières . . . 41, 43
— (portail de), cf. *Portefroc*.
— (rue) XIV
SAINT-MICHEL (Ordre de), donné
au roi d'Angleterre, cf. *Ordre*,
Collier 57
SAINT-PAUL, représenté menant
le roi en lesse. 31, 32
— (port), figure *fuc simile* . . . 27
— description des sujets qui y
étaient représentés. 28
— transposition à ce sujet dans le
texte de la relation. XIV, 28 [2],
31 [1]
SAINT-PIERRE de Vaise (rue), voi-
sine de la porte. 12 [3]
SALA (François), capitaine en chef
de la ville; son costume; 9 [1],
64 (VI, 1)
SALOMON (Bernard), peintre, cf. le
Petit Bernard.
SALVES d'artillerie tirées au passage
et pendant le séjour du roi 8 [4],
9, 74 (XIV)
SALLUSTE (sentence de), interprétée
figurativement par une allégorie.
36 [2]
SAONE (la), jeux et promenades
sur cette rivière. 43 à 47
— le roi s'y embarque à Chalon
(et non à Mâcon) jusqu'à l'Île-
Barbe. 4 [5], 5, 49 (A, 1, 55 C.)
SATIN blanc, costume d'Apollon
et de la Paix. 19, 32
— pourpoints et chausses des Luc-
quois, des laquais florentins, des
gardes de la ville, des enfants
d'honneur et de leurs capitaines.
6, 7, 8
— bleu, costume des laquais mi-
lanais 6
— — , pourpoints et chausses

des Echevins 9
— cramois, cotte de la Clémence.
30
— : surcots des pages lucquois. 6
— jaune, costume des laquais
allemands et de la Paix. 7, 28
— noir, robes des Echevins. . . 9
— violet, cotte de la Justice. 24
— : pourpoints et chausses des
Florentins. 6
Cf. *Drap de soie*.
SAULT (comte de), lieutenant du
duc de Nemours au gouver-
nement du Lyonnais. 10
— calviniste déguisé, favori du roi,
avait trahi la ville, et trompé
la cour. XVIII, XIX, 10 [1]
— rétabli dans son gouvernement
10 [1], 50 (A, 2)
— les catholiques n'osent pas ren-
trer à Lyon à cause de sa présence
50 (A, 2)
— assiste à l'entrée dans le cor-
tège. 10
— ses armoiries omises intention-
nellement. 41 [1]
— donne des ordres. 75 (XV)
— se déclare calviniste après l'édit
de pacification. 10 [1] 50 (A, 2)
— les habitants obtiennent sa
révocation. 10 [1], 41 [1]
— est tué à la bataille de Saint-
Denis 10 [1]
Cf. *Agoult*.
SAVOIE, (duc et duchesse de) se ren-
contrant avec le roi à Miribel.
Cf. *Emmanuel-Philibert*. 56
SAYE de velours noir des Floren-
tins agés, du Grand-Prévôt et
des Echevins 6, 7, 9
SCEPEAUX (de), cf. de *Vieilleville*.
SECRÉTAIRE de la ville reçoit une
allocation pour son costume.
64 (VI, 1)
SÉNÉCHAL de Lyon dans le cortège
9 [3]
SEPTÈME, localité en Dauphiné .
57 [5]
SERGENTS de la Justice criminelle
portent des hoquetons à la livrée
du roi 7
— de la Justice civile portent des
bâtons fleurdelysés 7

- SERPENT autour du cou de la Discorde 16
 — emblème de la prudence. . 37
 — servant de cheveux et de ceintures aux furies. 23
 SEURRE, localité en Bourgogne. 49 (A, 1)
 SEVE (Pierre), conseiller de ville. 9 [2], 64 (VI, 1)
 — cautionne un emprunt de la ville. 58 (D)
 SOBRIÉTÉ et non tempérance, ses emblèmes. 35 [1]
 SOIE pour le dais . . . 63 (V, 4)
 — (broderies de) bleues et rouges. 6
 — (drap de) pour l'habillement des jeunes filles et pour les bateaux . . . 73, 74 (XIII, 3)
 — (houpes de) pour le dais. . 73 (XIII, 3)
 Cf. *Etoffes*.
 SOLEIL, allusion à Charles IX, emblème de plusieurs de nos rois avant Louis XIV et depuis Charles VII. 17 [1]
 SOMMIERS bois de charpente. 60 (II)
 SPHÈRE (philosophe mesurant une) 12
 STROZZY (compagnies de) ont un corps de garde, sont logées chez l'habitant. 72, 73 (XII, 9, 10)
 SURCOTS de satin cramoisi des pages lucquois. 6
 — de drap d'or de la Justice, de la Clémence 24, 30
- TABLES (Loi de Moïse et Loi des Douze) figurées sous les colonnes Piété et Justice. 16 [2] 1 fig. *fac-simile*.
 TAFFETAS (banderolle de trompette de). 65 (VI, 4)
 — (doublure de). 19 [1], 73 (XIII, 2)
 — (houpes de) pour le dais . . 73 (XIII, 3)
 TAFFETAS blanc : pourpoints et chausses des laquais lucquois. 6
 — blanc et bleu pour les tentes des bateaux. 43, 44
 — noir : fl oquet des laquais allemands 7
 TAUFETAS noir : manteaux des Allemands 6
 — violet: doublures des capes des Florentins et des enfants d'honneur. 6, 8
 — violet et incarnat, banderolles du bateau du roi. 43
 TAILLEURS (maîtres), cf. *Chavanne, Guérin, Pichault*.
 TAMBOURS du roi, la ville leur donne des étrennes. . 8 [1], 72 (XII, 6)
 TARRAL (Jacques), maçon . . 78 (XV, 24)
 TAUREAU aux pieds d'un roi. . 17
 — (tête de), faisant trophée. . 33
 TEMPÉRANCE, lisez *Sobriété*, cf. *S*.
 TEMPLE de l'Honneur. XI, XIV, 35
 — des Vertus . . . XI, XIV, 33
 — des protestants, les ouvriers catholiques y étaient menés de force. XIX
 — de Saint-Jean, cf. *Eglise*.
 TENTES de toile sur les rues de Bourgneuf à Saint-Jean. 21 [2]
 — de taffetas bleu et blanc sur la poupe des bateaux du roi et de la reine. 43, 44
 TESTE (Guillaume), le roi loge dans sa maison, près de l'Île-Barbe 5
 THÉÂTRES ou décors. XIII, XIV, 19, 23, 28, 29, 30
 Cf. *Arcs-de-triomphe, Échafaud*.
 THÉOCRITE cité 33 [3]
 THOMAS (maître), peintre, dirige les travaux d'art de l'Entrée. xv, 59 (D, I, 1, 2, 3, 4, 5)
 — doit être le maître à la Capeline xv [1]
 — son mérite exceptionnel. xvii
 — auteur de la figurine du roi sur le titre de l'Ordonnance du maréchal de Vieilleville xv, 51 figures *fac simile*.
 TOGES aux armes de Paris et de Lyon. 15 [1]
 TOILE ou futaine blanche pour couvrir les rues 21 [2], 69 (XI, 4, 5, 9)
 — ou drap d'or pour le dais . 18 [1] 63 (V, 3)

TOUR de l'archevêché. cf. *Veyraud, Vis.*
 TOURTERELLES, emblème de la chasteté. 34 [5]
 TOURVÉON (Jacques de), conseiller de ville désigné sous le seul titre de Monsieur du Vivier. 9 [2] 64 (VI, 1)
 TRAUB, poutres 60 (II)
 TRAVONS 60 (II)
 TRÉVOUX en Dombes, d'où était le brodeur des écussons du dais. 18 [1], 63 (V, 1)
 TRICOLORE, *incarnat, blanc et bleu*, livrée personnelle des rois de France, son origine, abandonnée par quelques-uns, reprise par Charles IX. 7 [1], 8 [3], 22 [1], 69 (XI, 2).
 — portée par les gens du roi. 7 [1]
 — par les laquais lucquois, les enfants d'honneur 6, 8
 — obtenue par la combinaison du costume rouge des marins et de la tente blanche et bleue du bateau du roi. . . 43, 44 [1], 67 (IX, 4)
 TROPHÉES d'armes foulés aux pieds, emblème de la paix. 16
 — d'instruments rustiques . . 33
 TROMPETTES (huit) du roi, la ville leur donne des étrennes 8 [1] 72 (XII, 6)
 — (sept), appelés du dehors, notamment du Forez. . 20 [1] 71 (XII, 3)
 — de la ville, cf. *Bussière*.
 UNITÉ nationale mise en péril par les protestants. XXI
 — (sentiment de l') dans la guerre de Cent ans; formulé par une devise 41 [2]
 — religieuse, base de l'indivisibilité nationale. XX
 VAISE, bourg à l'entrée de Lyon, les rois y sont descendus à leur entrée 12 [3]
 — ruines depuis cet endroit jusqu'à la porte du Boulevard. XI [1], 62 (IV)
 — (les trois portes de) . . 12 [3]
 VAISSEAU ou bateau 45

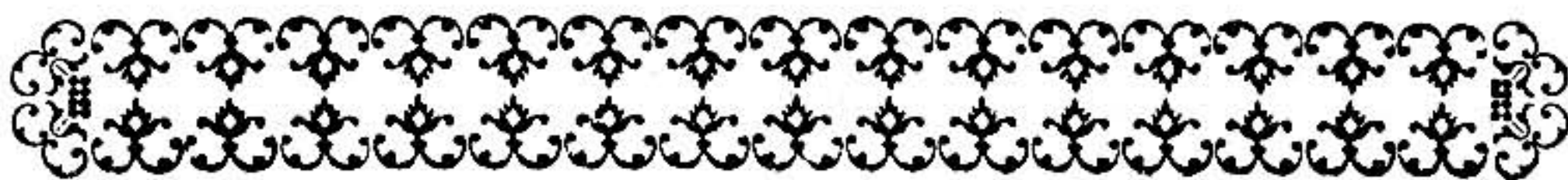
VAISSEAU ou vase. 36
 VALOUS (M. Vital de), bibliothécaire et savant lyonnais, laisse à sa mort de nombreux ouvrages inachevés, parmi lesquels l'*Entrée de Charles IX*, d'après Godfroy; circonstances de cette publication posthume; mérite et talent de cet érudit. V, VI, VII, VIII, IX, XXIII, XXIV
 VAREY (généalogie de la famille de), préparée par M. de Valous. VI
 VASE un des surnoms français de Eskrich. XVI, cf. *Cruche*.
 VAUX (Antoine de), clerc et commis du crieur de la ville. . 53
 VELOURS blanc; collets et chausses. 7, 8, 9
 — cramoisi rouge : chapeau, chausses et costumes complets. 10
 — noir : bonnets, capes, casques, chapeaux, chausses, manteaux, robes, sayes. . 6, 7, 8, 9
 — vert : costume complet . . 10
 — violet : cottes d'armes et caparaçon 10
 VERD, emblème de la jeunesse, couleur du costume du roi . 11
 — livrée de Catherine de Médicis du vivant d'Henri II . . 44 [1]
 — et blanc, plumet du roi . . 11
 Cf. *Livree combinée*.
 VERS d'Antoine Giraud, très médiocres. XI
 — français (discours et inscriptions en) 15, 19, 21, 24, 45
 — latins (inscriptions en distiques) dans le cloître de Saint-Jean. 39, 40, 41, 42, 43. cf. *Distiques*.
 — latins, deux alexandrins autour du temple des Vertus, restitués en rétablissant l'ordre de la lecture 35 [2]
 VERTUS (Temple des), au Grand-Palais XI, XIV, 33 à 35
 — triomphant des sept péchés capitaux. 33 à 35
 cf. *Bienveillance, Douceur, Diligence, Sobriété, Chasteté, Libéralité, Humilité*.

- VEYRARD (Pierre), peint la tour de l'archevêché. . . . 77 (xv, 19)
- VIEILLARDS représentant des personnages allégoriques. . . . 28, 29
- VIEILLE, représentait la Discorde. 16
- VIEILLEVILLE (François de Scepeaux de), maréchal de France, lieutenant-général pour le roi aux gouvernements du Lyonnais, Dauphiné, Provence, etc. 56 [1] 52
- rappelle les catholiques à Lyon 50 (A, 2)
- rend une ordonnance pour interdire aux artisans d'assister à l'entrée du roi. . . . xx, 51 (B)
- un courrier lui est expédié . 8 [2], 71 (xii, 4)
- ses armoiries sur la façade de l'église de Saint-Jean. . . . 41
- VILLEFRANCHE en Beaujolais, un courrier y est envoyé . . . 8 [2], 71 (xii, 4)
- VINS donnés en cadeaux par la ville à des seigneurs de la suite du roi. . . . ii [3] 66 (viii)
- VIOLET: cotte de la justice . . 24
- fleurdelisé: cotes d'armes des hérauts et caparaçon du cheval du grand écuyer. . . . 10
- et NOIR: costume des Florentins 6
- et NOIR: capes des Enfants d'honneur. 8
- et INCARNAT: banderolles du bateau du roi. 43
- VIVIER (Monsieur du), qualification sous laquelle est désigné le conseiller de ville Jacques de Tourvéon, cf. T. . . . 64 (vi, 1)
- Vis (la), escalier à vis à l'archevêché, existe encore dans la tourrelle de la place Montazet. 75 (xv)
- VOYAGE du roi après l'Edit de pacification 3, 4
- décrit dans le journal d'Abel Jouan. vii, 55 (C)
- VOYERS de la ville. . . cf. *Gimbre et Méraud*. 12 [2] 64 (vi, 1, 2)
- XENOCRATES, philosophe grec, emblème de la clémence. 29 [1]
- ZÉLENCUS, législateur, symbolise la justice et l'amour paternel. 27 [1]

ERRATA

- P. xi ligne 21, au lieu de : ne vient pas seulement de la faiblesse du génie de l'inventeur *que* de... lisez : de l'inventeur *mais aussi* de
- xvi, notes 3, colonne 2, ligne 2, au lieu de *facilité* lisez *signature*
- 6, l. 17 au lieu de : *soye*, lisez : *saye*.
- 21, notes col. 2, l. 4 au lieu de vi lisez : xi.
- 35, notes col. 1, l. 4, au lieu de : *tempérance*, lisez : *sobriété*.
- 40, dernière ligne, au lieu de : *Stemmenta*, lisez : *Stemmata*, autrement on aurait ici un barbarisme et un vers faux.
- 44, notes, col. 1, l. 3, au lieu de : *bleu*, lisez : *blanc*.

N.-B. — D'autres erreurs ou omissions sont relevées dans la Table.



TABLE

	PAGES.
Avertissement	V
Discours de l'Entrée	I
Pièces justificatives.	49
Extraits des historiens lyonnais	<i>Ibid.</i>
Ordonnance du Maréchal de Vieilleville	51
Extrait du journal d'Abel Jouan	55
Comptabilité de l'Entrée	58
Recettes	<i>Ibid.</i>
Dépenses : pour les ouvriers	<i>Ibid.</i>
— achat de bois.	60
— sablage des rues.	61
— nettoyage des rues	62
— dais.	63
— costumes des fonctionnaires.	64
— cadeaux d'orfèvrerie.	65
— cadeaux de vins	66
— bateaux	67
— gages des mariniens	68
— tentes pour les rues.	69
— dépenses diverses	71
— costumes des personnages	73
— salves d'artillerie	74
— travaux à l'archevêché	75







Achevé d'imprimer le 30 Août 1884

POUR AUG. BRUN, LIBRAIRE A LYON

PAR

MOUGIN-RUSAND









